



Modes d'envoi :
- courriel à
alice.casagrande@social.gouv.fr

**Madame la Conseillère Lutte Contre
la Maltraitance, Alice Casagrande
Ministère des Solidarités, de
l'Autonomie et du Handicap**

14 rue Duquesne
75007 Paris - [France](#)

20230726 AA_Protection_Agressions-Maltraitance_{MSAPH-CLCM-EGM2023} Maltraitance des autistes en France : aperçu et solutions.docx

Le 24/07/2023

Madame la Conseillère

Comme suite à nos échanges et en raison des dysfonctionnements et de l'absence ou de l'oubli de prise en compte de notre proposition de participation (*que nous vous remercions d'avoir reconnu(e)*), nous vous prions de trouver ci-après un "aperçu" de la maltraitance des autistes en France, très succinct et parcellaire vu les délais impartis.

Et ensuite, au courant de l'été nous essayerons de "combler les espaces" dans ce document, pour faire une "Version 2", en mentionnant bien "V2" devant tous les nouveaux chapitres, pour ne pas avoir à lire deux fois les mêmes choses (au cas où vous voudriez lire cette "Version 2").

Nous vous prions de **ne pas prendre "personnellement" les nombreuses et fortes critiques (parfois légitimement irritées ou révoltées) sur "l'Administration française" et donc sur la "maltraitance systémique"** : nous croyons qu'il est assez vain de vouloir "s'attaquer" à "*les maltraitances*" (en tant qu'actions ou inactions) car il faut comprendre qu'il s'agit des conséquences de "*la maltraitance*" (en tant que "phénomène"), c'est à dire qu'il s'agirait de tarir les sources en amont plutôt que de tenter d'ériger des barrages en aval sur des flots bien difficiles à maîtriser.

Veillez noter qu'il est perturbant de faire ce genre de document, car cela implique de se remémorer les maltraitances décrites.

Il y a aussi une sensation d'écrasement, et de "ne pas savoir par où commencer", tellement la maltraitance est "générale" pour nous les autistes (*un peu comme l'eau et le bocal si on est un poisson rouge*).

C'est pourquoi ce document n'est pas très bien ordonné, et comporte de nombreuses lacunes (et pas mal de répétitions).

Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser (nous n'avons aucune aide).

Nous espérons que cela sera tout de même utile, au moins pour fournir "une autre approche".

Et nous restons à votre disposition pour plus de précisions et clarifications.

Veillez croire, Madame la Conseillère, à l'assurance de notre respectueuse considération.

L'Alliance Autiste



Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil



La maltraitance des autistes en France : aperçu et solutions

Vue d'ensemble pour mieux faire comprendre (et réduire) ce grave problème, proposée en tant que contribution aux "[Etats Généraux des maltraitements 2023](#)", "hors du cadre prévu", faute de Prise En Compte Correcte de l'Autisme Partout

La **maltraitance** des autistes et l'[accessibilité](#) pour les autistes sont **les deux faces d'une même pièce** : **cette maltraitance** quasi générale (constante et omniprésente) **est le résultat de l'absence de toute politique d'[accessibilité](#)** pour les personnes autistes handicapées, assortie des mesures concrètes (et appliquées) correspondantes.

Et nous trouvons inacceptables ces manquements et violations lorsque les autorités publiques "responsables" REFUSENT de nous écouter sérieusement à ce sujet, et/ou de nous répondre.

Version 1.1 - 26/07/2023

Sommaire

0. Aperçu des mécanismes	6
0.0. Ce qu'il faut vraiment bien comprendre	6
0.1. La maltraitance de niveau 1 (atteintes)	10
0.2. La maltraitance de niveau 2 (inattention / incompréhension / confusion)	14
0.3. La maltraitance de niveau 3 (inadaptation / inconsidération / incurie / contournement / ruse / tromperie)	15
0.4. La maltraitance de niveau 4 (obligation de normalité ou de normalisation)	15
0.5. La maltraitance de niveau 5 (exclusion)	16
0.6. Conditions nécessaires aux solutions	16
0.6.1. Réduire les atteintes socio-générées	16
0.6.2. Réduire certains "troubles administratifs"	18
1. La maltraitance FAMILIALE	19
1.1. Quelques exemples au hasard et "en vrac"	19
1.2. La maltraitance FAMILIALE : solutions	25
2. La maltraitance SCOLAIRE	27
2.0. Article résumant assez bien la situation	27
2.1. Quelques exemples au hasard et "en vrac"	30
2.2. La maltraitance SCOLAIRE : solutions	33
3. La maltraitance SOCIALE	34
3.1. Quelques exemples au hasard et "en vrac"	34
3.2. La maltraitance SOCIALE : solutions	45
4. La maltraitance MEDICALE	48
4.1. Quelques exemples au hasard et "en vrac"	48
4.2. La maltraitance MEDICALE : solutions	49
5. La maltraitance MEDICO-SOCIALE	52
5.1. Quelques exemples au hasard et "en vrac"	52
5.2. La maltraitance MEDICO-SOCIALE : solutions	55
6. La maltraitance ADMINISTRATIVE	56
6.0. Ce qu'il faut comprendre	56
6.1. Quelques exemples au hasard et "en vrac"	58
6.2. La maltraitance ADMINISTRATIVE : solutions	98
7. Annexes	100

7.1. Courriels.....	100
7.2. Notre "réponse" à votre formulaire	113
7.3. Quelques détails sur les "Etats Généraux des Maltraitements"	115

0. Aperçu des mécanismes

0.0. Ce qu'il faut vraiment bien comprendre

0.0.0. "Un moyen important pour développer de meilleurs systèmes de soutien, affirme-t-elle avec d'autres experts, est d'**écouter les autistes raconter la façon dont la société les blesse**. *« Ce qu'il nous faut comprendre, c'est ce qui se passe dans ces systèmes qui permet que cela arrive »*, dit [Catherine Corr](#), professeure assistante d'éducation spécialisée à l'Université de l'Illinois, à Urbana-Champaign. *« Et je suis convaincue que l'information que peuvent donner les gens qui ont vécu ça serait vraiment utile pour comprendre comment ces systèmes ont échoué à les aider. »*"

<https://blogs.mediapart.fr/jean-vincot/blog/060220/personnes-autistes-des-vies-gachees-par-la-maltraitance>

0.0.1. Selon nous, la maltraitance des autistes se produit presque chaque fois que ces personnes sont contraintes à des environnements (sociaux ou socio-générés) ou à des processus ou substances non-naturels ou non-harmonieux, c'est à dire quasiment partout et tout le temps dans un "Système Obligatoirement Social (SOS)" (*en France, particulièrement confus, vicié, toxique, absurde, incohérent et antinaturel*), qui ne leur laisse aucune liberté (*ou si peu*).

0.0.2. Le fait que cette maltraitance est très rarement intentionnelle ou consciente de la part de ses auteurs (directs, ou indirects comme l'Etat et son Administration) ne la rend pas pour autant moins maltraitante car ce qui compte ce sont les effets, c'est à dire les souffrances (ou au moins l'exclusion, la perte de chances, la "non-vie").

0.0.3. La maltraitance des autistes et l'[accessibilité](#) pour les autistes sont les deux faces d'une même pièce : cette maltraitance quasi générale (constante et omniprésente) est le résultat de l'absence d'une politique d'[accessibilité](#) pour les

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

personnes autistes handicapées, qui serait assortie des mesures concrètes (et appliquées) correspondantes.

0.0.4. Ces manquements et violations sont IMPARDONNABLES lorsque les autorités publiques "responsables" (comme la Délégation Interministérielle Autisme) REFUSENT de nous écouter sérieusement et de nous faire participer à ce sujet, pour enfin véritablement comprendre ce qu'est cette maltraitance, et en quoi consistent les conditions nécessaires à l'[accessibilité](#) de la société pour les personnes handicapées.

0.0.5. Les autorités publiques françaises sont incapables ou indésireuses de nous écouter, à cause de l'absence d'[accessibilité](#) précisément, laquelle repose surtout sur question d'attitude ou de "posture humaine", qui devrait être plus attentive, moins susceptible, plus humble, plus délicate et "discernante".

Ces nécessaires qualités sont diamétralement opposées à "la mentalité (administrative) française", gorgée de suffisance, de sentiment de supériorité, d'illusion de quasi-omniscience et de "toujours mieux savoir ce qui est bon pour les autres", baignant dans l'autoritarisme de moins en moins masqué, pataugeant dans la confusion et dans l'erreur, nantie de fort peu de courage (*et certainement pas celui de reconnaître ses erreurs*), égoïste et cruelle (*ne reculant devant aucune absurdité ou atrocité pour protéger les siens et/ou son système*), le tout s'articulant par un mécanisme de "Cour" (*qui aurait fait s'évanouir de jalousie le "Roi Soleil" lui-même*) dans lequel chacun s'interdit de dire ou même de penser que le Roy est nu, et où tout le monde préfère très hypocritement et pusillaniment cacher la saleté sous les tapis, faire ses besoins derrière les tentures (*en comptant sur "les gens qui ne sont rien" pour nettoyer*), et masquer la puanteur avec des parfums (*encore une spécialité française, logique en ces conditions*) : le "faire semblant" est un art parfaitement maîtrisé par l'Administration et l'Etat français, et ce n'est pas nous mais Montaigne qui, en observant son "environnement social" en France, rappelait le mot célèbre de Sénèque : "*La couardise est la mère de la cruauté*", ce qu'on pourrait transposer ici en : "*L'absence d'[accessibilité](#) pour les autistes (née du refus apeuré de voir les vices sociaux) est la mère de leur maltraitance systémique*". (*Et pardon pour cette phrase "pénible et impossible à lire"*)

Note : Si un jour il était mis fin à notre exclusion par certaines autorités publiques (en particulier la Délégation Interministérielle Autisme et TND, et surtout l'organe paradoxalement intitulé "Défenseur des Droits" – qui remporte la palme et de loin), nous pourrions réaliser et fournir une étude plus approfondie sur les causes structurelles et systémiques de la maltraitance des personnes handicapées en France, ou sur d'autres thèmes importants, notamment l'[accessibilité](#).

En attendant, il est difficile et incohérent d'aider des autorités publiques qui nous excluent et

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

nous maltraitent avec tant d'inconsidération imbue – et coupable.

0.0.6. Les "courroucements", les cris d'orfraie, les drapements outrés sur les piédestaux "républicains", les "procès pour crime de lèse-fonctionnaire" ne sont nullement des arguments disqualifiant ce qui vient d'être brièvement exposé : c'en sont au contraire des illustrations, et ces gesticulations fébriles n'empêchent pas que ces "problèmes de comportement" et ces "troubles normaux" sont (globalement) réels et vrais, et qu'il s'agit bien là des causes profondes de la maltraitance des personnes handicapées en France, dont en particulier celle des autistes handicapés, puisque pour l'autisme il n'existe aucune politique ni mesure d'[accessibilité](#).

Ce n'est pas non plus nous qui avons écrit "Tartuffe", ni "La Peste", ni "La Nausée" : il conviendrait donc – au moins par décence - de tempérer les ardeurs de nos "accusateurs normaux" et des maîtres-à-penser qui défendent un système globalement maltraitant pour les "pas normaux" et autres "gens qui ne sont rien" (et qui souvent en jouissent).

0.0.7. Lorsqu'il y a tant de maltraitance et donc de souffrances, tout le temps, pour tant de personnes, il est indécent – et COUPABLE - de commencer par vouloir défendre ce système vicié, en tentant de minimiser ce qui vient d'être expliqué, par exemple en incriminant des questions de "style" ou de "tonalité" dans la rédaction ou dans l'expression, car la description de la réalité ne change pas celle-ci (*ce qu'il faut rappeler vu la propension "normale" actuelle à "considérer" que ce qui compte, ce ne sont pas les faits, mais l'idée que les gens s'en font*).

0.0.8. Cette absence de politique et de mesures d'[accessibilité](#) vient notamment de "l'attitude superbement inaccessible" évoquée : c'est donc un cercle vicieux.

0.0.9. Ce cercle vicieux est entretenu en particulier par l'idée confuse et absurde selon laquelle l'autisme "EST" un trouble, alors que ["l'autisme" et "les troubles spécifiques relatifs à l'autisme" \(qui ne sont pas "les comorbidités"\) sont deux choses bien distinctes, ce qu'il est ESSENTIEL de comprendre](#) (comme la coque de la noix va avec le cerneau, mais quand on "mange une noix" on DOIT faire une distinction entre les deux).

En effet, le "système général confus et imbu" confond les deux en n'y voyant que

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

"des troubles" (et donc juste une "coque de noix incommestible"), c'est à dire qu'il perçoit les autistes comme forcément "défectueux", donc il ne lui viendrait pas à l'idée de se corriger lui-même pour s'adapter à ce qu'il considère comme "erroné", alors que c'est tout l'inverse, ce qui est parfaitement résumé par le célèbre apophtegme de Jiddu Krishnamurti :

"Ce n'est pas un signe de bonne santé mentale que d'être bien adapté à une société malade".

0.0.10. Note : Il apparaît que la maltraitance familiale et la maltraitance médico-sociale sont les seuls aspects que l'Administration française perçoit (ou reconnaît légalement) de la maltraitance des autistes, alors que celle-ci existe là où l'[accessibilité](#) pour les autistes n'existe pas, c'est à dire presque partout dans le "Système Obligatoirement Social (SOS)".

0.0.11. On notera aussi que les autorités françaises semblent désigner ces aspects de la maltraitance par l'expression "les maltraitements" (ce qui correspond à des "actions ou inactions", autrement dit à des "conséquences de la maltraitance générale"), un peu comme on si appelait "iceberg" la pointe de la partie qui en est visible en surface, ce qui ne permet pas de vraiment comprendre les choses, première condition pour tenter de diminuer ces graves problèmes "normaux".

Nous ne savons pas si cette restriction résulte de l'incompréhension de la nature globale et systémique de la maltraitance (pour ce qui est de l'autisme), ou d'une volonté de la minimiser (en occultant "la faute de l'Etat"), ce qui serait un mécanisme absolument classique de la part des autorités publiques françaises (dont nous avons facilement montré les subtils artifices rédactionnels – en plus des violations elles-mêmes - dans [notre Rapport de 2021 au Comité CDPH de l'ONU](#)).

0.0.12. Nous voulons donc tenter d'apporter des "éclairages utiles" au lecteur ou à lectrice dépourvu(e) des biais et "défauts de posture" susmentionnés qui voudrait sincèrement comprendre (si possible participer à la réduction de ces "troubles et sévices normaux"), et qui accepterait de faire preuve d'une certaine tolérance au sujet du style "très sincère" de nos propos et dénonciations, ou d'autres

désagréments ayant pu résister à nos efforts "d'adaptation unilatéralement exigée".

Les autres (la grande majorité) auront déjà abandonné la lecture depuis longtemps, par "sachantisme", lâcheté, paresse, ou autres vices "normaux et communs" et donc jugés acceptables par "les gens normaux qui font le système normal pour eux-mêmes".

0.1. La maltraitance de niveau 1 (atteintes)

0.0.0. Préambule

Si vous voulez réduire la maltraitance sur autistes, il faut réduire les souffrances imposées (sciemment ou non) aux autistes, et pour cela il importe de mieux comprendre l'autisme.

Pour ce faire, il y a deux options principales :

-(a)- soit suivre "ce qui se fait généralement" sans trop se poser de questions, c'est à dire adhérer de manière assez confiante aux thèses en vigueur sur l'autisme (bien qu'elles soient plutôt floues, fluctuantes et contradictoires), et, partant, considérer que ce n'est pas la peine de lire nos explications, et qu'elles sont "trop longues", voire "particulièrement pénibles" (*comme on nous le dit chez le DdD...*) ;

-(b)- soit lire nos explications, en particulier dans la présente partie "0.1." et très attentivement (et sans idées préconçues), ce qui vous permettra d'avoir un point de vue totalement différent, et (si tout se passe bien), d'obtenir ainsi des "clés" indispensables pour comprendre "suffisamment" l'autisme et tout ce qui va avec (dont "les maltraitements" profondes et subtiles (ce qui est le plus important), et pas seulement les coups et les sévices "communs", choses faciles à comprendre par n'importe qui).

Ensuite, les choses sont relativement limpides et faciles à comprendre en matière d'autisme, ce qui permet de déceler les "subtilités", les indices permettant d'expliquer pourquoi une personne autiste souffre ou est en crise, et donc de supprimer les "sources d'atteintes", au lieu de faire "comme tout le monde", c'est à dire de tenter de mettre du sparadrap inadapté sur des blessures profondes incomprises (ou des chaussettes à un chat).

Ce qui permet donc de réduire ou supprimer "les maltraitements" concrètes (si vous faites tous ces efforts, ce qui nécessite une certaine humilité, ce qui est donc impossible pour les "sachants" français – qui ne liront jamais ceci sauf pour s'en moquer, puisqu'ils "savent déjà").

0.1.1. Ce que nous appelons "la maltraitance de niveau 1" correspond aux **atteintes socio-générées** (sensorielles, mentales, et autres) à l'harmonie, à la cohérence, à la naturalité.

Indispensable : Il faut comprendre que ce sont des atteintes à notre "système" (conscient ou pas), ou plus précisément à la "nature de l'autisme", qui est une chose profondément naturelle (donc harmonieuse et cohérente), à l'opposé de ce vers quoi on voudrait nous conformer. (Ici, les "sachants" peuvent hausser les épaules et retourner à leurs occupations - sérieuses, elles.)

C'est précisément parce que les raisonnements non-autistiques erronés nous croient "défectueux", qu'ils ne peuvent pas accéder à la vérité toute simple susdite (qui en plus est très déstabilisante et même "bloquante" pour eux), ce qui explique pourquoi "les gens" ne comprennent pas l'autisme.

Une fois qu'on a "l'approche correcte" de l'autisme (la nôtre), on peut commencer à comprendre l'autisme.

Elle est "correcte" car elle permet de comprendre et d'expliquer quasiment tout en matière d'autisme, alors que l'approche usuelle (médicale ou "défectologique") ne le permet pas et passe son temps à se perdre en conjectures souvent contradictoires (et d'inutiles recherches consistant à "tenter de comprendre pourquoi des gens ont la peau noire, afin de "corriger" cela"), ce qui est logique quand on regarde les choses du mauvais côté, un peu comme quand on se base sur l'idée d'une Terre plate et d'un univers géo-centré.

On notera que les "sachants officiels" de l'autisme ne peuvent que sourire d'un air supérieurement ennuyé en lisant cela (s'ils ont daigné lire jusqu'ici, ce qui nous honore), en particulier en lisant que l'autisme est une chose profondément "harmonieuse et cohérente", ce qui est une idée absurde pour eux, évidemment puisqu'[ils confondent l'autisme avec les troubles qui caractérisent l'autisme](#) (erreur fatale que quasiment tout le monde reproduit "robotiquement").

Autrement dit, dans l'autisme ils ne voient que des troubles (ce qui revient à ne voir que l'extérieur d'une noix sans avoir l'idée de l'ouvrir, puis à la déclarer immangeable, et "d'apparence bizarre"), ce qui les empêche de chercher plus profondément pour trouver "l'autisme" (et donc "le non-autisme", et donc les clés pour comprendre les deux).

En effet, on ne peut pas comprendre "l'autisme" sans commencer par comprendre "le non-autisme" et en particulier les "Troubles du Non-Autisme", qui sont pléthore et beaucoup, beaucoup plus néfastes que les nôtres, dont en plus une grande partie ne sont des "troubles" que d'un point de vue non-autistique, et une autre grande partie sont le résultat des "atteintes socio-générées", autrement dit les conséquences - même indirectes – des Troubles du Non-Autisme).

Sauf que "comprendre le non-autisme" est à peu près aussi difficile à comprendre pour les non-autistes, que comprendre ce qu'est "l'eau" pour des poissons dans la mer, et c'est donc pourquoi

il est très utile (voire indispensable) de se faire aider par des autistes pour comprendre.

Mais en général les non-autistes ne nous écoutent pas, ou quand ils le font, c'est avec une attitude "supérieure" basée sur [la croyance que "l'autisme" c'est uniquement "les troubles" qui vont avec](#), ce qui évidemment les empêche d'avoir "l'humilité" nécessaire à une écoute utile.

C'est donc un cercle vicieux, que nous essayons de casser mais c'est très difficile à cause de la "psychorigidité" non-autistique, et de tant d'autres "Troubles du Non-Autisme" (dont en particulier le "confusionnisme approximatif", et l'"illusionnisme" qui va avec, le tout aggravé par la susceptibilité etc. etc.).

Les sachants savent, et donc ne vont pas se fatiguer à lire un tissu d'âneries produit par un "porteur de troubles", et donc ils continueront à croire que le nez est fait pour porter des lunettes (Pr. Pangloss, Candide) ou que l'homme ne peut pas parler et que le plus lourd que l'air ne peut pas voler (Pr. Zaius, la Planète des Singes), et donc ils continueront à influencer les politiques publiques dictées par des autorités qui refusent de nous écouter (toujours à cause du biais "défectologique" qui ruine tout et qui vient principalement de [la confusion autisme/troubles](#)) et donc les autistes continueront à souffrir à cause des "atteintes" produites par tout ce système complètement incohérent et erroné, "merci vraiment".

- Précisions importantes :

*-- On considérera que la **disharmonie** concerne principalement le manque d'accord ou de "continuité naturelle" entre différentes parties (ou l'existence d'une "partie" qui ne devrait pas exister, c'est à dire d'une anomalie) de manière plutôt "globalement statique" (ambiance sonore ou olfactive, environnement visuel ou sensoriel (textures etc.)), tandis que l'**incohérence** se réfère au manque de cohérence et de logique entre différentes parties, de manière plutôt "séquentielle" (processus, raisonnement...).*

-- On part du principe que ce qui est naturel est globalement harmonieux (même quand c'est destructeur), ce qui permet d'avoir une "clé de détection" ultra-simple pour savoir si quelque chose peut atteindre et faire souffrir un autiste, grâce à la question "Naturel/harmonieux, ou pas ?", lors de la "recherche d'indices".

0.1.2. Cette maltraitance est "passive inconsciente".

0.1.3. Elle provient principalement de "l'ignorance totale", c'est à dire de l'incompréhension de la nature de l'autisme et donc des "vrais besoins" des autistes, et parfois de l'ignorance du fait même qu'une personne est autiste.

0.1.4. Conséquences de ces atteintes

En résumé, ces atteintes nous font souffrir / nous maltraitent :

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

-(a)- Par le simple fait ou effet de la disharmonie (ou de "l'offense à l'harmonie ou à la naturalité"), de l'incohérence ou de l'injustice (qui est une forme d'incohérence anti-naturelle).

(Pour mieux comprendre) Par exemple, si vous entendez un "couac" horrible dans un concert de musique classique, même sans être autiste cela vous perturbe ou vous horripile d'une manière qui vous fait presque "souffrir", ou quand vous voyez une décharge sauvage dans la nature, cela vous révolte, vous fait "ruminer" etc. (et quelque part, souffrir, enfin on suppose) : eh bien pour les autistes, c'est pareil, mais en bien plus fort car nous sommes bien plus sensibles, et en "prise directe avec la naturalité", sans "enveloppe de protection "flasque" créée par le conditionnement social" (*chose très discutable puisque c'est précisément à cause de ça qu'existent les décharges dans la nature, et des choses 10000 fois pires, que les "vrais sévères" n'auraient jamais l'idée de faire*).

Si ces explications ne vous suffisent pas, alors songez aux émeutes de juin/juillet 2023 : si on met de côté les (nombreux) excès, on peut comprendre que quand des gens ont envie de tout brûler et tout casser, c'est à cause d'une injustice entraînant des souffrances mentales tellement grandes qu'elles ont besoin d'être soulagées par cette révolte et ces actions (elles-mêmes incohérentes et injustes, mais "qui sème le vent récolte la tempête"). C'est bien à cause d'une "atteinte mentale".

-(b)- Éventuellement, par la prise de conscience que "les autres" ne semblent pas atteints par ces incohérences, ni encore moins en souffrir, ce qui engendre :

-- un grand malaise ("*pourquoi moi et pas eux ?*"), une impression d'être "sur la mauvaise planète", ou – plus grave – une impression d'être "défectueux" (renforcée par le fait que l'entourage nous le signale, plus ou moins directement), toutes choses évidemment très perturbantes ;

-- la conclusion, au bout d'un certain temps, qu'il n'y a "pas d'espoir", puisque visiblement "les gens" ne comprennent JAMAIS, quelle que soit la manière dont on leur montre ces atteintes ou ces souffrances (selon les possibilités qu'on a de le faire), et cette "conclusion de désespoir est évidemment extrêmement perturbante car on comprend qu'on doit souffrir pour toute la vie comme ça (à cause de atteintes, à cause des pensées perturbantes sur "les gens" et leur incompréhension, à cause du malaise et du doute, etc., ce qui explique évidemment pourquoi on en arrive "logiquement" au suicide, car une vie à se "cogner" constamment contre l'absurdité et l'insensibilité générales, et à en souffrir, et à se demander qui a raison, ça n'a "pas de sens", et du moins c'est extrêmement douloureux.

-(c)- Et bien sûr, par toutes les conséquences ou suites de ces atteintes, exposées plus bas (0.2., 0.3., 0.4., 0.5.).

En conclusion, toutes ces "atteintes" constituent une sorte de "maltraitance non-autistique inconsciente diffuse et générale".

→ Ne pas s'étonner donc si les autistes sont souvent "sur les nerfs" et souffrent, en baignant presque constamment dans tout cela, en étant bombardés en permanence de "disharmonies", d'incohérences, d'erreurs, d'injustices, de choses néfastes ou toxiques ou douloureuses, de "grand n'importe quoi", alors que pour les "gens normaux" tout ça est "normal" et ils n'y voient aucun problème.

- Pour en savoir plus, nous consulter.

0.2. La maltraitance de niveau 2 (inattention / incompréhension / confusion)

0.2.1. Cette maltraitance correspond à l'**impossibilité ou au refus de comprendre ou d'écouter avec l'attention suffisante et l'attitude appropriée** par l'environnement social (ce qui permettrait de réduire ce qui précède (niveau 1 (atteintes))), fatalement suivie de **jugements erronés et défavorables**.

0.2.2. Elle est "**passive incompréhensive**".

0.2.3. Elle provient principalement des "**limitations normales**", en particulier des "raisonnements" par "approximations automatiques" (dont [la très préjudiciable confusion entre "l'autisme" et "les troubles spécifiques caractérisant l'autisme"](#)), et de l'illusion de "mieux savoir".

- Pour en savoir plus, nous consulter.

0.3. La maltraitance de niveau 3 (inadaptation / inconsideration / incurie / contournement / ruse / tromperie)

0.3.1. Il s'agit de **l'impossibilité, de l'absence ou du refus d'adaptations** par l'environnement social (et de mesures visant à réduire ce qui précède (niveaux 1 et 2)), et cela s'accompagne parfois de "manœuvres" plus ou moins déloyales et hypocrites pour tromper ou pour tenter de faire croire au bien fondé du refus, ou encore pour faire en sorte qu'on ne puisse pas se défendre, prouver etc.

0.3.2. Elle est "**passive consciente**".

0.3.3. Elle provient principalement du "**conditionnement social normal**" (et souvent de la paresse, de l'égoïsme, de l'appât du gain...).

- Pour en savoir plus, nous consulter.

0.4. La maltraitance de niveau 4 (obligation de normalité ou de normalisation)

0.4.1. Il s'agit de **l'obligation (généralement tacite) d'être "normal", ou de "normalisation" ou d'adaptation unilatérale** (uniquement de la part des autistes).

0.4.2. Elle est "**active consciente**".

0.4.3. Elle provient principalement du "**normalitarisme**" (obligation sociale implacable d'être ou de paraître normal ou "conforme" ou "non-autiste").

- Pour en savoir plus, nous consulter.

0.5. La maltraitance de niveau 5 (exclusion)

0.5.1. Il s'agit de l'**exclusion** au sens le plus large du terme - dont l'auto-exclusion.

0.5.1.1. Elle peut aller jusqu'au suicide ou à "l'auticide" (= "exclusion ultime").

0.5.2. Elle généralement "**passive inconsciente**".

0.5.2.1. Elle peut être "active consciente" en cas "d'exclusion ultime".

0.5.3. C'est le **résultat inéluctable de l'escalade inconsidérée qui précède** (niveaux 1 à 4).

- Pour en savoir plus, nous consulter.

0.6. Conditions nécessaires aux solutions

Note : Pour chaque "niveau", si les "gens normaux" faisaient un petit effort, on pourrait éviter de passer au niveau suivant.

Par exemple, si les gens faisaient un effort d'attention, de compréhension et de discernement, alors il n'y aurait pas "la création d'erreur" et donc on n'en arriverait pas au niveau suivant, c'est à dire les problèmes de refus d'adaptation dans une situation problématique créée par ladite erreur, etc.

0.6.1. Réduire les atteintes socio-générées

0.6.1.1. Les atteintes socio-générées sont quasiment omniprésentes et permanentes dans le système social français (et dans l'environnement socio-généré) car il est dépourvu de la "Prise En Compte Correcte de l'Autisme Partout" (*que nous ne cessons de demander "dans le désert" à des autorités publiques françaises généralement incompréhensives, inaccessibles et excluantes, et parfois imbues et maltraitantes (même à leur insu)*).

0.6.1.2. La réduction ou la suppression de ces atteintes (c'est à dire de leurs sources) n'est pas du tout une sorte d'exigence particulière qui, pour pouvoir bénéficier aux autistes, devrait léser les non-autistes.

En résumé, il s'agit de corriger les erreurs et les excès du "système socio-généré" non-

autistique (très impacté par l'approximation, la confusion et l'illusion néfastes), pour revenir vers la justesse, la vérité, l'harmonie, la naturalité.

0.6.1.3. Pour réduire ou supprimer ces atteintes, il faut évidemment une politique d'[accessibilité](#) pour les personnes handicapées autistes, assortie de mesures concrètes. Nous pourrions parfaitement expliquer tout cela en détails, si on daignait accepter de nous consulter.

Malheureusement, les autorités publiques françaises "réputées compétentes" sont comme engluées dans des "troubles et dysfonctionnements" et dans "un système de pensée ordinaire" qui fait qu'elles nous excluent, et qu'elles croient que les postulats classiques concernant l'autisme sont valables (alors que pourtant la réalité démontre constamment qu'il n'en est rien).

0.6.1.4. Cette [accessibilité](#) serait bénéfique à l'ensemble de la société (et même des autres espèces vivantes), en commençant par les plus fragiles (comme les autres personnes handicapées, et les personnes âgées).

Elle permettrait aussi de faire d'importantes économies, et elle ne coûterait presque rien car c'est d'abord une question d'attitudes et d'ajustements.

0.6.1.5. Pour comprendre ce que sont véritablement ces "atteintes", il faut comprendre la nature profonde de l'autisme, et en particulier il faut cesser de confondre :

-(1)- "l'autisme" (c'est-à-dire une particularité humaine naturelle présentant des qualités qui sont utiles mais contrariés par un système dont le fonctionnement, opposé, en rend très difficile la compréhension),

-(2)- "les troubles" et les difficultés spécifiques qui caractérisent l'autisme. (*"Être" et "caractériser", ce n'est pas la même chose.*)

-(3)- "les handicaps autistiques", c'est-à-dire les empêchements et désavantages résultant principalement de l'absence de Prise En Compte Correcte de l'Autisme Partout.

→ Pour en savoir plus, voir notre [Distinction Fondamentale de l'Autisme](#).

0.6.1.6. Pour comprendre l'autisme, il faut accepter de dialoguer avec les autistes "pierre de Rosette" capables d'expliquer et de "faire des ponts", au lieu de les rejeter de manière "automatique et grossière", inconsiderée, et fautive.

Quand on cherche à comprendre l'autisme en ne se basant que sur des systèmes de pensée et des paradigmes non-autistiques (perçus comme seuls valables), c'est un peu comme faire de la géographie et de l'astronomie en se basant sur l'idée que la Terre est plate et que tout le reste tourne autour.

0.6.1.7. Enfin, si on veut écouter "des personnes autistes qui expliquent", il faut grandement pondérer les éventuels apports effectués par celles qui sont suffisamment "non-autistiquement conformes" et "socialement habiles" pour vous approcher sans être rejetées, et en particulier il importe de s'interroger sur leurs motivations, au vu des situations de conflits d'intérêts manifestes qui les caractérisent presque systématiquement.

- Pour en savoir plus, nous consulter.

0.6.2. Réduire certains "troubles administratifs"

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1" du 24/07/2023), en raison du manque de temps mais aussi en raison du sentiment d'écrasement quand il faut penser à toutes ces maltraitances, lui-même aggravé par des perturbations pénibles en y repensant et en les revivant mentalement.

- Pour en savoir plus, nous consulter.

1. La maltraitance FAMILIALE

En l'absence de compréhension de l'autisme, la Prise En Compte Correcte de l'autisme n'existe que par hasard ou par chance avec certain parents qui comprennent ou devinent ce qu'il faut faire et ne pas faire. Et c'est rarissime.

Le reste du temps, dans le cas général, les choses se passent mal (ou très mal).

Non, ce n'est pas la famille (dont la mère) qui entraînent l'autisme, puisque celui-ci est inné ; en revanche il est évident qu'un environnement familial inadapté à l'autisme (ce qui est presque toujours le cas puisque l'autisme est incompris) ne peut qu'aggraver – voir déclencher – des "troubles" ou difficultés.

Et naturellement, cela n'est pas intentionnel. Pourquoi le serait-ce ?

Le fait que ce n'est pas intentionnel n'empêche pas que "techniquement" (ou même "légalement", ces environnements inadaptés sont "maltraitants" puisqu'ils nuisent à un bon développement de l'enfant (sans compter que souvent, ils font souffrir, mentalement ou physiquement, et ce au grand dam des parents, bien sûr).

Mais si on ne peut même pas aborder ces réalités objectivement, pour ne pas faire de la peine aux familles, alors on ne peut pas les analyser donc on ne peut pas en comprendre les mécanismes et donc il est difficile voire impossible de les résoudre.

1.1. Quelques exemples au hasard et "en vrac"

1.1.1. L'alimentation inadaptée

Les enfants autistes sont extrêmement sensibles :

- sensoriellement (c'est-à-dire aux atteintes à l'harmonie physique c'est-à-dire à la naturalité)
 - mentalement (c'est-à-dire aux atteintes à l'harmonie mentale c'est-à-dire à la naturalité)
- > donc par quel mécanisme absurde et hautement improbable, est-ce qu'en matière d'alimentation, c'est-à-dire de choses qui les "impactent" très intimement, ils ne seraient pas sensibles aux "dénaturations", et ils pourraient consommer sans effets négatifs des repas "normaux" (c'est-à-dire bourrés de choses cuites ou transformées donc relativement nocives) ?

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

Il faut vraiment commencer par là, ou au moins essayer (en prenant de précautions), avant de chercher à s'intéresser aux autres sources d'atteintes.

Pourquoi ? Parce que quand l'alimentation est "mauvaise", en résumé on est "perturbé" (et fatigué), et donc on est beaucoup plus sensible ou "irritable" face aux atteintes sensorielles ou mentales dont on est bombardé en permanence dans un environnement social (ou familial), voilà pourquoi.

Il faut commencer par le commencement.

Comment voulez-vous que l'enfant aille bien, si l'alimentation "perturbe son corps" ?

Si des adultes acceptent de suivre les coutumes alimentaires "normales" sans se poser de questions (et donc de finir par avoir toutes sortes de problèmes et de maladies, sans parler de la difformité et de la dégradation esthétique), c'est leur responsabilité.

Mais ils ne devraient pas imposer cela à des enfants, surtout autistes.

Le problème, encore une fois, c'est la méconnaissance et la confusion.

En résumé – *et cela paraîtra étonnant et donc peu crédible* – le problème, c'est la **cuisson**.

Car la cuisson :

- "tue" ou dégrade les vitamines et les enzymes ;
- provoque de réactions chimiques ou des transformations qui font que le corps "ne reconnaît pas" ce qu'on lui donne à manger (et c'est particulièrement vrai pour le gluten) ;
- mais aussi, elle "tue la vie".

En d'autres termes, quand on mange des aliments "cueillis et non transformés", on mange des choses "vivantes au niveau microscopique", et quand on mange des aliments cuits (ou autrement transformés), on mange des choses "complètement mortes". Et bien sûr, ce n'est pas du tout la même chose.

Bien évidemment, il ne faut pas manger crus des aliments qui peuvent être toxiques s'ils ne sont pas cuits, c'est-à-dire notamment les poissons et les viandes.

Donc on peut manger un peu de poulet et de poisson (cuits bien sûr) mais pas trop, et il y a de bien meilleures sources de protéines avec les oléagineux et surtout les graines germées.

Et l'essentiel doit consister en des fruits et légumes, les plus variés possibles, sinon on aura envie de manger des choses "bonnes (au goût) mais mauvaises (à la santé)".

Si on parvient à trouver tous les fruits et légumes et graines (à faire germer) que l'enfant peut aimer, en y rajoutant un minimum d'aliments "animaux" ou d'origine animale mais vraiment le minimum si les fruits / légumes / graines ne suffisent pas, alors on a le meilleur régime, c'est-à-dire le plus sain, le plus nutritif et surtout le moins toxique (à condition de respecter certaines précautions pour certains aliments, notamment en termes de lavage).

Si on mange de la nourriture transformée ou cuite (et en particulier "animale" et surtout s'il s'agit de mammifères), en principe c'est très mauvais pour la santé.
Et en plus, c'est beaucoup plus cher...

1.1.2. La télévision

A proscrire dans toutes les pièces où l'enfant peut accéder, sauf s'il y a moyen de restreindre les canaux uniquement à des documentaires instructifs (là, c'est utile).
Surtout pas de télévision allumée en permanence dans la pièce centrale, comme c'est la coutume.

1.1.3. Les "jeux vidéo" ou autres jeux virtuels, y compris sur smartphone

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1"), à cause du manque de temps et de la perturbation mentale en pensant à toutes ces maltraitances ou en les revivant.

1.1.4. Le maintien (presque toujours involontaire et par méconnaissance) de toutes sortes d'atteintes sensorielles, mentales ou autres

C'est un sujet vraiment long à développer...

1.1.5. "L'injonction de normalité" (généralement implicite)

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1"), à cause du manque de temps et de la perturbation mentale en pensant à toutes ces maltraitances ou en les revivant.

1.1.6. L'opposition aux intérêts spécifiques de l'enfant (à moins qu'ils ne soient objectivement nocifs)

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1"), à cause du manque de temps et de la perturbation mentale en pensant à toutes ces maltraitances ou en les revivant.

1.1.7. Décider pour l'enfant sans recueillir son avis ou au moins essayer de le faire

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1"), à cause du manque de temps et de la perturbation mentale en pensant à toutes ces maltraitances ou en les revivant.

1.1.8. Modifier un programme prévu, par surprise, sans demander l'avis de l'enfant (car ce qui est le plus horripilant, ce n'est pas la modification imprévue, mais surtout le fait qu'elle soit imposée sans justification)

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1"), à cause du manque de temps et de la perturbation mentale en pensant à toutes ces maltraitances ou en les revivant.

1.1.9. Le fait de ne pas fournir de justifications, de manière générale

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1"), à cause du manque de temps et de la perturbation mentale en pensant à toutes ces maltraitances ou en les revivant.

1.1.10. Manifester de la crainte ou de la honte (notamment en public) relativement à l'enfant, ce qu'il perçoit forcément et ce qui ruine son estime et sa construction de soi

C'est ce qui se passe, hélas, quand on confond "autisme" et "troubles de l'autisme", c'est-à-dire quand on "ne comprend rien à l'autisme".

C'est un très gros problème, il y aurait beaucoup à dire...

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1"), à cause du manque de temps et de la perturbation mentale en pensant à toutes ces maltraitances ou en les revivant.

1.1.11. Enfermer ou isoler l'enfant, ou lui interdire de participer à certaines activités, au motif de "ses troubles" ou "parce qu'il aurait des difficultés"

Il y aurait beaucoup à dire ici...

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

C'est vraiment grave, et bien sûr c'est maltraitant, puisque cela "prive de chances".

*Comment voulez-vous que l'enfant "apprenne la société", si on l'en tient à l'écart ??
C'est fou de ne même pas comprendre ça...*

Et si "l'enfant a des difficultés" : et alors ? Tant que ça ne crée pas de VRAI danger, où est le problème ?

S'il lui faut 10 ou 100 fois plus de temps que les autres pour apprendre quelque chose, qu'est-ce que ça peut faire ? Qu'est-ce qui est le mieux : faire "0" en zéro heure ou zéro essai, ou faire "1" en 100 heures ou 100 essais ??

Et si "les gens" (qui sont autour) sont dérangés, ben, les parents doivent savoir ce qui compte le plus : le développement de leur enfant, ou les opinions d'inconnus qui ne veulent pas faire leur petite part d'efforts).

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1"), à cause du manque de temps et de la perturbation mentale en pensant à toutes ces maltraitances ou en les revivant.

1.1.12. Le renoncement au bout d'une quantité "normale" d'essais

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1"), à cause du manque de temps et de la perturbation mentale en pensant à toutes ces maltraitances ou en les revivant.

1.1.13. Le fait de ne pas tenter, le plus souvent, de faire proposer le plus possible d'expériences diverses et "d'aventures" à l'enfant autiste (en particulier des activités, des sorties, des voyages...)

C'est essentiel.

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1"), à cause du manque de temps et de la perturbation mentale en pensant à toutes ces maltraitances ou en les revivant.

Sujet trop long à développer ici. Nous consulter.

1.1.14. La "surprotection" (très grave problème)

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1"), à cause du manque de temps et de la perturbation mentale en pensant à toutes ces maltraitances ou en les revivant.

1.1.15. L'idée d'envoyer l'enfant dans un ESMS (ou, bien pire, le passage à l'acte), au lieu de faire ce qu'il faut à la maison (ce qui est certes difficile sans "Education Familiale à l'Autisme", laquelle n'existe pas, par la faute des autorités concernées, qui refusent de nous écouter et qui préfèrent suivre ce que dicte le lobby du médico-social)

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1"), à cause du manque de temps et de la perturbation mentale en pensant à toutes ces maltraitances ou en les revivant.

1.1.16. Les propos ou attitudes laissant penser que les parents auraient préféré que l'enfant ne naisse pas, ou ne soit pas autiste

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1"), à cause du manque de temps et de la perturbation mentale en pensant à toutes ces maltraitances ou en les revivant.

1.1.17. Les tentatives d'assassinat par les parents (ou, bien pire, le passage à l'acte)

Même quand c'est "seulement" une tentative, il est bien logique que plus tard l'enfant finira par se suicider.

Exemple : <https://autileaks.org/wp-content/uploads/2020/10/Reportage-Zone-Interdite-centres-qui-maltraitent-enfants-handicapes-2857-3451-mere-a-tente-tuer-fils-cite-uniquement-cauchemar-hopital-maltraitances-comme-motif.mp4>

En plus, cette mère qui a voulu tuer son fils (lequel a fini par se suicider) cite, pour justifier son acte, uniquement les problèmes de maltraitance MEDICALE (publique) : "Il a vécu des choses terribles à l'hôpital"...

Euh... comment dire...

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

1.2. La maltraitance FAMILIALE : solutions

Il faut absolument mettre en place un programme d' "Education Familiale à l'Autisme".

(Non, ce n'est pas la même chose que l'Education Thérapeutique du Patient.)

Ce programme doit notamment :

- Enseigner la différence à faire impérativement entre "l'autisme" et "les troubles qui le caractérisent", ce qui permet très facilement de se débarrasser de l'approche "défectologique" – erronée et fatalement dévalorisante - dont le très grave biais "ruine tout".

(Comment est-ce que "A" pourrait être "les troubles de A" ou "les manifestations de A" ?? C'est débile. Pas étonnant que tout ce qui a trait à l'autisme soit "un vrai binse", dans une telle confusion...)

- Enseigner avec précision les particularités et sensibilités des autistes, afin d'éviter ou de réduire les "atteintes".

- En particulier, enseigner comment faire pour, en cas de crise, effectuer "un travail de détective" pour déceler, dans l'environnement (y compris dans le passé) les conditions ou événements déclencheurs.

- Faire en sorte de diminuer drastiquement le grave problème de la "surprotection familiale", qui existe surtout "faute de savoir quoi faire", et qui obère considérablement les possibilités d'améliorations, tout en "enfermant" à tous les sens du terme.

Sans ôter cet obstacle, ne pas s'étonner de la stagnation et des crises.

Il faut un niveau de sécurité bien sûr, mais de manière adaptée et "juste suffisante" : tout excès est contre-production (et généralement maltraitant).

- Eduquer pour ce qui est des "bases obligatoires" (propreté, intimité...), et fournir des apprentissages du "non-autisme" mais dans le respect de l'autisme (*à distinguer des "troubles", donc*), sans présenter les codes et particularités non-autistiques comme "la seule chose correcte" mais plutôt un peu comme une deuxième langue.

Autrement dit, il faut respecter la "nature autistique".

Schématiquement : ne pas présenter l'absurde comme étant juste et vertueux, sans quoi il ne faut pas

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

s'étonner que l'enfant autiste (qui précisément est très sensible à l'incohérence) soit perturbé et se referme face à ce "grand n'importe quoi", surtout si c'est enseigné par les personnes en qui il a confiance : ses parents !

Si vous êtes un couple de "blancs" et que vous adoptez un petit enfant d'origine africaine ou asiatique, vous n'allez pas lui enseigner (ou lui faire sentir) que tout ce qui se rapporte à l'Afrique ou à l'Asie (ou au fait d'avoir son apparence de "non-blanc") est "mauvais" et "problématique" ("parce qu'il va être rejeté toute sa vie" bla bla bla) et que donc il faut corriger ça, et apprendre "les seules bonnes manières valables", n'est-ce pas ?

Eh bien, pour l'autisme, c'est pareil. C'est pourtant pas bien dur à comprendre...

- Le plus important : enseigner aux famille la culture du "toujours essayer"

Essayer ou expérimenter plein de choses différentes, c'est LA clé N°1 en matière d'autisme. Pour en savoir plus : nous consulter. (*C'est-à-dire "essayer", au moins, au lieu de se complaire dans les jugements préconçus – et l'absence d'efforts.*)

- Et d'autres choses...

Pour en savoir plus, il faut accepter de nous consulter, au lieu de nous exclure aussi injustement et absurdement, tout en disant que déjà suffisamment d'autres associations et autistes sont consultés : il faut croire que ça ne suffit pas, non, si l'on en juge par les graves absences de tout ce par quoi il faut commencer...

Bien évidemment, un tel programme ne peut pas être produit par les entités habituelles qui baignent dans la confusion et l'erreur en matière d'autisme (médecins, scientifiques, associations) et qui pourtant sont les seules consultées (*ceci explique cela*).

De toute façon, tout ce qu'on peut dire "entre par là et sort par là", donc, eh bien continuez dans votre aveuglement, mais ne vous plaignez pas de ne pas comprendre ce que vous ne voulez pas entendre, et surtout, il n'y a pas l'excuse de la méconnaissance car il y a mauvaise volonté et c'est donc IMPARDONNABLE et COUPABLE (à voir dans des plaintes internationales plus tard, pas d'autre choix si cette obstination "absurde et normale" persiste).

2. La maltraitance SCOLAIRE

Préambule

Que peut-on espérer d'un système public tellement "pervers" que – par exemple - il en vient à enseigner la *sodomie* aux enfants de 12 ans ?

[République française](#) | [Santé publique France](#) | [OnSEXprime.fr](#) | [Pratiques sexuelles, positions : comment on fait ?](#) | [La sodomie](#)

2.0. Article résumant assez bien la situation

Nous reproduisons ci-dessous la **tribune d'Olivia Cattan** (présidente de SOS Autisme France) du 01/04/2023, qui décrit beaucoup de problèmes visant les enfants et l'école.

<https://www.lejdd.fr/societe/la-presidente-de-sos-autisme-jaccuse-le-gouvernement-de-maltraitance-vis-vis-des-personnes-autistes-134240>

La présidente de SOS autisme : « J'accuse le gouvernement de maltraitance vis-à-vis des personnes autistes »

Marseille : une mère face aux crises de son fils autiste de 11 ans le tue avec une arme blanche.

Bordeaux : un jeune-homme [autiste] de 23 ans est séquestré, torturé, extorqué, et subit des tentatives de viol et de violences répétées. Cinq personnes condamnées.

Touraine : Émilie est retrouvée morte dans un centre d'accueil pour adultes autistes.

Loire Atlantique : Cynthia, une autiste de 13 ans, meurt mystérieusement dans une baignoire d'un Institut médico-éducatif.

Tours : Julien, un jeune autiste de 20 ans meurt dans une baignoire d'une clinique psychiatrique.

Carcassonne : Farès, 12 ans [, autiste] et épileptique, subit des violences et un harcèlement. [Il est] Poussé dans les escaliers, le directeur propose à la famille de le déscolariser.

Besançon : un enseignant suspendu pour avoir discriminé un enfant autiste de 5 ans. Il a tenu des propos dégradants et a fait de cet enfant la risée de la classe.

Villars-de Lans : Thomas, collégien de 12 ans, est traité comme un chien dans son collège. Placé au fond de la classe, tout le monde se moque lui et aucun aménagement n'a été mis en place. Déscolarisé, sa mère doit l'éduquer à domicile.

Isère : Gautier, Manon, Raphaël, Gabriel, comme 650 enfants autistes sans déficience mentale ont été déscolarisés ; une mère a décidé de monter une structure afin d'accueillir tous ces enfants.

(...)

Lannion : Faustine n'a pas de place au lycée parce qu'il n'y a pas de structures Ulis dans sa région.

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

Vitré : Yohan, autiste de 12 ans et demi, est refusé dans son transport collectif.

Lyon : Olivier, autiste de 10 ans a été exclu de la cantine à cause d'une simple crise de panique due à l'absence de son intervenant qui n'avait pas été remplacé.

Nantes : pas d'aide humaine pour permettre à son fils de 11 ans, autiste et épileptique, d'aller à la cantine.
(...)

Echec de l'inclusion scolaire

Monsieur le Président, durant des décennies, la situation des personnes autistes s'est dégradée dans la France entière. Ces quelques articles de presse ne sont que de minuscules preuves comparées au désespoir grandissant des familles qui n'ont même plus la force de se battre contre votre gouvernement préférant se mobiliser pour offrir eux-mêmes un avenir à leurs enfants.

La scolarisation de nos enfants différents est loin de s'être améliorée. Le manque d'AESH est toujours d'actualité. Au lieu de revaloriser ce métier précaire, vous avez participé à sa destruction massive à cause des PIAL, ces pôles inclusifs d'accompagnement localisés, qui ne fonctionnent pas. Parties en masse, ces auxiliaires mutualisées en ont eu assez de courir d'un Établissement à un autre, d'un enfant à un autre, d'un handicap à l'autre avec une formation plus que sommaire et un salaire de misère.

Lorsque Monsieur le ministre de l'Éducation nationale agite le chiffre de 430.000 élèves en situation de handicap scolarisés jouant sur des chiffres abstraits. 430.000 sur combien d'enfants handicapés déscolarisés ? De combien d'heures de scolarité ces enfants bénéficient-ils ? Ont-ils un accompagnement adéquat ? Combien d'élèves en primaire, au collège et au lycée ? Combien de bacheliers ? Il est inacceptable de dissimuler l'échec de l'inclusion scolaire et les discriminations odieuses que nos enfants subissent derrière les mots usés d'Égalité des chances et d'école de la République. Non Monsieur le Président, il n'y a ni entraide ni empathie dans votre école publique, ni d'égalité ni de fraternité pour nos enfants considérés toujours comme des sous-élèves et des sous citoyens.

Multiples discriminations

Qu'en est-il de la formation des professeurs et de la sensibilisation des Établissements scolaires que vous deviez faire au début de votre premier quinquennat ?

Où sont ces nouveaux centres spécialisés permettant d'accueillir les enfants qui ne peuvent pas suivre une scolarisation ?

Où sont ces filières d'apprentissage pour les jeunes adultes qui ne trouvent pas de travail faute de formation et de scolarisation ?

Pourquoi ne pas réaliser, comme SOS racisme l'a fait en son temps, de grandes opérations de testing pour mettre en évidence les discriminations à l'embauche dont les autistes sont victimes ?

Où en sont les contrôles de tous les Institutions médicalisées afin de vérifier la bienveillance des personnes en situation de handicap ?

Où en est notre plainte avec les Agences de Santé contre ces Fondations, associations et Médecins, avec lesquels vous travaillez toujours, et qui se sont pourtant servis des enfants autistes comme cobayes pour mener des expérimentations illégales ?

Promesses non tenues

Malgré votre volonté affichée, les promesses que vous m'avez tenues dans ce petit bureau à quelques jours de votre Élection, aucune n'a été tenue. Ces 6 années de pouvoir se soldent par un bilan catastrophique malgré de belles campagnes de communication qui tentent désespérément de faire croire que la situation des personnes autistes a changé en France. Mais rien n'a changé dans notre quotidien ni sur le terrain.

Chaque année, nous avons eu le droit à vos gadgets dans lesquels vous avez dilapidé une grande partie du budget de l'autisme sans prouver l'efficacité de ces outils. Hier une « Plateforme autisme » [ndlr : *Autisme Info Service*], un simple annuaire téléphonique dont nous avons prouvé l'inefficacité et qui a coûté des milliers [*deux millions*] d'euros. Aujourd'hui, une « Maison de l'autisme » qui n'apportera aucune solution concrète. Pourquoi ne pas avoir plutôt consacré ces « 550 millions d'Euros » à l'amélioration de l'école inclusive, des filières d'apprentissage, du logement inclusif ou des Institutions médicalisées ?

Voilà donc ce qu'il restera de votre passage à la Présidence de la République, des gadgets à la seule gloire de votre image médiatique ?

Une vie de combats

Connaissez-vous le parcours du combattant de toutes les familles ? Il faut se battre pour trouver des médecins capables de nous faire un diagnostic ; il faut se battre pour trouver des psychologues, des orthophonistes et psychomotriciennes formés. Il faut passer de longues heures à remplir ces dossiers administratifs MDPH pour une allocation qui ne couvre que partiellement tous les frais engagés dans une bonne prise en charge. Assister à des réunions éducatives où il faut défendre les droits de votre enfant afin de valider son PPS pour obtenir de maigres aménagements. Se battre encore pour que notre enfant soit accepté à l'école, pour avoir plus d'heures de scolarisation, une accompagnante présente chaque jour, pour qu'il soit autorisé à aller à la cantine. Se battre encore pour qu'il ne soit pas déscolarisé chaque année tout en luttant contre certains professeurs qui pensent que nos enfants n'ont pas leur place à l'école, parfois se battre encore lorsqu'il est harcelé, discriminé ou violenté. Et si cet enfant arrive par miracle jusqu'au Bac, le combat ne fait que commencer pour qu'il trouve une école qui l'accepte afin de mener des études supérieures. Puis se battre encore pour trouver un logement inclusif et un emploi afin de le rendre autonome pour pouvoir enfin rendre les armes, tranquilisés enfin sur son avenir.

Imaginez-vous, Monsieur le Président, une vie de combats sans aucun répit possible ? Une vie faite de dettes et de crédits pour pouvoir combler les préjudices et les manquements de l'État français ? Alors

Monsieur le Président, en tant que Présidente de SOS autisme France, mère d'enfant autiste, j'accuse votre gouvernement de maltraitance vis-à-vis des personnes autistes. Comme le dirait Victor Hugo : « *la première égalité, c'est l'équité* » et tant que nos enfants seront traités injustement et qu'ils ne pourront pas bénéficier des Institutions de l'État comme les autres citoyens de ce pays, j'encourage toutes les familles à porter plainte massivement contre l'État et à demander des dommages et intérêts lorsqu'elles ne peuvent offrir à leurs enfants une éducation, une AESH, une formation professionnelle, des prises en charge, et un logement. Certains jugements ont été déjà rendus en leur faveur, il faut continuer. Je les encourage à trainer votre gouvernement devant les tribunaux pour faire valoir le droit de leurs enfants ainsi que devant les Instances européennes qui ont condamné la France à multiples reprises. Après l'urgence climatique, l'urgence autistique doit être au cœur de vos préoccupations politiques. Peu importe le quoi qu'il en coûte, Monsieur le Président, il vous reste deux ans afin de tenir vos promesses

2.1. Quelques exemples au hasard et "en vrac"

Il y a tellement de choses...

Et ce qui est maltraitant ici (quels que soient les motifs), c'est que les "EGM" excluent les enfants, donc le scolaire.

On peut citer quelques points "au hasard" :

2.1.1. L'exclusion scolaire "systémique", à cause de la complicité étatique avec le "lobby du médico-social" et du manque de courage politique (contrairement à l'Italie de 1977)

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1"), à cause du manque de temps et de la perturbation mentale en pensant à toutes ces maltraitances ou en les revivant.

2.1.2. Tout est fait pour éviter que les parents ne connaissent ou n'utilisent le "PPS", alors que c'est précisément grâce à ce document que les enfants peuvent obtenir les aménagements dont ils ont besoin

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1"), à cause du manque de temps et de la perturbation mentale en pensant à toutes ces maltraitances ou en les revivant.

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

2.1.3. Comme autre "ruse", il y a celle – assez ignoble – qui consiste à signifier des refus aux parents uniquement de manière VERBALE lors de réunions scolaires

Donc il n'y a pas de traces, mais la décision (exposée parfois dans des réunions avec le plus d'intervenants possibles) permet d'impressionner suffisamment les parents.

C'est-à-dire qu'ils pensent que la décision est légalement valable, donc ils font comme si elle l'était, en "jouant le jeu" attendu d'eux, sans s'en rendre compte.

En particulier, ils ne peuvent même pas contester une décision qui n'est écrite nulle part (ce qui d'ailleurs implique aussi qu'ils n'ont aucun texte indiquant les modalités de recours).

En gros, ils se font rouler.

2.1.4. L'absence d'accessibilité matérielle, et la maltraitance scolaire de type "sensoriel" en résultant

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1"), à cause du manque de temps et de la perturbation mentale en pensant à toutes ces maltraitances ou en les revivant.

2.1.5. L'absence d'accessibilité humaine, les barrières attitudinales et la maltraitance "mentale" en résultant

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1"), à cause du manque de temps et de la perturbation mentale en pensant à toutes ces maltraitances ou en les revivant.

2.1.6. L'insuffisante formation des AESH (et leur nombre insuffisant)

Note importante : les AESH ne représentent pas "l'accessibilité" (qui doit être systémique, conceptuelle et globale) mais des mesures de "compensation du handicap"

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1"), à cause du manque de temps et de la perturbation mentale en pensant à toutes ces maltraitances ou en les revivant.

2.1.7. Les maltraitances par un personnel "débile"

Exemple, en Guyane en 2016, un cas où une assistante ou "maîtresse" s'est assise de tout son poids (important) sur un petit enfant autiste, "pour le calmer" (dixit), ce qui est vraiment très très stupide, car faire cela ne peut que décupler la sensation d'agression et de grand n'importe quoi, d'impossibilité, de désespoir, d'étouffement et de terreur, et ce n'est vraiment pas le meilleur moyen de calmer quelqu'un.

(C'est allé en justice, mais "comme toujours" elle n'a pas été condamnée.)

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1"), à cause du manque de temps et de la perturbation mentale en pensant à toutes ces maltraitances ou en les revivant.

2.1.8. Les refus ou exclusions au motif du handicap (c'est-à-dire des discriminations "condamnables")

Souvent, des enfants autistes sont exclus de diverses activités sous prétexte que "ils auraient des difficultés" mais sans que l'établissement ou "le système" n'apporte la preuve qu'ils ont fait ce qu'ils pouvaient pour fournir les aménagements nécessaires.

Et souvent, ils ne font rien du tout, à part manipuler la famille pour qu'elle pense ce qu'on lui assène de tous les côtés : "c'est pas possible".

Malheureusement les gens sont peu informés et souvent ils y croient, donc ils n'insistent pas.

2.1.9. Les refus ou exclusions au prétexte d'une prétendue "dangerosité"

C'est inique et ignoble.

Cf. affaire Timothée D., dans laquelle, par exemple, un juge a déclaré qu'il y avait "mise en danger" parce qu'il s'est simplement mordu la main !!!

Le moindre prétexte leur suffit !

<https://allianceautiste.org/2014/11/affaire-timothee-temoignage-audience-du-6-octobre-tci-simulacre-de-justice/> (*preuve audio sur demande*)

Extrait :

"– Après que l'on eut expliqué à la présidente que finalement l'enfant n'a mordu personne mais qu'il s'est mordu sa main à lui, elle bafouille un petit peu et cherche ses mots pendant quelques secondes, pour finalement dire que l'enfant s'est "mis en danger" [*ah, l'inévitable et sacro-sainte "mise en danger" !*], ce à quoi tout le monde acquiesce, comme avec soulagement, puis elle continue en disant "mise en danger des autres"."

Maintenant (9 ans plus tard !) ce pauvre jeune homme (qui avant était libre et avait une vie

heureuse – toutes preuves disponibles) moisit et dépérit dans une MAS...

Il exprime clairement et depuis longtemps qu'il "en a marre" et "veut rentrer à la maison", mais tout le monde s'en fiche !! Les juges ne l'écoutent même pas, surtout pas !!

Une fois que le lobby (aidé par ses amis) a la main sur un "placement à vie", "faut pas toucher au grisbi !" (c'est la seule explication à cette horreur !)

Ecœurant ++++++ C'est quoi ce pays franchement ? Les juges dans le film Midnight Express, ce sont les rois du rire en comparaison des "êtres" (on ne peut même pas dire "humains") qu'on a en France !!

Mais en plus, il faut qu'on soit calme et poli ! **C'est pire que de la torture !!!**

Face à ces saloperies, rester "calme et poli", c'est de la complicité de torture !

Se révolter et au moins dénoncer, c'est la moindre des choses !

2.1.10. Le harcèlement scolaire

Il est vraiment honteux qu'il n'y ait pas un programme vraiment sérieux pour lutter contre ça, car c'est relativement facile (avec un peu d'intelligence et de bonne volonté, et surtout avec "la bonne approche" de l'autisme).

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1"), à cause du manque de temps et de la perturbation mentale en pensant à toutes ces maltraitances ou en les revivant.

2.2. La maltraitance SCOLAIRE : solutions

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1" du 24/07/2023), en raison du manque de temps mais aussi en raison du sentiment d'écrasement quand il faut penser à toutes ces maltraitances, lui-même aggravé par des perturbations pénibles en y repensant et en les revivant mentalement.

3. La maltraitance SOCIALE

3.1. Quelques exemples au hasard et "en vrac"

3.1.1. Les atteintes sensorielles socio-générées (souvent aggravées par les atteintes mentales du refus de corriger)

3.1.1.1. Le "Trouble Non-Autistique du Dysthermostatisme"

Quand dans un magasin ou un restaurant ou un bus ou un avion on souffre à cause d'atteintes sensorielles qui pourraient facilement être évitées par un personnel dûment informé sur notre handicap et nos besoins, c'est aussi de la maltraitance.

Cela peut être par exemple des problèmes de températures réglées "stupideusement" (chauffage à fond avec 28-29 °C dans les locaux en hiver quand il gèle, ou climatisation sur le plus froid possible – souvent 18 °C – quand il fait 30-40 ° dehors).

C'est horrible. Et bien évidemment, EN FRANCE les gens refusent TOUJOURS de modifier les réglages (alors qu'on demande seulement des réglages "moyens" qui conviennent à tout le monde, et c'est tout à fait possible).

Dans les avions, il y a des normes internationales, avec une plage de températures comprise entre 22 et 24 °C, qui convient parfaitement à tout le monde en toute saison.

MAIS si par malheur c'est une compagnie française, ben, c'est comme d'habitude, le mécanisme des "petits chefs" etc.

C'est-à-dire que le "premier petit chef", c'est l'hôtesse ou le steward, qui a fait le mauvais réglage.

Là, on a plusieurs options :

1- Si on est un autiste débutant au Non-Autistan (genre, 5 premiers voyages en avion), ben quand on souffre du "surchauffage" dans l'avion au point d'appeler le personnel, on est déjà neurologiquement en ébullition donc il est impossible de paraître "calme et détendu".

On croit naïvement que les gens vont comprendre, vont faire les choses professionnellement,

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

mais les "Troubles du Non-Autisme" (auxquels on ne pense jamais assez) s'invitent très rapidement : la personne va souvent refuser de faire le moindre effort, et avec les années on finit par comprendre que c'est parce qu'elle est "offensée" parce qu'on a pas demandé avec LA BONNE INTONATION (ben pardon mais quand on souffre c'est difficile).

Traduction : on est pris pour un "emmerdeur" (c'est le grand classique), au lieu de quelqu'un qui souffre.

C'est-à-dire que le personnel met son ego avant sa fonction, et la moindre contrariété est bonne pour faire jouer sa petite autorité, surtout si l'utilisateur a l'air "pas normal".

Car avec les "normaux", entre eux ils arrivent toujours à s'entendre, ils se "reconnaissent", en quelque sorte. Ils trouvent des arrangements. Il suffit qu'ils se trouvent un point commun (même inconsciemment), et tout se débloque. Mais avec nous...

Donc en général il y a refus, et on passe le reste du voyage à souffrir, surtout si on a oublié de prendre des comprimés pour dormir en prévision de cauchemar.

Ou si on a oublié de prendre des vêtements chauds dans le cas du "trop froid".

(Avec l'expérience, on sait qu'on ne doit JAMAIS aller dans un pays chaud sans une bonne "laine polaire" (à cause des "agressions frigorifiantes normales"), et encore, ce n'est pas toujours suffisant.)

La délicatesse, la pondération, la sensibilité, tout ça, ils ne connaissent pas. On a beau leur expliquer, partout dans le monde, que si les réglages ont des possibilités de "graduation" au lieu de seulement ON/OFF ou CHAUD/FROID, c'est pas pour rien.

Mais "ça entre par là et ça sort par là", c'est "comme si on parlait chinois", d'ailleurs ils ne commentent même pas ce genre d'arguments, comme si ça les dépassait, comme si on parlait "science aéronautique"...

Et ça, c'est pas juste en France, c'est dans tous les pays.

Sauf que comme la France et un pays relativement froid, ben, on a souvent le problème du "surchauffage", et là, on ne peut pas se mettre en maillot de bain dans un centre commercial ou dans un avion pour tenter de tenir le coup (en plus, ça ne suffirait pas).

Donc en résumé, en général on souffre dans les endroits publics fermés, à cause du caractère "abruti" des réglages de température.

C'est de la maltraitance.

Surtout si on finit par faire une crise, et que le personnel reste immuable (surtout s'il est français) et pense que "c'est notre faute" parce qu'on est autiste.

Alors qu'il lui serait si simple de régler sur 23, et personne ne s'en plaindrait.

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

2- Si on est suffisamment aguerri en la matière, si on a suffisamment souffert, on peut essayer d'anticiper, en essayant de discuter tout de suite dès qu'on monte dans l'avion, c'est-à-dire AVANT d'être "en ébullition".

Mais là, c'est toujours le même problème, comme on a l'air "calme et plutôt normal", le personnel n'accorde pas l'attention suffisante, et sort des phrases toutes prêtes, du style "ne vous inquiétez pas", sans même comprendre de quoi on parle.

Donc il faut insister poliment, commencer à sortir prudemment des certificats.

Mais là encore, c'est "périlleux". Parce que si on insiste un peu trop (même très calmement), le personnel peut "prendre peur", et là, il appelle le commandant.

Donc là on tombe sur le "deuxième petit chef" (dans l'ordre chronologique).

Et là, c'est une question de chance.

Au début, on prend du retard parce qu'ils doivent vérifier si on ne pose pas de "danger" pour le vol... Vraiment n'importe quoi...

Ensuite, si la décision est prise de ne pas nous "débarquer" avant le décollage (exclusion donc), ben on s'estime heureux et il faut espérer que le commandant daigne bien vouloir régler une température "modérée".

Si on parvient à "marcher sur des œufs", on peut s'en sortir.

C'est évidemment très difficile pour des autistes, ou même parfois pour leurs parents.

Exemple, la présentatrice de télé Isabelle Kumar, virée d'un avion avec sa famille, "à cause de" son fils autiste : <https://www.lefigaro.fr/international/2018/07/26/01003-20180726ARTFIG00361-une-famille-debarquee-d-un-avion-a-cause-de-leur-fils-autiste.php>

Ce lamentable épisode, qui n'est qu'un exemple parmi tant d'autre, illustre parfaitement les conséquences de l'absence de politique d'[accessibilité](#) pour les autistes.

Si cette compagnie (et n'importe quelle autre) nous consultait pour savoir comment faire, tout ça ne serait pas arrivé. Mais surtout, c'est à l'Etat d'édicter des telles politiques afin de faire évoluer les normes et réglementations pour prendre l'autisme en compte correctement.

Mais l'Etat est parfaitement sourd à toutes nos propositions en ce sens. Et il ose dire qu'il fait des efforts pour l'[accessibilité](#) !

3.1.1.2. Les atteintes par chocs sur le corps

Revenons-en à l'exemples précédent avec l'avion, car le cauchemar n'est pas fini !

Si on parvient à un grand niveau d'expertise sociale (c'est à dire en trouvant "le bon réglage social" pour être écouté et compris mais sans pour autant inquiéter), si on arrive à surmonter

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

les problèmes de température en l'absence de politique d'[accessibilité](#) (c'est-à-dire que c'est à NOUS de fournir – très injustement – 100% des difficiles efforts d'adaptation et de "réglage équilibré", pendant que "les normaux" du personnel ne font AUCUN effort (et ne sont pas pro, en se vexant), alors qu'il serait si facile pour eux de modifier la température ce que personne ne remarquerait parmi les passagers "normaux"), eh bien il peut se produire encore d'autres problèmes "socio-générés" ou sociaux tout court, comme dans n'importe quel endroit "socio-fréquenté", sauf que dans les autres endroits, en général on peut partir (auto-exclusion) pour éviter la crise, mais pas pendant un vol, tout le problème est là.

(Et si malgré tous nos efforts, et "grâce à" toute l'absence d'efforts des "normaux-insensibles-à-tout", une crise survient, eh bien on ne va pas se jeter sur les gens pour les mordre, ni essayer de casser on ne sait quoi, non, on souffre et c'est tout (spasmes, cris, pleurs etc.). C'est un martyr. Et c'est "notre faute" bien sûr, pas la faute des refus de petits efforts.

Donc, vous l'aurez compris, en avion on est "piégé", à la merci des moindres "atteintes" faites par les autres (qui, eux, ont toujours raison, "puisque'ils sont normaux"), et aussi à la merci du bon vouloir ou de l'humeur du personnel de cabine, ou, pire du commandant de bord si jamais le personnel de cabine a réussi à déclencher une crise bien grave (résultant de sa mauvaise volonté et de ses problèmes d' "ego" en cas d'atteintes).

Par exemple, si on a le malheur d'être assis devant un petit enfant qui passe son temps à donner des coups de pieds dans le dossier du siège, c'est l'enfer : chaque coup de pied est un peu comme un choc électrique.

Au bout de 2 mn de ce cauchemar, on fait un effort monumental pour paraître calme, et on demande gentiment à la famille derrière de faire un effort, mais elle semble ne pas entendre. On se rassoit et le cauchemar continue, au bout de 5mn on appelle alors l'hôtesse, sauf qu'on n'a pas remarqué qu'on a déjà l'air bien énervé.

Donc, problème, l'hôtesse, au lieu d'écouter ce qu'on lui dit, se vexe (peut-être par sentiment d'oppression machiste, ce qui est débile mais il n'y a pas de "vrai dialogue", juste de actions robotiques), et elle ne fait aucun effort pour régler le problème (ce qui serait facile avec un changement de siège), et sa mauvaise volonté va même très loin puisqu'elle nous déclare "je ne sais pas quelle langue ils parlent", sans même avoir tenté de parler à la famille !

On essaie alors de faire ce qu'on peut pour surmonter, en pensant à autre chose, ce qui est impossible car l'enfant derrière tape toujours, bref c'est l'enfer.

Au bout de 10 mn de cauchemar, en étant rouge et en hyperventilation, on appelle l'hôtesse en lui disant, sans crier mais essoufflé, que si rien n'est fait il risque d'y avoir un "gros problème", et là, au lieu de toute action correctrice (surtout pas, hein) on a droit à cette réponse "médusante" : "Je peux vous dire que s'il y a un "gros problème", nous pouvons atterrir n'importe où, vous débarquer et vous laisser là !".

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

Incroyable. Avec le recul, il se peut qu'elle ait pris ça pour des "menaces" ou on ne sait quoi. Un peu comme ce jeune français (même pas autiste) qui en 2004 avait été emprisonné à Rykers Island à New York juste parce qu'il avait dit "My shit don't explode" (sic) à une hôtesse. Bref, vous l'aurez compris : dès qu'il y a moyen de sortir de la routine pour faire jouer sa misérable petite autorité et se sentir enfin important...

Et ils le font tous ! Tout personne ayant un semblant de pouvoir potentiel, est bien trop contente de pouvoir l'utiliser quand elle tombe sur des gens comme nous, c'est-à-dire des "faux positifs".

En d'autres termes, ils font zéro effort d'adaptation, et laissent libre cours à leur arbitraire, leur ego.

Il est évident que s'il y avait une politique d'[accessibilité](#) pour les autistes, ces maltraitances pourraient être évitées facilement, déjà à la source par exemple avec les réglages de températures ou autres.

Bref et pour l'histoire des coups de pieds, ça peut se régler par chance, pour cette fois, quand on se souvient qu'on a des comprimés de somnifère quelque part dans les nombreuses poches.

Mais tout le monde n'est pas aussi organisé et aguerri, et souvent c'est l'enfer.

[V2] 3.1.1.3. Les atteintes par "touchisme" ou rapprochement

Ces atteintes sont des perturbations généralement très pénibles survenant lorsque des gens nous touchent, surtout pas surprise et alors que ce n'est pas nécessaire (ce qui est presque toujours le cas).

Cela peut être aussi de simples frôlements involontaires, ou même une "distance sociale" trop faible, qui génère une sorte d'oppression.

Si on veut éviter ces problèmes, on peut essayer de maintenir une distance (quand c'est possible), mais le problème c'est qu'en faisant ça, par exemple dans une file d'attente, on finit pas être exclu, ou quelqu'un peut venir prendre notre place.

Et s'il faut s'expliquer, c'est compliqué et les gens veulent rarement comprendre.

3.1.1.4. Les atteintes par bruits ou propos sonores imposés

On pourrait aussi parler des problèmes de bruit injustifiés ou de propos qu'on nous force à écouter, par exemple de radio avec de la publicité (ça peut être super dérangeant) dans des endroits où théoriquement c'est interdit.

Avec bien sûr la réticence du personnel pour couper ou baisser, "parce que personne d'autre ne s'est plaint" (donc "dictature de la majorité", comme d'habitude).

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

Et les éventuelles lettres de réponse de l'entreprise, de pure mauvaise foi et langue de bois hypocrite etc. (ce qui est bien énervant aussi).

3.1.2. Les atteintes mentales socio-générées

3.1.2.1. Les gens qui ne nous écoutent pas et qui nous prennent pour encore plus stupides qu'eux...

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1"), à cause du manque de temps et de la perturbation mentale en pensant à toutes ces maltraitances ou en les revivant.

3.1.2.2. Les erreurs de français "à la mode" imposées

Cela peut paraître "des détails" pour des non-autistes, mais certaines erreurs de français complètement absurdes, quand elles sont généralisées et dupliquées, ça peut être super pénible (y compris pour des "non-autistes").

Notamment :

- Les "coupures et collages" aux mauvais endroits systématiquement employés à la télévision par les présentateurs (quand on est "obligé" de la regarder ou de l'entendre), peut-être faites pour "donner un style télé".

C'est complètement en désaccord avec les règles de la langue française, cela complique la compréhension, c'est pathétique (le principe absurde, la répétition du principe), et c'est exaspérant.

- L' "absence de liaisons après les adjectifs numéraux cardinaux", principalement en ce qui concerne **les euros, qui se disent exactement comme les heures ou les ans**, mais quasiment tout le monde fait la "faute sociale" consistant à omettre la liaison avant "euro" !!

C'est super fatigant.

D'ailleurs, si [l'Académie française a fini par se fendre d'un article à ce sujet](#), c'est suite à nos demandes persistantes (preuves à l'appui), dont l'existence montre à quel point c'est pénible.

- Les "**du coup**" !!! (la "*ducoupathie*")

On ne sait pas si c'est pire que les "_euros", tellement les deux sont insupportables !

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

Comme pour les "_euros", nous avons insisté poliment auprès de l'Académie (preuves à l'appui aussi) pour qu'elle fasse le nécessaire, ce qui fut fait : <https://www.academie-francaise.fr/du-coup-au-sens-de-de-ce-fait>

Et cette expression est tellement galvaudée (*souvent, mise au début d'une phrase sans aucun rapport avec quoi que ce soit qui précède*), que les pauvres "ducoupathes" (qui se comptent par millions) sont obligés de recourir à la "doncducoupathie" quand ils veulent véritablement signifier un "donc"...

En France, "c'est normal", donc les gens se copient entre eux, sans réfléchir (et bien sûr en se vexant dûment si on leur fait la remarque, même poliment).

Et même s'ils ne se vexent pas, de toute façon même en comprenant leur erreur il est impensable pour eux de se corriger (sacrilège) ! C'est la France hein...

Ce qui compte, ce n'est plus la vérité, mais ce que les gens pensent...
C'est "du grand n'importe quoi".

Mais bien sûr, ce sont les autistes qui sont perçus comme "troublés", ou même sans être autiste, si on dénonce un "défaut socialement accepté", on est catalogué comme "emmerdeur". Les mœurs de ce pays sont pitoyables...

3.1.2.3. Hypocrisie et mensonges, manipulations

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1"), à cause du manque de temps et de la perturbation mentale en pensant à toutes ces maltraitances ou en les revivant.

3.1.2.4. Injustices, traitements défavorables

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1"), à cause du manque de temps et de la perturbation mentale en pensant à toutes ces maltraitances ou en les revivant.

3.1.2.5. L'obligation "de fait" de "socialisation débile", sous peine d'exclusion

En France, la population n'est pas plus "méchante" qu'ailleurs, mais "la mentalité française" (en général) est fort peu ouverte à "ce qui sort de l'ordinaire".

C'est accepté uniquement si ça fait rire ou si ça paraît "génial", sinon cela "fait peur", ça met mal à l'aise etc. (pour des motifs qu'on pourrait développer).

Ceci est particulièrement vrai pour les autistes, qui sont vus un peu comme des "dingues" ou des personnes "bizarres et probablement dangereuses", à cause des préjugés tenaces. Ces préjugés sont évidemment entretenus par la "politique générale d'exclusion au fond des bois", c'est-à-dire par le caractère "homéopathique" des prétendus efforts pour l'inclusion, ce qui résulte directement de [l'influence prépondérante du lobby du médico-social \(que nous avons puissamment dénoncée à l'ONU\), permise principalement par l'article premier de la Loi 2005-102](#), concoctée (plus ou moins directement) par ce même lobby.

A cause de cet état d'esprit qui exclut automatiquement tout ce qui est "pas normal", les autistes (et d'autres "différents") comprennent plus ou moins vite qu'ils doivent se "conformer" pour ne pas être exclus / ne pas souffrir.

D'ailleurs, le phénomène est tellement bien enkysté, que l'expression "c'est normal" est synonyme de "c'est juste / ça fonctionne / c'est bien / c'est logique" dans l'esprit de quasiment tout le monde.

Cette "injonction de normalité" tacite, "de fait", est particulièrement maltraitante pour nous, déjà parce qu'on devrait avoir le droit de faire ce qu'on veut ou de paraître comme on veut, à partir du moment où on n'agresse ni ne lèse personne (ce qui est très rarement le cas).

En plus, c'est maltraitant aussi parce que souvent les choses auxquelles nous sommes tenus de nous conformer, et qui bien sûr font partie de la "socialisation" et de la "convivialité" (*auxquelles on nous reproche de peu adhérer, ce qui est même qualifié de "troubles" !*), sont des choses particulièrement "débiles".

En résumé, souvent, ce à quoi "les normaux" voudraient qu'on s'intéresse relève de ce que nous appelons les "Troubles du Non Autisme" ou divers types de "vices normaux donc acceptables".

Souvent, cela relève de "l'illusion", ou de choses ressemblant à des "hallucinations collectives" (comme la passion quasiment "obligatoire" pour le football si on est un homme).

Plus la ville ou le village est de petite taille, et plus on sera ostracisé si on n'est pas "comme tout le monde"...

Par exemple, dans un petit village français typique, si par malheur on ne boit pas de vin, on est mal vu par au moins la moitié de la population (peut-être parce que sans le vouloir on les met face à leurs propres travers).

Il arrive même d'entendre des phrases aussi débiles que "pourquoi tu fumes pas ?"...

Bien pire, si on ne comprend pas un vice ou une manipulation, on est moqué(e), et bien sûr exclu(e) (sauf quand ça permet de rire). C'est le monde à l'envers. Et ça ne vole pas bien haut.

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

On peut même être moqué et exclu parce qu'on ne connaît pas telle chose superficielle (par exemple une "célébrité", un film...).

Bref, dresser la liste des "vices normaux obligatoires" serait trop long.
Tout cela est absurde, injuste, débile, fatigant, maltraitant, c'est-à-dire "normal".

3.1.2.6. Les "services sociaux" ("assistante sociale", CAF, Pôle Emploi etc.)

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1"), à cause du manque de temps et de la perturbation mentale en pensant à toutes ces maltraitances ou en les revivant.

3.1.2.7. Les CHRS et services ou établissement d'hébergement de secours

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1"), à cause du manque de temps et de la perturbation mentale en pensant à toutes ces maltraitances ou en les revivant.

3.1.2.8. Les "réseaux sociaux"

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1"), à cause du manque de temps et de la perturbation mentale en pensant à toutes ces maltraitances ou en les revivant.

3.1.2.9. L'exclusion, l'auto-exclusion ou les difficultés d'accès dans les services et établissements de loisirs ou de sport (dont notamment les piscines) à cause d'une incorrecte prise en compte de l'autisme (absence de véritable politique d'accessibilité et des mesures concrètes appropriées pour les autistes)

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1"), à cause du manque de temps et de la perturbation mentale en pensant à toutes ces maltraitances ou en les revivant.

3.1.2.10. L'exclusion, l'auto-exclusion ou les difficultés d'accès dans les commerces et les services commerciaux ou privés, à cause d'une incorrecte prise en compte de l'autisme (absence de véritable politique d'accessibilité et des mesures concrètes appropriées pour les autistes)

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1"), à cause du manque de temps et de la perturbation mentale en pensant à toutes ces maltraitances ou en les revivant.

3.1.2.11. L'exclusion, l'auto-exclusion ou les difficultés d'accès dans les transports publics (dont les avions), à cause d'une incorrecte prise en compte de l'autisme (absence de véritable politique d'[accessibilité](#) et des mesures concrètes appropriées pour les autistes)

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1"), à cause du manque de temps et de la perturbation mentale en pensant à toutes ces maltraitances ou en les revivant.

3.1.2.12. Les difficultés d'accès au logement "ordinaire" à cause d'une incorrecte prise en compte de l'autisme (absence de véritable politique d'[accessibilité](#) et des mesures concrètes appropriées pour le logement des autistes où ils le souhaitent et pas dans des "endroits prévus pour eux")

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1"), à cause du manque de temps et de la perturbation mentale en pensant à toutes ces maltraitances ou en les revivant.

3.1.2.13. L'exclusion du marché du travail à cause de la complicité étatique avec le "lobby du médico-social" et d'une incorrecte prise en compte de l'autisme (absence de véritable politique d'[accessibilité](#) et des mesures concrètes appropriées pour l'emploi des autistes)

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1"), à cause du manque de temps et de la perturbation mentale en pensant à toutes ces maltraitances ou en les revivant.

3.1.2.14. L'exclusion affective et relationnelle, à cause des mentalités égoïstes et "normalisées" en France, et surtout à cause d'une image très négative et inquiétante de l'autisme, due en particulier à la confusion entre "l'autisme" et "les troubles", fausse information propagée par des pouvoirs publics français

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

presque tous murés dans l'aveuglement "robotique" et le refus méprisant ET COUPABLE quand on leur montre cette erreur

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1"), à cause du manque de temps et de la perturbation mentale en pensant à toutes ces maltraitances ou en les revivant.

3.1.2.15. "L'auto-exclusion ultime par le suicide", résultant de tous ces sévices permanents et en particulièrement administratifs ou systémiques ou étatiques, et absence de programme et de mesures sérieuses pour éviter ces suicides (*nous avons des solutions mais, du haut des tours d'ivoire, on ne veut pas nous écouter*)

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1"), à cause du manque de temps et de la perturbation mentale en pensant à toutes ces maltraitances ou en les revivant.

3.1.2.16. L'auto-exclusion salvatrice par la vie hors de France, possible pour quelques chanceux(es) malgré (comme toujours) l'absence de toute aide publique pour cela (*sauf quand il s'agit d'aller alimenter des "usines à Français" concentrationnaires et liberticides en Belgique*), mais qui reste injuste (*obligation "de fait" de quitter son propre pays et de "galérer" seul(e) et sans moyens, ce qui ne respecte pas du tout l'égalité des chances avec les personnes non-handicapées*)

3.1.2.17. L'exclusion générale plus ou moins prononcée de tous les lieux établissements et services publics et privés, à cause de l'absence de Prise En Compte Correcte de l'Autisme Partout résultant de l'absence de politique spécifique et de mesures concrète pour l'accessibilité des autistes handicapés (et du refus de nous consulter à ce sujet)

Ceci est très injuste et écœurant, cela viole complètement tout ce qui est prétendu et les Lois et Conventions.

Le refus de corriger ce problème (démonstré par l'absence de textes et par le mépris patent de nos demandes et propositions) est particulièrement inacceptable.

Tout cela est très perturbant et même torturant, c'est très clairement de la maltraitance

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

systemique, et elle est très grave car il n'y a pas "l'excuse de l'ignorance".

La mauvaise volonté et la mauvaise foi des autorités étatiques françaises sont – ici encore – particulièrement flagrantes.

(Qu'on vienne tenter de nous montrer que ce n'est pas vrai – si quelqu'un en a le courage : nous avons suffisamment de preuves accablantes.)

[V2] 3.1.2.18. Les introductions ou réintroductions d'erreurs, et le refus hautain de les corriger

Quand un "média" en ligne, dit "social", réintroduit une faute ("C*I*DPH") que nous sommes laborieusement parvenus à faire corriger par les autorités publiques elles-mêmes (CIH), en allant "corriger à tort" un communiqué du CNCPH (qui avait fait l'effort de se corriger), c'est particulièrement exaspérant.

Mais ça l'est encore plus lorsque, même en leur demandant très poliment et très diplomatiquement et patiemment de bien vouloir corriger, "évidemment" ils refusent de le faire : c'est la France, hein, et il n'est pas besoin de chercher plus loin les causes profondes de "la maltraitance" en France : c'est le refus quasi-systématique d'admettre qu'on a fait une erreur (même quand c'est "gros comme une montagne"), et la lâcheté qui consiste à se contenter de ne pas répondre, en sachant que de toute façon rien ne sera fait puisque le système tout entier fait exactement pareil !

[V2] 3.1.2.19. Les préjugés sociaux sur l'autisme

En particulier quand cela vient d'entités censées être sensibilisées au handicap, comme par exemple quand le directeur de la radio Vivre FM, après avoir fait de son mieux pour exclure un autiste (comme d'habitude) lui écrit qu'il gère "une radio, pas un centre de soins" !

3.2. La maltraitance SOCIALE : solutions

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

Il faut impérativement une politique d'accessibilité

**pour les personnes autistes handicapées,
assortie des mesures concrètes correspondantes.**

En définitive, cette politique diminuerait – sans le dire explicitement - beaucoup de "Troubles du Non-Autisme" (et leurs conséquences, parfois "statiques", sur l'environnement socio-généré).

Cela ne coûterait pas grand-chose, cela serait utile pour TOUT LE MONDE (en commençant par les autres "vulnérables", dont les personnes âgées), et souvent cela permettrait de faire des économies (par exemple en énergie, en frais de secours et de justice...).

Pour faire cela, il faut commencer par comprendre ce qu'est "'accessibilité pour les personnes autistes handicapées", et ce qu'il faut faire (et ne pas faire) pour y parvenir.

C'est impossible à faire sans vraiment comprendre les besoins et difficultés des autistes, et ce n'est évidemment pas en comptant sur le CNCPH et en nous excluant qu'on peut y arriver.

Que dire de plus ?

Tout ce refus absurde et préjudiciable, c'est de la mauvaise volonté, et c'est coupable.

Pour l'instant, dans la plus pure tradition franco-administrative du "*Pourquoi faire bien quand il est si facile de faire MAL (impunément)?*", les autorités françaises compétentes résistent vaillamment et fièrement à nos nombreuses propositions de dialogue et d'aide

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

en ce sens, exprimées depuis plus d'un an de diverses manières, dont les plus déférentes.

Elles sont drapées sur leur piédestal du "on sait déjà" (*ou même du "vous [nous] emmerdez profondément"*) alors qu'elles ne font que CROIRE savoir, ce qui est fort différent.

Et elles refusent le dialogue qui leur permettrait de vérifier. **C'est COUPABLE.**

<https://allianceautiste.org/?s=admutisme>

4. La maltraitance MEDICALE

4.1. Quelques exemples au hasard et "en vrac"

C'est de la torture !!!

Trop difficile à écrire pour l'instant car (re)penser à toutes ces maltraitances les fait revivre et c'est très pénible !

Il faudrait parler par exemple :

- des refus de croire qu'on a mal (ou de croire d'autres choses qu'on explique)
- des attitudes évidemment imbues ("*Nous avons consulté Monsieur le Professeur D., qui nous fait savoir que **votre pathologie n'est pas adaptée** à la spécialité qu'il exerce.*" (HEH, Lyon))
- des traitements douloureux et brutaux
- du robotisme des infirmiers (qui ne savent que répéter "ne vous inquiétez pas" sans même écouter ce qu'on leur dit)
- des infirmières qui vous touchent alors que vous essayez de dormir, et que vous leur expliquez etc. et qu'il n'y a aucune urgence mais de toute façon "on parle chinois" (*Ils nous prennent systématiquement pour des débiles, alors que ce sont eux qui ne comprennent RIEN !*)
- des refus de soins ! (de manière toujours brutale, y compris *en appelant la gendarmerie !*)
- des traitements forcés (psychiatriques ou autres)
Voir <http://depsychiatriser.blogspot.com/> et <https://psychiatrie.crpa.asso.fr/>
- des [hospitalisations abusives et/ou illégales](#) et sans réel moyen de se défendre, à cause de médesinges aussi hautains que **crétins** (preuves à l'appui), et sans un atome d'humanité (*bref, le "monde à l'envers" habituel de "la France", ce bien étrange pays*)
Voir <https://ericlucas.org/psychiatristan-reponses-au-questionnaire-pour-les-rescapes-de-hospitalisations-ou-institutionnalisations-psychiatriques-forcees/>
- etc.

[LD] "L'approche psychanalytique, aux effets profondément délétères concernant l'autisme, beaucoup trop répandue en France parmi le personnel médico-social et les psychologues car encore majoritairement enseignée dans les facultés et les programmes des diverses formations. Ils sont minoritaires, ceux qui sont formés en suivant les avancées des neurosciences.

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

(Les 2 points précédents peuvent conduire à de l'errance médicale ou à des diagnostics erronés entraînant des médications inutiles, aux effets délétères, des troubles psychologiques supplémentaires, voire une perte de chance)."

[LD] "La méconnaissance et le non-respect des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles de la Haute Autorité de Santé."

4.2. La maltraitance MEDICALE : solutions

Dans l'Alliance Autiste, nous avons les sections suivantes :

- PCEGMA (Programme de Correction de l'Erreur Générale Médicale concernant l'Autisme (y-compris la confusion "autisme"/"troubles" et les confusions relatives au "handicap"))
- PLIPMEDA (Programme de Lutte contre l'Ignorance des Personnels Médicaux et l'Errance Diagnostique concernant l'Autisme)
- PERSAVCA (Programme d'Eradication des Refus de Soins, d'Aménagements, de Vérifications et de Corrections concernant les Autistes)
- PPTINDDA (Programme de Prévention des Traitements Inadaptés, Nuisibles, Douloureux ou Dégradants infligés aux Autistes)
- PRTMP (Programme de Réduction des Troubles Médico-Professionnels ("ignarrogance" etc.))
- dont : SOAPHF (Syndrome de l'Omnipotence Arrogante des Praticiens Hospitaliers Français)

Note : Que l'excellentissime corps médical ne s'inquiète pas : nous n'avons évidemment aucune aide pour ces "programmes", donc les autistes pourront continuer à souffrir en essayant de vous déranger le moins possible, et encore pardon d'exister.

Sinon :

- **Mesurette** : Réduire très très fortement le "forfait hospitalier" (prix pour 24 h, souvent autour de 1000 € par jour en psychiatrie, ce qui est absurde et indécent). Moins d'argent = moins d'appel d'air et donc moins de séjours forcés.

- **Mesure indispensable** : former les médecins et tout le personnel (présent ou à venir) à l'autisme, et surtout, le faire correctement, c'est-à-dire sans approche

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

défectologique sur l'autisme, et en faisant bien la différence entre "autisme" et "troubles".

- **Mesure nécessitant un voyage à Lourdes** : voir s'il y a moyen de faire redescendre sur Terre les médecins "publics" (souvent imbus, omniscients et omnipotents), ou sinon, au moins trouver comment leur faire recouvrer un semblant d'humanité, de compassion et de compréhension pour nous autres simples mortels ici bas.

C'est une condition de base évidente pour qu'ils nous écoutent "pour de vrai" au lieu de seulement tenter de faire entrer un misérable "patient" forcément abruti dans leurs cases toutes prêtes (et inadaptées).

- **Mesure qui fonctionne à 100%** : De toute façon, on ne peut rien faire contre des médecins qui se prennent pour des demi-dieux et qui ont tout pouvoir : même les juges, pourtant très imbus et injustes et "au dessus des lois" aussi, sont obligés de s'incliner devant l'avis du médecin, faute de connaissances.

Par conséquent,

**la seule, l'unique solution qui permet vraiment à coup sûr
de se protéger contre les malversations médicales françaises, c'est de
QUITTER CE PAYS MALTRAITANT ET MORTIFERE
dès qu'on peut !**

Autrement, on est toujours sous l'épée de Damoclès de l'hospitalisation d'office, ou au moins de "soins" douloureux et parfois imposés.

La fuite est la seule solution si on veut vraiment se sortir définitivement de ce piège gluant et froid.

Même s'il faut recommencer sa vie à zéro, c'est toujours mieux.

Car vivre "une vraie vie" (libre, heureuse, épanouie) au moins une fois, c'est incomparable, et ça devrait même être un droit.

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

Or c'est tout simplement IMPOSSIBLE en France quand on est autiste.

(Si vous connaissez un contre-exemple, dites-nous qui c'est, on veut le/la connaître !)

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

5. La maltraitance MEDICO-SOCIALE

5.1. Quelques exemples au hasard et "en vrac"

Par quoi commencer... Il y en a tellement !

Nous supposons que vous avez déjà bien assez de "matériel".

Cependant, ne pas oublier le reportage de 2013/2014 de Zone Interdite sur l'enfance maltraitée : <https://autileaks.org/reportage-censure-zone-interdite-ime-moussaron-ames-sensibles-s-abstenir/>

Mais de toute façon, **la première des maltraitements avec les "établissements" avec hébergement, c'est l'existence même de ces établissements !**

"Apartheid", ségrégation et concentration indignes de la France, privation de liberté, perte de chances, impossibilité d'apprendre "la vraie vie", mauvaise estime de soi (*on vit en tant que "défectueux" ou "seconde catégorie" et tout nous le rappelle*), obligation de "collectivisme" forcément maltraitante pour les autistes, le tout sur fond d'exploitation indirectes du handicap (et des maltraitements, pour corser le tout !) : si ça ne vous suffit pas pour voir ici une maltraitance systémique...

[LD] "L'éducatrice spécialisée d'un nouveau SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés) TSA non formée au TSA et qui ne le sera au plus tôt qu'en fin d'année 2024... Elle m'a écrit, noir sur blanc, que c'était à moi, femme autiste, de m'adapter à elle et non l'inverse !!!"

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

[LD] "Les associations marraine et gestionnaire d'un nouveau Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) TSA qui installent le groupe dans un local totalement inadapté à l'accueil d'autistes, en ne tenant pas compte de leurs hypersensibilités sensorielles..."

[PM] "Quand il y a maltraitance avérée, ils trouvent toujours une faille pour dire que la preuve n'est pas réelle. Quel parent va payer un avocat des milliers d'euros et engager des procédures contre les ARS ou autres ? Combien va durer la procédure, combien de milliers d'euros pour quel résultat ? Voici un débat de fond qu'il faudrait mettre en lumière en expliquant que tout simplement, quand on apprend les preuves de la maltraitance, l'institution qui est en face va toujours trouver une faille pour dire que la preuve n'est pas recevable malgré la définition par la loi de la maltraitance sur personne vulnérable, c'est ubuesque."

On peut citer aussi (parmi plein de "dysfonctionnements") la mauvaise foi administrative qui fait de son mieux pour nier, pour minimiser la réalité des preuves, tout en payant des avocats (par exemple pour les MDPH), bref de toute façon l'Administration a des juristes et fait tout pour se défendre et pour défendre le système et le lobby, et cela CONTRE les familles et en VIOLATION des lois et des Conventions internationales !

L'Administration a tous les moyens, et les familles en face n'en ont aucun ! Et comme "l'accès à la justice" est plus théorique que réel, on ne peut pas se défendre, c'est le "pot de terre contre pot de fer" !

Normalement, les services publics c'est fait pour AIDER les gens, pas pour leur pourrir l'existence, non ??? (tromperie ++++)

Mais par le truchement d'un système profondément POURRI, on en arrive à des situations ubuesques, où le système commence par s'auto-protéger lui-même (fonctionnaires, EN, juges, médecins, MDPH, ARS, ESMS, enfin TOUS), au détriment des familles ou des autistes, qui sont seuls en face, totalement démunis, avec seulement 4 ou 5 avocats spécialisés en autisme pour tout le pays (et qui sont évidemment débordés) : quelle honte !

Et si on est autiste, il est évidemment encore plus difficile de se défendre, c'est-à-dire plus qu'impossible !

L'accès à la justice, c'est une vaste blague éhontée : dans les faits ça n'existe pas pour nous, c'est un mensonge !

On peut essayer pendant 30 ans sans avancer d'un pouce !

Le système nous fait tourner en bourrique, nous épuise, et en plus, nous

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

reproche de ne pas être "calme", et se sert de ça "a posteriori" pour justifier son mutisme méprisant et inique !!!

Et ça, c'est pas dans une "république bananière", c'est en France !!!

Tout ce qu'on a le droit de faire, c'est de souffrir ces tortures en silence (pour ne pas "agacer", hein), ou sinon, de fuir ce pays de Thénardiens et de Tartuffes : par chance, dans sa grande mansuétude, ce pays ne nous retient pas nos passeports, car si on ne pouvait pas sortir, il ne resterait plus que le suicide (option hélas utilisée par certains "trop handicapés pour voyager").

Plus concrètement concernant la maltraitance MEDICO-SOCIALE, voici au moins une chose parmi une liste très longue :

4.1.1. La prostitutionnalisation ("assistance sexuelle" incorrectement fournie)

Ici comme ailleurs, il y a des "réglages fins et intelligents" à faire. Mais on refuse de nous écouter, de nous faire participer...

Pas possible de rédiger cette partie 4.1. pour l'instant ("Version 1" du 24/07/2023), en raison du manque de temps mais aussi en raison du sentiment d'écrasement quand il faut penser à toutes ces maltraitements, lui-même aggravé par des perturbations pénibles en y repensant et en les revivant mentalement.

[V2] 3.1.1.3. Les atteintes par "touchisme" ou rapprochement

(Voir la description sommaire dans "maltraitance SOCIALE")

Ce problème est d'autant plus pénible que les établissements refusent de faire le moindre effort à ce sujet, par exemple dans le cas d'une jeune femme autiste qui se plaint depuis des années d'être "touchée" par d'autres travailleurs (masculins) dans un ESAT, celui-ci nous répond, en substance, que c'est elle de s'adapter !

Alors que pourtant on devrait avoir le droit au respect de son corps.

Notons bien que si ce problème se passait dans une entreprise du "milieu ordinaire", ça ferait tout une histoire et le problème serait vite réglé !

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

Mais dans ce milieu ségrégué infâme, non. Ce qui montre bien, une fois de plus, que les personnes handicapées sont traitées comme des "êtres inférieurs" (puisqu'on leur accorde moins la jouissance des droits que pour le "normaux"), par ces "associations gestionnaires" qui, en plus ont l'audace de se présenter comme "représentatives" des personnes qu'elles hébergent, "servent" et maltraitent !

5.2. La maltraitance MEDICO-SOCIALE : solutions

**Déjà commencer par supprimer tout centre avec hébergement,
en convertissant tous les emplois *utiles* existants
pour que les personnels d'assistance et de soin
travaillent là où vit la personne (chez elle, comme tout le monde)
au lieu que ce soit la personne qui vive là où travaille le personnel !**

Même si cela suppose parfois de l'assistance "24h/24", ce sera toujours moins cher que de maintenir tous ces centres, et cela sera très vertueux, en revenant enfin vers des choses humaines et dignes, et aussi cela réduira beaucoup les maltraitances (structurelles ou humaine), qui ne peuvent que se développer dans les "centres".

C'est d'ailleurs précisément parce que cette solution - respectueuse de la liberté, de l'autonomie et de l'épanouissement des personnes – entraîne nettement moins de "mouvements financiers", que le lobby qui vit du manque d'autonomie fait ce qu'il peut pour s'y opposer (tout en faisant semblant du contraire, et bien sûr avec de grandes déclarations la main sur le cœur : c'est la France, le pays de Tartuffe).

6. La maltraitance ADMINISTRATIVE

Préambule

Que peut-on espérer d'une administration publique ~~tar~~ kafkaïenne au point de déclarer morte une personne vivante, et surtout d'être INCAPABLE de reconnaître et de corriger une erreur aussi grossière et flagrante ?! Et ça fait 5 ans que ça dure !

Avec l'Administration française, quand celle-ci fait une erreur (ce qui est "réputé impossible", hein), c'est au "simple mortel" de s'adapter et non pas aux élites supernelles et ultra-sensibles (irritables) de se corriger, et il faut parfois "vivre avec", tout la vie, même quand on est "administrativement mort", c'est-à-dire "mort tout court" pour l'Administration !!!

Cf. l'affaire lunaire de Jeanne Pouchain (<https://www.youtube.com/watch?v=rhh3A2o0miw>), qui n'est même pas autiste, donc imaginez pour les autistes !

On n'arrive que très rarement à se hisser à un niveau suffisant pour comprendre que pour nous c'est même pas la peine d'essayer, c'est sans espoir.

Dans le "meilleur" des cas, on peut juste espérer, au bout de 30 ans, recevoir une décision de refus d'aide juridictionnelle déclarant de manière lapidaire et cinglante que "toutes les autres conclusions [*c'est-à-dire les demandes de justice les plus importantes*] de Monsieur L. sont rejetées", naturellement sans la moindre explication : c'est la France.

6.0. Ce qu'il faut comprendre

6.0.1. Les incohérences / absurdités / injustices "administratives" sont vécues en tant qu'"atteintes mentales" par la personne autiste qui en est consciente, et ce de manière beaucoup plus forte que pour les personnes non-autistes, dont le "système mental" s'accommode assez facilement (ce qui par ailleurs explique leur existence et leur maintien).

6.0.2. Il convient de noter aussi que - dans tout pays - "l'Administration" est une chose particulièrement "machinale" dont la nature "kafkaïenne" (i.e. souvent incohérente et absurde) n'est plus à démontrer : elle est donc particulièrement génératrice d'atteintes

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

antinaturelles pour les autistes (cf. "0.0.1. La maltraitance des autistes se produit presque chaque fois que ces personnes sont contraintes à des **environnements** (sociaux ou socio-générés) ou à des **processus** ou substances **non-naturels** ou **non-harmonieux** (...)").

6.0.3. Avec les autres types d'atteintes (familiales, sociales etc.), il existe des chances de parvenir à la raison, la justesse, la correction d'erreur et donc la réduction de ces atteintes, car on s'adresse à des individuels dont la "robotisation du comportement" peut être vaincue car elle ne se croit pas tenue de défendre un système (l'Administration) et parce qu'elle est plus proche de la réalité du terrain et donc elle peut difficilement nier les problèmes.

Mais avec l'Administration, ce n'est pas possible (sauf en cas rarissimes exploits de fonctionnaires héroïques), car on est face à un "Hydre Abministratif" insensible et obtus et à ses serviteurs, qui souvent nous disent qu'ils aimeraient faire ce qu'on leur demande, et qu'ils "comprennent" (que ce serait juste), MAIS que c'est "impossible" (à cause de la nature machinale et inhumaine du système auquel ils doivent obéir, en résumé – et surtout quand ce système ne prend pas l'autisme en compte correctement).

6.0.4. Les "atteintes mentales administratives" (dont quelques exemples plus bas) génèrent des perturbations mentales douloureuses dont l'intensité augmente avec le degré de conscience que l'on en a, ce qui réserve donc (heureusement) ce "privilège" à une petite minorité d'autistes "de niveau 1" (*ce qui ne diminue pas pour autant la nécessité de faire cesser ces troubles administratifs, même lorsqu'ils sont peu compris*).

Pour donner une idée approximative, on peut distinguer les degrés d'acuité de conscience suivants :

-(1)- La personne perçoit qu'elle est victime d'une "défavorisation" (ou d'un autre problème) dont elle comprend le caractère injuste (notamment en voyant bien que les "normaux" sont épargnés), et donc ce constat la perturbe, l'irrite, la fait souffrir, déprimer etc.

-(2)- La personne, avec l'expérience de quelques décennies de "l'Administration française", réalise à quel point, en fait, dans nos situations qui le forcent à l'arbitraire et donc à l'erreur, le système fait souvent l'inverse de ce qu'il faudrait faire, et surtout la personne comprend que les membres de ce système n'ont aucun scrupule à faire cela, même quand on leur montre "en leur mettant le nez dedans" (ce qui s'explique par leur obéissance nécessairement aveugle à ce système) : le constat de cette tromperie et de ce cynisme ne peut que perturber très fortement.

-(3)- Ensuite, on finit par comprendre que ces méfaits et tromperies ne sont pas des choses isolées qui ne se produiraient que dans le cas de "malentendus individuels" (auxquels les autistes sont abonnés), et que c'est ce système lui-même qui est foncièrement fallacieux et malhonnête, en se favorisant lui et ses membres, et en faisant semblant de faire ce qu'il doit faire (ce qui trompe de moins en moins, même sans parler d'autisme ou de handicap).

Le constat de cette "horreur institutionnalisée" est donc plus que perturbant et douloureux. (Comment ne pas comprendre en quoi résident ces "atteintes mentales" ?)

-(4)- Enfin, lorsqu'au bout de plusieurs années ou décennies de tentatives, toutes plus vaines les unes que les autres, pour obtenir corrections, décence et justice, on est forcé(e) de comprendre que c'est impossible (à part quelques "mesurettes" et quelques touches de maquillage), et que cette impossibilité est en fait le résultat d'une "organisation" d'autoprotection et de verrouillage faite peu à peu par ce système, alors c'est encore pire puisqu'il n'y a plus aucun espoir (et puisqu'on en est réduits à résister davantage pour la forme et pour "ne jamais laisser gagner sans résistance", plutôt que dans l'espoir d'une quelconque avancée vers "comme ça devrait être" (honnête, juste, courageux, respectueux, cohérent entre les dires et les actes etc.) – et comme on le voit plus souvent dans d'autres pays. C'est d'ailleurs ce qui explique que, "pour ne pas péter un câble", les plus lucides d'entre nous n'ont pas d'autre choix que de s'échapper de la "sous-France", ou de rêver de pouvoir le faire.

6.0.5. La nature intrinsèque du "fonctionnement administratif" est particulièrement "artificielle, inhumaine et insensible", ce qui la rend incompatible avec le "fonctionnement autistique, qui est tout l'inverse.

6.0.6. Si le système administratif français avait un peu plus de courage, d'honnêteté, d'humanité, de discernement, de bon sens, il pourrait peut-être finir par comprendre l'intérêt pour tout le monde qu'il y aurait à se corriger pour réduire les atteintes faites aux autistes, qui ne sont ici que des "révélateurs avancés" (car sensibles aux incohérences).

Comme nous le disons souvent, quand des voyants ou des sirènes d'alarme sont activé(e)s (par des "atteintes", donc), il faudrait commencer par se demander quels sont les défauts et les dangers ainsi signalés, au lieu d'étouffer ou d'éteindre bêtement ces signaux, ce que fait le système français (notamment), de manière très irréfléchie et surtout COUPABLE quand il ne daigne même pas au moins essayer de comprendre ce qu'on se tue à lui expliquer "dans le désert", et gratuitement en plus.

De la part de "la septième puissance mondiale", "pays des Lumières", "berceau des droits de l'Homme (Normal...)", bla bla bla, si prompt à donner des leçons au reste du monde (pour cacher sa propre misère ?), on espérerait un peu mieux.

6.1. Quelques exemples au hasard et "en vrac"

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

Bien que nombreux, ces exemples ne mentionnent que QUELQUES configurations. Il y a beaucoup d'autres exemples, fort différents, selon le profil des personnes, selon les situations, les administrations ou les services publics ou textes concernés. Cependant, ces exemples parcellaires devraient déjà donner une idée générale des mécanismes profonds à l'œuvre, qui sont toujours les mêmes.

6.1.1. Le très grave problème du "vice central central" de l'article premier de la Loi 2005-102

L'article premier de la Loi 2005-102 est "maltraitant" dans son essence, car :

- (a) Il présente très malhonnêtement les associations gestionnaires comme étant "représentatives" des personnes qu'elles hébergent et/ou qu'elles "servent", absurdité qui confine presque au ridicule mais à laquelle tout le monde est donc légalement tenu de croire (*comme quand on doit croire que l'Empereur nu a de beaux habits*) ;
- (b)- Il crée une sorte de "négationnisme de conflits d'intérêts pourtant flagrants" ;
- (c)- Il permet à un système d'exploitation indirecte du handicap de faire ce qu'il veut ;
- (d)- Ceci explique le grave "enkystement" de "l'institutionnalisation" dans la réalité et même dans la "culture" du pays (les parents sont conditionnés), alors que ce procédé n'est rien d'autre que de la ségrégation concentrationnaire, qui surtout ruine les possibilités d'apprentissage de la "vie ordinaire", de l'autonomie, de "la vraie vie", de l'épanouissement (et de manière très injuste puisque les libertés des résidents sont inférieures à celles du personnel) ;
- (e)- et enfin, peut-être encore pire, ce système (qui vit du manque d'autonomie) s'oppose "par conception" au développement de l'inclusion et de l'[accessibilité](#) ;
- (f)- et on allait oublier "les maltraitements" qui s'y développent, et qui en dépit de leur nature infecte, ne sont "que" des effets collatéraux de tout l'ensemble, c'est à dire d'un système artificiel et inhumain (et, en plus, de mauvaise foi et prompt à cacher tout cela, avec la complicité ou la résignation de pouvoirs publics ne pouvant lutter contre un lobby qui fait vivre "deux millions de salariés", qui s'est "auto-protégé" dès le premier article de cette loi.

Qu'on nous excuse du peu : c'est plus que gravissime (et c'est pourquoi [nous avons tant insisté à ce sujet auprès du Comité CDPH](#), qui – lui - n'étant pas "visé" par l'aveuglement général français obligatoire, l'a très bien compris et a commencé par ce problème, présenté comme LA "clé de voûte" des problèmes de la gestion publique du handicap en France), ce faisant en jetant un pavé dans la mare (ou le marécage), ce qui malgré toutes les tentatives pour "continuer à dire que le roi est nu", commence à produire d'encourageants remous.

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

Qu'on ne vienne pas nous dire que cet [article premier de la loi 2005-102](#) n'est pas "foncièrement maltraitant"...

L'intensité de la "maltraitance systémique" inhérente à cet article peut se mesurer à l'aune de l'intensité du déni dont cette hérésie fait l'objet.

(Ceci fait d'ailleurs partie des "principes de fonctionnement" (constatés) de "l'Administration française"...)

Or, en dépit du fait que le milieu du médico-social est maintenant sur la sellette, quasiment personne n'ose parler du "verrou supérieur", du "pacte d'exploitation et de sous-traitance" (au sens de "traite"), c'est à dire ce fameux article premier.

Donc quand vous constatez ce "silence assourdissant", c'est soit que le problème tellement secondaire que ce n'est même pas la peine d'en parler, soit que c'est l'inverse, avec donc un déni dantesque.

Pour rappel, M. Jonas Ruskus (Comité CDPH), puissamment aidé par notre association, a commencé ses "reproches" en août 2021 précisément par ce problème, qu'il a décrit (à raison !) comme étant "la clé de voûte" des problèmes de la gestion publique du handicap en France...

Est-ce que c'est le Comité CDPH qui raconte n'importe quoi ? Ou est-ce que c'est le "marigot du handicap à la française", qui fait ici preuve d'une stratosphérique mauvaise foi, à la hauteur de la gravité du problème ?

Déjà rien que le fait qu'alors que l'ONU a déclaré que c'est le problème numéro 1, "la France" (qui l'a très bien entendu et lu) continue à faire comme si ça n'existait pas, c'est très hautement maltraitant *(en tant que mauvaise foi et mauvaise volonté éhontée, et même lâcheté, trahison du service public etc. etc.)*.

Et ça, c'est sans compter les conséquences "concrètement maltraitantes" (souvent indirectement) de cet article, c'est à dire quasiment toutes les choses négatives *(dont notamment "les maltraitances" en établissements, objet principal de votre étude)*.

6.1.2. Le maintien obstiné, "souverain" et absurde, de la très préjudiciable confusion entre "l'autisme" et "les troubles de l'autisme"

La duplication irréfléchie de l'idée fautive selon laquelle "l'autisme" serait la même chose que les "troubles de l'autisme" *(ce qui déjà même sémantiquement n'a pas de sens)*, "ruine tout" dès le départ, d'autant plus que cette déclaration viciée est la première chose effectuée dans

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

toutes les descriptions officielles de "l'autisme", sur les sites des CRA, du GNCRA, d'Autisme Info Service, de la "Maison de l'Autisme" etc., lesquels - malgré nos nombreuses demandes - refusent de corriger (*cf. hautaine infailibilité française*), ou prétendent qu'ils ont besoin de plus de temps pour le faire ou pour étudier la question (*cf. mauvaise foi et art du "faire semblant" franco-administratifs usuels*), ou enfin se murent dans le mutisme classique habituel (*cf. la célèbre couardise administrative ou étatique française, bien connue hors du pays*), tellement pratique – et COUPABLE.

C'est très très important car ça crée de graves problèmes, dont notamment :

- (a)- L'impossibilité de comprendre l'autisme (*parce qu'en étant persuadés qu'il n'y a que des "troubles" à voir, les gens ne voient que des troubles, et n'ont pas l'idée de regarder par le bon côté de la longue vue (ce qui permet de voir "une image non trouble")*).
- (b)- Donc l'approche officielle "défectologique" de l'autisme, qui empêche d'aller vers une politique d'accessibilité (*car on ne voit que des "troubles à faire disparaître", sans voir l'autisme lui-même ni l'immense intérêt pour tous qu'il y aurait dans une société accessible donc adaptée aux autistes, ce qui d'ailleurs réduirait grandement les "troubles" (objectifs et subjectifs)*).
- (c)- La mauvaise estime de soi (*puisque'on est réduit à un "porteur de troubles à corriger", donc imaginez un instant, quand on comprend ça, même confusément !*).
- (c)- La "dépression" en résultant.
- (d)- Le risque de suicide, ou de meurtre parental ("auticide") (*ben oui, puisque "l'autisme", ce n'est rien d'autre que "des troubles", et puisque "non, ça ne se guérit pas, Madame"*)
- (e)- Etc.

Cette confusion, c'est la "base" de tous les autres malentendus : pas étonnant que les gens ne comprennent rien dans l'autisme et passent leur temps à se disputer, quand ils n'ont même pas compris cette PREMIERE CHOSE A COMPRENDRE !

C'est un peu comme si des "scientifiques" ignoraient complètement la différence entre le courant continu et le courant alternatif et concluait que "ça marche pas" lors de leurs expériences, ou – pire – que l'électricité est "mauvaise" ou "un fléau" en s'électrocutant...

Ou c'est aussi comme si vous voulez utiliser un programme "Mac" dans un appareil "Windows" (ou l'inverse) : non, ça ne marche pas, et, oui, il y a des "troubles".

Pareil si on met de l'essence dans un moteur diesel ou l'inverse : "troubles" !

Ou si on mange une banane ou une orange sans enlever la peau, ou une noix sans enlever la coque : "troubles" aussi !

Franchement, comment est-ce que des "scientifiques" peuvent être assez stupides pour ne même pas voir la différence entre "autisme" et "troubles de l'autisme" ? La seule explication, c'est leur "formatage".

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

Et en cas de refus de dialogue (c'est-à-dire, en France, quasiment tout le temps), c'est COUPABLE et impardonnable.

Cette confusion est donc ultra-maltraitante car :

- C'est en quelque sorte la mère de tous les autres types de maltraitance en matière d'autisme ;
- Le fait de nous voir uniquement comme des "porteurs de troubles", comme des êtres "défectueux" et "à corriger" (ou à "traiter") est PROFONDEMENT MALTRAITANT ;
- Les refus iniques, lâches et irresponsables de corriger (à l'exception notable de la Délégation Interministérielle Autisme) ou même de répondre, aggrave encore un peu plus cette maltraitance (*comme si ce n'était pas "suffisant" : bref, c'est le principe bien connu et courant en France de la "fuite en avant"*).

→ En savoir plus : <https://allianceautiste.org/distinction-fondamentale-de-l-autisme/>

6.1.3. Les collusions avec des entités privées (en particulier avec "le lobby du médico-social") au détriment d'une mission de service public "comme ça devrait être" (c'est à dire respectueuse des libertés, de l'égalité, de la solidarité, de la Constitution, des Conventions, de la simple décence etc.)

Ce phénomène (qui s'apparente à de la "corruption systémique") est "infect et insupportable". Il est très maltraitant pour les personnes autistes qui le perçoivent, sans parler évidemment de toutes ces très graves conséquences, souvent évoquées dans ce document (exploitation indirecte, pertes de chance, "apartheid", frein à l'inclusion et à l'[accessibilité](#), etc. – sans parler des "maltraitements", qui sont "seulement" des effets collatéraux superficiels).

6.1.4. Le non-professionnalisme de la susceptibilité et de "l'offensabilité"

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1"), à cause du manque de temps et de la perturbation mentale en pensant à toutes ces maltraitements ou en les revivant.

6.1.5. L'arrogance et l'autoritarisme fautifs des "petit(e)s chef(ffe)s"

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1"), à cause du manque de temps et de la perturbation mentale en pensant à toutes ces maltraitements ou en les revivant.

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

6.1.6. Le "corporatisme administratif" et l'impunité "de fait" permettant de nier les erreurs et les fautes, et de s'acharner sur l'utilisateur qui a l'audace de les signaler ou de s'en plaindre

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1"), à cause du manque de temps et de la perturbation mentale en pensant à toutes ces maltraitances ou en les revivant.

6.1.7. L'oppression par un injuste système de "caste" ou de "nomenclatura administrative", dont les membres doivent "jurer d'y collaborer" (ou s'engager) sans discuter pour en faire partie (et donc jouir de privilèges, comme par exemple celui de "statuer" sur la vie d'un "simple usager" de manière arbitraire et jamais corrigée en cas d'erreur)

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1"), à cause du manque de temps et de la perturbation mentale en pensant à toutes ces maltraitances ou en les revivant.

6.1.8. L'injustice cynique d'un système où la caste dominante peut faire ce qu'elle veut de "l'utilisateur", mais où, en plus, elle se permet de lui reprocher (et de lui interdire implicitement) ses plaintes (qui font fatalement apparaître les fautes) en les jugeant "dérangeantes", parfois pour de simples questions de "tonalité" (ce qui est dans le registre du crime consistant à "montrer son dos au Roy")

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1"), à cause du manque de temps et de la perturbation mentale en pensant à toutes ces maltraitances ou en les revivant.

6.1.9. L'infame présentation, par ce système inique, de ses victimes en de prétendus "emmerdeurs", ce qui permet de les "silencier" ou de les anéantir encore plus facilement

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1"), à cause du manque de temps et de la perturbation mentale en pensant à toutes ces maltraitances ou en les revivant.

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

6.1.10. Le caractère limité et/ou peu clair de la loi sur la maltraitance

Il y a des problèmes avec cette loi, et on voit bien que - comme d'habitude - la consultation des organisations de personnes handicapées (selon l'article 4.3 de la CDPH) n'a pas été effectuée correctement, c'est à dire que – comme toujours – les personnes comme nous sont "laissées sur le bord du chemin" (ce qui est "malencontreux" quand on veut lutter contre la maltraitance). Car si pour vous cette consultation c'est celle d'un CNCPH "goulot d'étranglement", qui est particulièrement inaccessible et qui refuse de nous répondre...

Voici ce que dit cette loi :

« Art. L. 119-1.- [1] *La maltraitance au sens du présent code vise toute personne*

[2] *en situation de vulnérabilité*

[3] *lorsqu'un geste, une parole, une action ou un défaut d'action*

[4] *compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux ou à sa santé et que cette atteinte intervient dans une*

[5] *relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement.*

Les situations de maltraitance peuvent être ponctuelles ou durables, intentionnelles ou non. Leur origine peut être individuelle, collective ou

[6] *institutionnelle. Les violences et les négligences peuvent revêtir des formes multiples et associées au sein de ces situations. »*

Tentative d'analyse :

-[1]- (*Point de détail très subtil, non maltraitant*) Ce texte ne fournit pas une définition précise et explicite de la maltraitance en soi, il en parle de manière relativement implicite. Il ne dit pas ce qu'il entend par "la maltraitance", mais qui elle "vise" et dans quelles conditions. Il énumère donc des éléments qui caractérisent la maltraitance.

Bien que cette énumération semble suffisante, il se peut que le caractère implicite et imprécis de ce texte puisse parfois poser un problème.

-[2]- Le texte limite la maltraitance aux personnes "en situation de vulnérabilité", ce qui peut se qui peut se comprendre vu son objet spécifique visant justement à protéger ces personnes, cependant "la maltraitance" existe aussi pour les personnes qui ne sont pas dans cette "situation", ou non particulièrement vulnérables.

Certes, leur supposée faible vulnérabilité est censée leur permettre de "se défendre" ou de supporter ladite maltraitance, cependant, à notre avis, aucune sorte de maltraitance n'est acceptable, même quand elle ne "vise" que des personnes "non vulnérables".

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

En effet, même s'il est logique de s'efforcer de protéger les personnes qui peuvent difficilement le faire elles-mêmes, à notre avis il serait utile de faire cesser les divers types de maltraitance "à la source", simplement parce que c'est injuste et inacceptable, indépendamment des effets.

Autrement dit, en ne s'intéressant à "la maltraitance" que lorsqu'elle touche les plus fragiles, on cherche plutôt à endiguer le phénomène "en aval", de manière parcellaire (c'est à dire limitée comme par exemple avec cette loi), sans une vue plus large qui permettrait de mieux comprendre les causes les plus profondes de "la maltraitance" (notamment en France), afin de pouvoir véritablement et efficacement les contrer.

En conclusion, plutôt que de "mettre du sparadrap sur des blessures profondes", une telle approche "holistique" serait pour le moins utile, et c'est ce à quoi nous tentons très maladroitement d'inciter avec notre présent document.

Enfin, le fait d'occulter "légalement" certains types ou certaines situations de maltraitance (au prétexte qu'elles paraissent moins graves) nous semble assez injuste (et donc relativement "maltraitant") même si nous considérons que quasiment toutes les personnes autistes handicapées entre le plus souvent dans la catégorie de "personnes en situation générale et constante de vulnérabilité", à cause de l'absence quasi totale de Prise En Compte Correcte de l'Autisme par un système social dont les principes de fonctionnement sont, en résumé, "diamétralement opposés au fonctionnement naturel des autistes", ce qui explique que les "atteintes", souffrances et problèmes surgissent quotidiennement.

-[3]- Les conditions "*un geste, une parole, une action ou un défaut d'action*" nous semblent insuffisantes. En effet, bien qu'il convienne de s'intéresser principalement aux "faits concrets", il ne faut pas oublier qu'il y a des choses "abstraites ou systémiques" dont la simple existence est maltraitante, en particulier dans des textes ou règlements.

Par exemple, le simple fait que l'autisme soit presque entièrement (et constamment) "oublié" dans les politiques et mesures d'[accessibilité](#), ce n'est pas un "défaut d'action" mais plutôt une sorte de "vice de conception", et cette absence de "prise en compte" (plutôt que "d'action") est très maltraitante, vu tous les problèmes et souffrances que cela entraîne.

De la même manière, l'attitude des pouvoirs publics en la matière, qui conjugue l'ignorance et le mépris (*preuves à l'appui*), c'est très injuste et inacceptable et blessant, donc évidemment maltraitant.

Comme exemple de chose très maltraitante (quand on y pense mais surtout par ses effets), rappelons le problème du "[vice central de l'article 1er de la Loi 2005-102](#)", qui d'ailleurs est le

facteur principal à la base de presque toute la maltraitance en France, en matière de handicap.

En conclusion de tout cela, nous croyons qu'il manque quelque chose dans cette loi, dont cette partie serait plus juste (et donc moins maltraitante) ainsi libellée :

" *un geste, une parole, une action, ~~ou~~ un défaut d'action, **ou des dispositions*** ".

En effet, pourquoi donc est-ce que "des dispositions" n'auraient pas un effet ou des conséquences objectivement maltraitantes ?

Enfin, pour être encore plus complet et plus juste, il faudrait aussi rajouter "**une attitude**" après "*une action*", car (au moins pour nous les autistes) certaines attitudes peuvent être très maltraitantes.

Quelques exemples : le mépris, le manque d'attention, l'incompréhension, les refus ou obligations "de fait" c'est à dire sans "gestes, paroles, actions ou inactions", les attitudes de rejet ou d'exclusion (qui ne sont pas toujours assorties d'actions), etc.

Par exemple, l'exclusion physique (de l'école, de l'emploi, du logement, des transports, des loisirs, de la participation aux politiques publiques du handicap) correspond, certes, aux "actions et inactions" clairement maltraitantes, mais les attitudes ou "états d'esprit" entraînant ces rejets sont eux-mêmes maltraitants, dans leur simple existence.

Une attitude opprimante ("supérieure", fermée, excluante, moqueuse, etc., comme par exemple celle des "médesinges" et autres "sachants" ne comprenant rien à l'autisme), ce n'est peut-être pas "une maltraitance" (concrète), mais cela entre dans le cadre de "la maltraitance" (voir la partie suivante, sur "la maltraitance" (systémique)).

Autrement dit, les "dispositions" (maltraitantes) sont des choses plutôt "systémiques et passives", alors que les "attitudes" (maltraitantes) sont plutôt des choses "individuelles et actives".

Cela correspond précisément aux deux grands aspects de l'absence d'accessibilité pour les autistes, c'est à dire l'absence de Prise En Compte Correcte de l'Autisme Partout (donc dans les "conceptions", les règlements, les processus), et les "barrières attitudinales" (*clairement prévues dans la loi brésilienne sur le handicap mais pas du tout en France alors que cela serait bien plus utile*), c'est à dire, concernant l'autisme, surtout des problèmes de très insuffisante attention (vague, floue et très approximative) suivie de "jugements automatiques défavorables basés sur l'illusion de déjà mieux savoir", puis des inévitables "vexations bien françaises" (basées sur l'illusion susdite confrontée à "la réalité", dans une "mentalité" de pusillanimité et de déni aussi hautain qu'il est erroné), le tout engendrant inéluctablement donc les rejets etc. (et toutes les souffrances et pertes de chances qui en résultent).

Note : pour parler de toutes ces sources de souffrances, nous utilisons l'expression "atteintes socio-générées (sensorielles, mentales ou autres)" qui convient fort bien en matière d'autisme (et qui pourrait peut-être convenir aussi pour les autres "profils" ?).

Cela permet de mieux faire comprendre ce qui nous fait souffrir (quand nous expliquons précisément ce que sont ces "atteintes") et cela permet aussi de simplifier le propos, sans avoir besoin de dissenter sur les "gestes, paroles, actions, défauts d'action" (liste forcément limitative, comme toute liste).

(Note dans la note : la recherche de "systémisation" et "d'ordre" est importante dans l'autisme, et correspond à la nature "cohérente" de l'autisme. Si cette déclaration vous paraît déroutante ou absurde, vous verrez qu'il n'en est rien si vous commencez par comprendre la [Distinction Fondamentale de l'Autisme](#), complétée par [quelques explications rapides sur l'autisme](#) (qui n'ont rien à voir avec les "croyances usuelles" sur l'autisme, dupliquées à l'infini et à la nausée sur Internet et partout).

-[4]- "compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux ou à sa santé" :

Ici comme souvent, la formulation est plutôt vague, voire pudiquement prudente. En effet, si on prend des exemples "classiques" de "les maltraitances", les premières qui viennent à l'esprit, comme les insultes, les coups, divers sévices, on ne sait pas très bien comment "ranger" cela dans les quatre catégories en question (encore un problème de "liste forcément incomplète").

- Les insultes ou traitements humiliants : certes, ils correspondent probablement à "compromet ou porte atteinte à son développement" (et aussi "à ses droits"), mais pourquoi ne pas avoir commencé tout simplement par "entraîne des souffrances ou..." ? Les souffrances immédiates (parfois accompagnées de traces) sont pourtant ce qui se voit facilement et tout de suite (quand ce n'est pas caché par les "organismes consultés"...). Est-ce donc trop embarrassant d'utiliser le mot "souffrances", est-ce comme une sorte d'aveu de la "maltraitance systémique" qui en est à l'origine, c'est à dire par un État bien trop disposé à fermer les yeux (à cause notamment de considérations économiques, et de manque de courage), comme par exemple dans la sinistre affaire "Moussaron" (elle-même cachée autant que possible, et dont même le documentaire de Zone Interdite est "curieusement" introuvable sauf sur AutiLeaks.org : <https://autileaks.org/reportage-censure-zone-interdite-ime-moussaron-ames-sensibles-s-abstenir/> - reportage indispensable à connaître pour votre étude, qui parle aussi de la maltraitance familiale).

- Les coups, les gifles etc., on classe ça comment dans "*compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux ou à sa santé*" ?
Oui, ça porte atteinte aux droits, mais ça c'est un "raisonnement indirect".
Savoir si (comme les insultes et humiliations) ça porte atteinte au développement, sans doute, mais on ne peut pas connaître le futur, là encore c'est très théorique.
Et pour que sa porte atteinte à la santé, il faut vraiment frapper fort...
On peut aussi dire que ça porte atteinte aux "besoins fondamentaux" (dont le "besoin de ne pas être frappé" ?) ... C'est un peu "tordu"...

- Est-ce que le viol (sexuel) porte atteinte "au droit de ne pas être violé(e)", ou "au besoin de ne pas être violé(e)" ? Ou quoi ?? Franchement, pourquoi ne pas dire les choses clairement ? Toute cette "langue de bois", ces "contournements" et travestissements... ça aussi c'est exaspérant et maltraitant...

Par exemple, pourquoi ne pas avoir ajouté "**à son intégrité physique ou à son équilibre psychique**", ce qui aurait été un peu plus concret (un peu moins timoré ?) ?
Et cela aurait aussi permis une "Prise En Compte Correcte de l'Autisme", en intégrant facilement ce qui nous fait souffrir et donc nous maltraite : les "atteintes socio-générées (sensorielles, mentales ou autres)", ce qui – à moins d'improbables contorsions - est plutôt difficile à ranger dans "*compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux ou à sa santé*", ce qui, au final et comme d'habitude, nous exclut.
A moins de comprendre que la protection contre les "atteintes socio-générées" dont nous parlons est un de nos principaux "besoins fondamentaux", mais qui le comprend ?
A part quelques petites choses superficielles, systématiquement et uniquement basées sur des questions de "bruits et de lumières" (elles-mêmes peu comprises car l'important c'est pas ça mais "l'incohérence et les atteintes à l'harmonie"), en oubliant le principal, qui correspond à la définition de l'autisme c'est à dire ce qui concerne les "problèmes de communication et de relations sociales" avec un "système social normal" qui ne fait quasiment aucun effort d'adaptation (donc de réduction de ses propres "Troubles Non-Autistiques"), ce que nous pouvons démontrer et expliquer sans aucune difficulté (pour peu qu'on daigne nous inviter à le faire...).

-[5]- "*relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement.*" :

C'est peut-être le plus restrictif dans ce texte.

Car en effet, qu'en est-il lorsque la maltraitance se produit :

- Dans les services publics (*dont on "dépend", certes, mais il n'est pas sûr que cette loi "voie" les choses comme ça*) ?
- Dans les transports ?

- Dans les commerces ou établissements de loisirs ? (*Quand on "se fait jeter" pire qu'un chien galeux, pourquoi ne serait-ce donc pas de la "maltraitance" ?*)
- A l'école (Ce n'est pas du "soin", mais alors c'est quoi, de l'accompagnement ? Il existe toutes sortes de maltraitements dans le cadre scolaire – un peu par tout le monde, chacun apporte sa "petite pierre" à la lapidation...)
- Au travail (*pour les rares qui ont la chance de travailler hein*) : est-ce qu'on retient le critère de "dépendance" quand le chef ou la cheffe maltraite la victime ? Et si oui, comment fait-on alors quand la maltraitance est faite par un collègue sans lien de "dépendance", ou même par d'autres choses, comme des règlements ou dispositions ou processus etc. maltraitants, existant sans la moindre dimension de "dépendance" mais pourtant bien maltraitants ?
- Et plein d'autres choses...

Donc en résumé, comment on fait pour se défendre dans tous les cas de maltraitance qui n'ont pas été retenus par cette loi, et qui pourtant existent du fait de la "différence" et/ou de la vulnérabilité ?

Quand on est victime de maltraitements "administratifs" c'est à dire soit par les "dispositions administratives" en général, soit plus concrètement par des comportements (paroles, actions, inactions...) effectués par des fonctionnaires, cette loi ne s'applique pas, alors ?

Les personnes autistes handicapées sont pourtant souvent victimes de toutes sortes de maltraitements administratifs :

- par les assistantes sociales (qui rejettent en bloc, pour des prétextes divers)
- par les CAF, Pôle Emploi, et tous ces trucs
- par les MDPH, CRA (Centre de Ressource Autisme)
- par les dispositifs dits "d'accès à la justice"
- par le système d'Aide Juridictionnelle
- par les préfetures, par les consulats, par les ministères
- par la police, par la "justice"
- par les établissements dits "hospitaliers"
- etc. etc.

Pour toutes ces choses, si on cherche les critères "*confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement.*" :

- pour la "confiance", on n'a même pas envie de plaisanter tellement le caractère saugrenu d'une telle idée n'est pas drôle
- pour la "dépendance", dans les faits elle existe (puisque en général on nous refuse quelque chose dont on a besoin, et que seule cette "autorité" peut débloquent), mais – comme dit précédemment – est-ce que cette loi correspond à ça ? Ce serait étonnant.
- le "soin" : ben, à l'hôpital, soit on se fait refuser, soit on se prend du "soin sous la contrainte" (concept antinomique et impossible, et maltraitant par essence) ... donc il n'y a ni soin, ni

soin... ou à la rigueur, dans les rares cas où les médésinges daignent nous faire quelque chose, c'est très brutal, ça ignore tout ce qu'on peut leur expliquer sur nos souffrances, ça nous explique "vous ne pouvez rien sentir" quand on souffre le martyr, etc. etc... – sans parler de toutes les tortures psychologiques évidemment (qui nécessiteraient plusieurs pages) - et l'accompagnement : à la rigueur ce serait dans le cas des assistantes sociales, sauf que précisément elles refusent d'accompagner donc la maltraitance ici réside dans l'absence d'accompagnement elle-même (ce qui l'exclut donc de cette loi) plutôt que dans les modalités de l'accompagnement.

Si ces "sévices administratifs" sur personnes handicapées ne sont pas des "maltraitements", c'est quoi alors ? Des "sévices" ? Des tortures ? Ou quoi ? Il faut pouvoir commencer par nommer les choses, pour pouvoir les faire reconnaître par "le système" (qui fait de son mieux pour "ne rien voir" ...). Et le fait que ces maltraitements ne sont pas "reconnus" comme tels par la loi, n'est-il pas en lui-même maltraitant, et donc une forme de maltraitance ?

-[6]- "institutionnelle" :

Ici il y a encore un problème.

A première lecture, on aurait envie de se demander si la maltraitance "institutionnelle" serait celle perpétrée par "les institutions", ce qui ferait sens en langue française, et ce qui soulagerait (et donc réduirait la maltraitance afférente) en reconnaissant la réalité de la maltraitance administrative ou étatique.

Hélas, après vérifications, il n'en est rien, car il apparaît que l'expression "maltraitance institutionnelle" se réfère uniquement à celle qui existe dans des établissements ou des organisations (non publiques).

("La "maltraitance institutionnelle" est un terme utilisé pour décrire des situations où une institution ou une organisation exerce une forme de maltraitance ou de préjudice envers les personnes qui lui sont confiées ou qui en dépendent. Cette notion est souvent associée aux contextes où des individus sont sous la responsabilité de diverses institutions telles que des établissements de soins de santé, des maisons de retraite, des prisons, des établissements d'enseignement, des orphelinats ou des centres de détention pour migrants, entre autres.")

Après pas mal d'efforts pour lui faire admettre les erreurs de ses réponses "toutes prêtes", on parvient à faire "avouer" à ChatGPT que la "maltraitance institutionnelle" existe aussi de la part des "institutions de la République" :

"Je vous présente mes excuses pour le manque de clarté dans ma réponse précédente. Vous avez raison, le fonctionnement des institutions elles-mêmes peut parfois être à l'origine de situations qui pourraient être qualifiées de "maltraitantes" en raison de la mauvaise prise en compte de certains besoins ou de politiques

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

inadéquates.

Dans ce contexte, on peut effectivement parler de "maltraitance institutionnelle". Cela fait référence à des situations où les politiques, les procédures, les règles ou les pratiques d'une institution peuvent entraîner des conséquences préjudiciables ou injustes pour certaines personnes ou groupes, sans qu'il y ait nécessairement d'intention malveillante de la part des individus au sein de ces institutions.

Ces dysfonctionnements institutionnels peuvent découler d'une variété de facteurs, tels que des politiques discriminatoires, des lacunes dans les mécanismes de protection, des problèmes de financement ou de ressources, des barrières bureaucratiques, etc.

Lorsque de tels problèmes de "maltraitance institutionnelle" sont identifiés, il est important de les reconnaître et de les corriger. Cela peut impliquer des réformes institutionnelles, des changements de politiques, des ajustements des procédures, ou encore une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des personnes concernées.

En définitive, il est essentiel que les institutions de la République française fonctionnent de manière équitable, transparente et respectueuse des droits fondamentaux de tous les citoyens, en évitant tout traitement inhumain, injuste ou préjudiciable. La vigilance, la sensibilisation et la participation citoyenne jouent un rôle crucial pour identifier et remédier à de telles situations de "maltraitance institutionnelle".

Donc apparemment, le contexte de cette loi montre que par "institutionnelle" elle ne désigne que la notion "classique" de maltraitance institutionnelle (donc surtout les établissements), qui semble méconnaître les maltraitements (souvent inconscientes) générées par le système administratif et plus précisément par ses "dispositions" (mal faites) ? Ce n'est pas clair. Et toute cette imprécision sur fond de "refus de voir" est un peu maltraitante.

Notons aussi que ChatGPT, lui, est capable de reconnaître ses erreurs, et ne se vexe jamais. A étudier quand on cherche des solutions à la maltraitance.

Car là aussi il y a un "paradoxe" TRES maltraitant : les fonctionnaires se comportent de manière "robotique" quand on aurait besoin qu'ils soient plus humains (en invoquant "le système"), mais si on les "dérange", là ils changent de mode, ils passent en "personnel", alors que précisément ils devraient redoubler d'efforts pour être "robotiques" et impersonnels, comme les robots, autrement dit ils devraient être "professionnels".

Autre note, au passage : les "établissements" tels que les IME aiment à se parer de noms "sérieux" comme "instituts" (sous prétexte qu'ils sont censément "éducatifs"), pour se donner une aura de respectabilité, un peu comme les "instituts de beauté" (qui eux ne font même pas semblant d'enseigner), et on n'osera pas mentionner les "instituts ou clubs de massage" (où l'on ne masse guère) dans certains pays.

Les manipulations langagières, la "novlangue", toutes ces fourberies et "pollutions mentales", c'est très pénible. Le fait d'utiliser le mot "institut" pour ces centres fait penser à l'expression "centres de rééducation", expression elle aussi galvaudée utilisée par des régimes encore plus autoritaires pour désigner leurs camps de prisonniers politiques (*on pense au communisme ancien, voire contemporain*).

Bref, la langue est tellement "torturée" qu'on s'y perd, avec par exemple le terme "institutionnel".

Et toute cette confusion ne peut que combler d'aise les "Thénardiens institutionnels (auto-institués)"...

Enfin, certains vont beaucoup plus loin que la notion de "maltraitance institutionnelle" (*qui devrait désigner celle générée globalement par les "institutions de la République" plutôt que par les "instituts" ou établissements*) : ils carrément parlent de "**maltraitance institutionnalisée**".

Ceci est notamment dénoncé par rien de moins que Claire Hédon, la Défenseure des Droits (*organe pas*

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

toujours maltraitant donc) par exemple ici : https://www.huffingtonpost.fr/politique/article/claire-hedon-defenseure-des-droits-il-y-a-urgence-a-nous-ecouter_216558.html

On mentionnera aussi l'article d'Olivia Cattan, qui accuse le gouvernement de "maltraitance vis à vis des personnes autistes" : <https://www.lejdd.fr/societe/la-presidente-de-sos-autisme-jaccuse-le-gouvernement-de-maltraitance-vis-vis-des-personnes-autistes-134240>

6.1.11. La "migration" restrictive et dommageable de "LA maltraitance" vers "LES maltraitements" dans l'approche gouvernementale française

Nous voyons "LA maltraitance" comme un concept théorique englobant toutes les "formes de maltraitements" (psychique, physique, sexuelle, autres, dans les cadres familiaux, scolaire, médico-social etc.).

Autrement dit, "la maltraitements" désigne "le phénomène de la maltraitements", alors que "LES maltraitements" se réfère aux les actes individuels.

Et vous ? (*C'est discutable mais une mise au point ou une "convention" serait utile.*)

Par exemple, quand une personne est "victime de maltraitements" ou "victime de maltraitements", elle est victime d'un ou plusieurs actes de maltraitements, et non pas de "LA maltraitements" en tant que concept ou phénomène.

On ne dit pas que la personne a subi "la maltraitements" mais bien une ou des maltraitements. On parle aussi des "mauvais traitements", ce qui est très proche des "maltraitements" (mot plus récent et sans doute "plus chic", moins embarrassant...).

On apprécie que la loi parle de "la maltraitements", mais on aime moins (et on s'inquiète) quand on constate que les intitulés plus récents ne s'intéressent plus qu'à ce que vous appelez "les maltraitements" ("Conseillère lutte contre LES maltraitements" (alors que l'[arrêté de nomination](#) mentionnait bien "LA" maltraitements), "États-Généraux DES maltraitements"...).

C'est bien dommage, car en ne s'intéressant qu'aux maltraitements au pluriel (même très graves), c'est un peu comme si on voulait faire mourir où abattre un arbre en ne lui coupant que des feuilles ou de petites branches. Même si on parvenait à supprimer toutes les feuilles (ou plutôt les épines), et même en coupant pas mal de branches (ce qui semble de toute façon impossible en matière de maltraitements(s)), l'arbre continuerait à vivre et à produire des branches et des épines.

Nous pensons qu'il est assez vain de vouloir traiter "les maltraitements" si on n'a pas une vision d'ensemble de "la maltraitements" (en commençant par la plus profonde de toutes, la

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

maltraitance "administrative", ou même "étatique", ce qui évidemment est difficile à aborder par les autorités étatiques elles-mêmes, mais si vous voulez vraiment faire les choses sérieusement avec la détermination affichée, il faut bien les faire "à fond", sinon c'est juste du superficiel pour "donner l'impression", et ça aussi, les gens en France ils ont compris et ils en ont assez – ces duperies et simulacres publics sont d'ailleurs de la maltraitance généralisée sur TOUTE la population, "vulnérable" ou pas.

Pour mieux exposer notre propos, nous prendrons l'exemple du racisme.

En effet, on peut considérer que "le racisme" consiste principalement en deux aspects :

-(a)- Les "actes racistes" (qui sont des faits concrets bien visibles et faciles à comprendre, tout comme "les maltraitances")

-(b)- Le "racisme systémique" (qui est "plus profond et subtil", et qui semble ne plus vraiment exister en France (?), contrairement à l'apartheid ancien de l'Afrique du sud).

Or, de la même manière que "les maltraitances" sont une réalité factuelle aussi indéniable que "les actes racistes", eh bien "la maltraitance" (de nature "subtile et systémique") existe en France, ne serait-ce que par l'existence du système ségréguant de "l'institutionnalisation", très officiel et même consacré par la [loi 2005-102](#) comme dit plus haut, dans l'acceptation générale ("C'est normal", devaient sans doute dire les "blancs" en Afrique du sud, à l'époque).

En d'autres termes, en ne s'intéressant qu'au problème appelé "les maltraitances" au pluriel, cela revient à ne s'intéresser qu'aux "actes racistes", c'est à dire en occultant le "racisme systémique".

Et ça, pardon de le dire, mais – même si ce n'est pas intentionnel ou conscient – c'est très maltraitant.

C'est comme si dans l'Afrique du sud de l'apartheid, au vu de trop de sévices et de crimes racistes, le gouvernement décidait de lancer des "Assises du Racisme" (*pour ne pas utiliser "États Généraux", pour ne pas vous offenser*), afin de s'attaquer sérieusement à ce problème (quand "63% du peuple" commence à réaliser), MAIS sans pour autant s'intéresser au "racisme systémique" (inhérent à ce système politique vicié), ET – cerise sur le gâteau – en ne s'adressant, pour réduire les sévices, qu'aux entités qui les produisent, et qui de toute façon, plus ou moins officielles et presque toujours impunies, ne sont pas du tout dans un état d'esprit de courage et de transparence – ne faisant ainsi que suivre l'ambiance générale de déni et de dissimulation : elles ne peuvent "avouer" que des choses très superficielles, en ne proposant que des "mesurettes", et seulement si cela ne "vise" pas leur responsabilité, ni encore moins leur existence.

Elles ne vont pas vous dire :

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

" Oui c'est vrai, notre existence même est profondément maltraitante dans son essence, c'est aggravé par l'omerta née de la culture française du "ne pas voir, ne pas entendre, ne pas dire" (que notre secteur ne fait que reproduire en s'inspirant du "déli gouvernemental usuel français"), et dans de telles conditions de "maltraitance systémique" permise par un "laxisme lâche", il est bien logique que – comme des bulles à la surface d'un marigot - en apparaissent parfois des effets visibles : "les maltraitances" ".

*Enfin, et si on pouvait continuer cette comparaison sans crainte d'offenser des lecteurs/lectrices ne le méritant pas, on pourrait alors aussi parler du fait que les autorités publiques sud-africaines de l'époque seraient peut-être embarrassées et peu disposées à aller demander leur avis aux victimes de tout ce système (ou au peu de survivants), à moins de le faire par le truchement de divers "proxies filtrants" (comme avec le CNCPH censé pouvoir compter sur une association ou une personne qui en est membre pour "rapporter la parole", mais d'une manière relativement prudente - ou pas assez "globale" - et de toute façon plus limitée que si on interrogeait directement les personnes concernées, c'est à dire les victimes (mot très peu utilisé, pour tous les motifs de "minimisation ou de déni" susdits)) – sans parler des limitations induites par les conflits d'intérêts qui, à notre connaissance, touchent TOUTES les associations officiellement jugées "représentatives" SAUF la nôtre, laquelle, "par conséquent" (dans cette "logique inversée") n'est pas consultée...
Tout ce système "marche sur la tête" et ne veut pas le voir, c'est flagrant quand on est à l'extérieur.*

6.1.12. La restriction d'États dits "Généraux" des Maltraitances à seulement certains types de maltraitance

Bien que leur introduction déclare *"Nous partageons avec vous le sentiment de l'urgence, celle de lutter contre **tous les types** de maltraitance. "*, les présents "EGM" **excluent** :

- Les enfants, ce qui nous semble assez regrettable malgré les motifs (*"Vous regrettez que cette concertation ne concerne que les majeurs. Nous comprenons ce regret. Nous avons souhaité faire progresser la politique publique concernant les adultes, car celle qui concerne les enfants est déjà concrétisée depuis 2007 par un certain nombre de travaux, d'instances, et de dispositifs. Nous avons néanmoins reçu des contributions concernant les enfants, que nous avons partagées avec nos collègues du secrétariat d'état à l'enfance et dont nous tiendrons compte dans notre synthèse. "*),
- La maltraitance SCOLAIRE (ce qui hélas est logique puisque vous excluez les enfants),
- La maltraitance MEDICALE (*"Les contributions ne portent pas sur : (...) - Le champ des établissements de santé."* et on se demande bien pourquoi – alors que c'est peut-être en milieu médical que les horreurs sont les pires et les plus fréquentes - si ce n'est pour ne pas offenser les "méde-saints" français, tellement omniscients et omnipotents, tout là-haut),

- La maltraitance SOCIALE (à l'exception de l'apparition du mot "social" dans "*La concertation concerne le champ social, médico-social ou familial.*"),

- La maltraitance ADMINISTRATIVE

(Le Rapport d'activité 2021 de la Défenseure des Droits commence par ce problème (sans toutefois avoir suffisamment de courage – ou de compréhension ? – pour mentionner que le plus gros problème ce n'est pas la présumée incompétence des "usagers", mais bien des problèmes d'attitude (robotiques, superficielles, "incompréhensibles", susceptibles, ennuyées, méprisantes...) des fonctionnaires :

*"PARTIE 1 OÙ EN SONT LES SERVICES PUBLICS ? Avec les dizaines de milliers de réclamations qu'il reçoit tous les ans sur ce sujet, l'institution du Défenseur des droits est un observateur attentif et inquiet des évolutions des services publics, et en particulier de la façon dont s'organisent les échanges avec leurs usagers. Depuis plusieurs années, c'est notamment sur le terrain de la communication entre l'administration et l'usager que surgissent, en nombre, les atteintes aux droits. **Absence de réponse**, délais déraisonnables, difficulté à joindre l'agent responsable du dossier, **impossibilité** de prendre rendez-vous à un guichet, et, quand on y arrive, **de faire aboutir une démarche...** Au-delà de l'application de la réglementation « sur le fond », **ce sont souvent les défaillances de la relation qui sont à l'origine de l'incompréhension des usagers, de leur impatience, de leur exaspération, voire de leur colère – et aussi, très concrètement, d'atteintes aux droits qui peuvent leur être très préjudiciables.**"*)

Note 1 : Si même des "gens normaux" (DdD) jugent que ces "atteintes" sont "[exaspérantes]" et "très préjudiciables" même pour les "gens normaux", et si c'est précisément par cela que commence ce rapport annuel, a-t-on vraiment besoin d'expliquer à quel point ces "dysfonctionnements" fautifs sont maltraitants pour les personnes autistes, qui sont beaucoup plus sensibles ?

Note 2 : Il est "intéressant" de constater que c'est précisément cette "autorité indépendante" qui, dans les services dits "publics", nous maltraite le plus depuis quelques années :

- violations graves de leur charte de déontologie (notamment au téléphone, mais aussi par courriel ou par lettre, avec erreurs (évidemment jamais reconnues) et des comportements "souverainement méprisants"),
 - en particulier, gravissime problème des vociférations ordonnant d' "alle[r] emm€rd€r quelqu'un d'autre" (*preuves à l'appui*),
 - mutisme puissant pendant des années,
 - refus de LRAR,,
 - "égarement" ou "pré-traitement" éternel de saisines,
 - saisines "clôturées" sans explications ou même notifications,
 - et même un courriel "hors-sol" de Mme "GPL" faisant référence à des informations "juridiquement fondées" qu'ils nous auraient fournies, mais sans qu'on puisse jamais savoir comment, quand, où etc. (bref, c'est dans leur imagination),
- C'est un véritable florilège... Peut-être à cause du fait qu'ils sont une "autorité indépendante", et qu'ils n'ont pas véritablement d'obligation (car "veiller aux droits", c'est flou).

*Si tout ça ce n'est pas particulièrement de la MALTRAITANCE ADMINISTRATIVE caractérisée...
C'est évidemment très douloureux car très paradoxal venant de cette entité, mais
l'Administration française n'est-elle pas championne du monde dans l'art de "faire semblant" et
de duper subtilement élégamment ?...*

Ces anomalies dans les "EGM" concernant la restriction des domaines de maltraitance sont parfois renforcées par des déclarations paradoxales, comme : *"Toutes les situations sont concernées : - qu'elles surviennent en établissements ou à domicile, (...)"*, ce qui n'a guère de sens puisqu'il existe aussi des "situations" en dehors des établissements et du domicile.

6.1.13. Pour ces "EGM", la partialité inhérente à une consultation des établissements qui maltraitent plutôt que des victimes et de leurs familles

En dépit de la présence dans votre comité de pilotage d'un "[Conseil National des Personnes Accueillies](#)" (qui semble sans grand rapport avec notre problématique : l'autisme / le handicap), l'impression générale à partir des éléments que vous avez bien voulu nous fournir, c'est que ce sont essentiellement les "établissements" qui ont été consultés pour ces EGM. Or ces établissements, ce sont "en même temps" eux qui portent principalement la responsabilité des maltraitements.

De plus, et pardon de vous le dire, vous expliquez que vous n'avez pas trouvé d'associations spécifiques de victimes des maltraitements, en quelque sorte. C'est certainement difficile à trouver, mais nous vous avons écrit plusieurs fois en expliquant clairement que nous sommes une association de victimes, or nos courriels ont été ignorés ou oubliés durant toute la période de consultation...

Tout cela est assez perturbant et il est difficile de ne pas se sentir maltraités, et ce d'autant plus que, précisément, nous avons presque tout de suite expliqué que le mutisme (ou l'inconsidération) était maltraitant, justement...

De plus, même en admettant qu'il n'existe aucune association de victimes de la maltraitance, il aurait certainement été utile de consulter directement les familles et les personnes (enfin, celles qui ont survécu...), la presse rapporte hélas presque chaque jour de tels drames (c'est à dire le peu qui échappent à l'omerta), et donc il ne devrait pas être très difficile, pour des autorités gouvernementales, de trouver comment les contacter...

Pour dire les choses très schématiquement, nous trouvons "singulier", dans une démarche de recherche de solutions, d'interroger plutôt les bourreaux que leurs victimes, et ce d'autant plus qu'il est patent que ces entités maltraitantes entretiennent avec force et même férocité la culture de l'omerta...

C'est presque un peu comme si la police mexicaine ou colombienne organisait une grande consultation pour réduire les crimes des mafias diverses, mais consultait principalement celles-ci pour leur demander ce qu'elles comptent faire pour être moins cruelles, et si possible en livrant quelques astuces ou confidences, tout en négligeant (dans les faits) la parole des victimes et de la population, au prétexte qu'il n'y a pas de collectif constitué...

La comparaison est un peu forte (?) mais c'est à ça qu'on pense, pardon...

Sans vous accuser le moins du monde de quelque complicité que ce soit, cela reste tout de même évidemment "perturbant" (on le serait à moins), et donc maltraitant.

6.1.14. L'idée selon laquelle le CNCPH pourrait être représentatif des personnes handicapées, ou les consulter efficacement

De manière un peu similaire à la partie précédente, peut-être que vous ne savez pas que le CNCPH, dans les faits, n'est pas tellement représentatif des personnes handicapées mais plutôt (encore...) des associations gestionnaires d'établissements (qui maltraitent, donc). Ils sont précisément dans une période de remise en question, car nous avons bien fait comprendre cela au Comité CDPH de l'ONU (<https://allianceautiste.org/2021/08/onu-cdph-notre-rapport-sur-l-application-de-la-cdph-en-france/>).

Dans les "curiosités" de l'Administration française en termes de "paradoxes" (*pour dire les choses pudiquement*), il faut admettre que le CNCPH semble assez bien placé pour la médaille d'argent (après le DdD, qui pulvérise tout).

Qu'on en juge :

-(a)- Le 07/06/2022, Céline Poulet nous expliquait (*preuve audio-vidéo ici* <https://youtu.be/j8T4OWhl72Y?t=1712>) qu'il n'y a "plus de mutisme" du CNCPH à notre rencontre, qu'il nous remercie, nous invite à lui écrire etc.

-(b)- Mais ensuite, tout a continué comme avant : MUTISME INTEGRAL. Même pas un mot, rien.

Preuves : nos nombreuses demandes pourtant déférentes et polies, toutes vaines :

<https://allianceautiste.org/?s=CNCPH>, plus quelques "tweets", et même une "demande d'intercession" au Sénateur Philippe Mouiller (*qui est assez chanceux pour que le président du CNCPH – totalement inaccessible - consente à lui parler*), qui ne nous a pas répondu non plus (alors que nous avons déjà eu une réunion avec lui, sans problème).

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

Le CNCPH est PARTICULIEREMENT inaccessible. Disons que s'ils avaient voulu s'organiser pour ne pas être dérangés, ils ne s'y seraient pas pris autrement.

Même l'Élysée (et même des services dits "secrets") répondent plus facilement.

Par conséquent - et ce n'est pas contre vous, quand on lit la lettre de votre Ministre qui demande au CNCPH s'il veut bien vous aider pour cette consultation - on est dans une sorte de "flottement" presque incroyablement.

La différence entre la théorie et la réalité, avec l'Administration française, ça aussi c'est quelque chose qui maltraite car c'est très incohérent et injuste, voire fallacieux.

Avec le "Défenseur des Droits", c'est tout simplement odieux et insupportable.

Avec le CNCPH, c'est limite. Pour l'instant ils ne nous ont pas insultés, ce qu'il faut sans doute considérer comme un effet positif de leur inaccessibilité particulièrement hermétique...

6.1.15. Les diagnostics abusifs (ou "faux diagnostics")

[VB] "Maintenant il suffit de remplir un questionnaire pour qu'une « pro » même pas psy ou médecin pose le diag qui sera rapidement validé par un médecin de CRA. J'ai les preuves écrites noir sur blanc.

D'ailleurs je viens d'avoir l'information que les éducateurs spécialisés pouvaient maintenant être formés à passer ADIR et ADOS... La prévalence va bondir et je ne pense pas que ce sera le reflet de la réalité.

Nous allons très vite arriver à plus de 10% voire 20% d'adultes [prétendument] "autistes" à cause de cela. Peut-être plus même... C'est une grande mode d'être autiste. Josef avait dénoncé cela et OUI il avait totalement raison. Je le vois sur le terrain.

C'est une sorte de maltraitance aussi de poser des diags en dehors recos HAS.

Précision : l'ADIR et l'ADOS 2 sont des batteries d'évaluation diagnostic de l'autisme. L'ADIR est un entretien semi-directif avec les parents qui permet de scorer des éléments TSA présents ou non selon les parents. L'ADOS 2 est une passation en direct avec l'enfant, ado ou adulte qui permet de scorer là aussi des critères TSA. Il faut un certain seuil pour être dans le TSA. Ce sont finalement les 2 outils recommandés par la HAS. Il y a aussi dans les recos de bonnes pratiques de 2012 la mise en avant de la nécessité d'une équipe pluridisciplinaire pour poser le diagnostic. Pas juste un psy tout seul dans son coin ! Encore moins des gens sans diplôme ou compétences... mais sur le terrain on a des centaines de « pros » qui s'autorisent à faire ses bilans. Seuls dans leur coin. Et j'ai l'information écrite que les CRA valident derrière avec parfois juste un questionnaire type SSQ.

Pour les adultes c'est souvent compliqué de faire ADIR... Mais on fait alors ADOS 2 quand même. Josef avait dénoncé cela, surtout pour les femmes et il s'était fait insulter par bcp... pourtant il a tellement raison. J'en vois plein !"

A cause de divers "travers humains" (dont notamment l'appât du gain), il y a de plus en plus de "diagnostics" d'autisme ou de TSA qui sont faits très superficiellement et qui ne

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

correspondent pas à la réalité.

Ceci est "écœurant" (à cause du sentiment de tromperie et d'abus) pour les autistes "authentiques" (ou leur famille), et ceci engendre divers effets pervers préjudiciables pour ceux-ci, à cause de la banalisation et de la confusion ainsi créée dans l'esprit du public (ce qui complique et "embrouille" les choses), et aussi, notamment, à cause de l'abus de certaines ressources (aménagements, revenus...) théoriquement réservés aux "vrais handicapé(e)s" mais qui sont utilisées voire accaparées par des "autistes par convenance", plus habiles, alors que les "vrais autistes" ont tendance à facilement laisser la place (à ces usurpatrices et usurpateurs, donc).

Il y a aussi un risque de création d'une "aversion" par le public pour les "nouvelles(aux) autistes" (bling bling, arrogantes(ts), exigeantes(s), etc.), qui dessert indirectement les "vrais". Tout ceci est maltraitant à cause du caractère injuste (et malhonnête) de ces procédés, et aussi à cause des désavantages concrets ainsi créés.

6.1.16. La complaisance des autorités publiques (et de certaines associations "de familles" censées nous défendre) avec certaines(ains) "fausses(aux) autistes"

Cela se produit dans beaucoup de "consultations" officielles (comme par exemple avec l'affaire M.G. dans le Groupe de Pilotage HAS-ANESM pour la recommandation autisme adultes en 2015-2017).

Cette complicité avec la tromperie éhontée est aggravée par le fait que ces autorités refusent d'écouter sérieusement les dénonciations, et se retranchent derrière des artifices de forme pour "ignorer" ce qu'on leur montre (dans la plus pure tradition de "l'Administration française").

Ces travestissements et injustices sont particulièrement insupportables et évidemment très maltraitantes, parce que les autorités favorisent les menteurs et les Tartuffes (qui ne sont là que pour leur intérêt personnel), et écrasent les personnes authentiques (qui participent par altruisme). C'est "le monde à l'envers", c'est plus que perturbant. Et donc maltraitant.

6.1.17. Le discret mais implacable diktat sexiste dans le milieu du handicap en France

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

Ce sujet peut paraître étonnant ici, pourtant, il y a bien un problème général de comportements et de "réglages sociaux" qui défavorisent les hommes, dont en particulier les activistes qui pourraient "apporter" des choses utiles. Cette configuration est injuste et contre-productive, elle viole les principes qu'elle dit vouloir défendre, et donc tout cela est évidemment maltraitant, en tant qu' "atteintes mentales".

Car il faudrait faire preuve d'un incroyable aveuglement ou d'une mauvaise foi "nord-coréenne" pour ne pas remarquer ou reconnaître qu'en France le milieu du handicap (gouvernemental et assimilé) est discrètement mais puissamment dirigé par des femmes, qui ne concèdent aux hommes des postes à responsabilité que si et seulement si ces derniers savent se montrer suffisamment dociles, et savent aussi l'afficher publiquement (parfois même en se déclarant "féministes", ou sinon en jurant reconnaissance éternelle à une "puissante" pour avoir "sauvé la vie" (par le truchement des collusions – féminines évidemment)).

En revanche, si on a la malchance de ne pas faire partie du club, ou de refuser toute forme de domination ou d'oppression injuste, là, on est exclu (*ou à la rigueur on est soumis à une période de probation de malléabilité, à l'issue de laquelle l'exclusion sera prononcée définitivement si "on n'a pas compris" – bête et méchant qu'on est, hein*).

Le simple fait d'être une femme permet l'accès presque automatiquement à tout "cercle autorisé" (et souvent aux avantages qui vont avec) aussi facilement que quand on montre sa carte d'identité française à l'aéroport au retour en France.

L'homme, lui, est parfois toléré, pour que l'écrasante prééminence féminine ne soit pas trop "flag", et puis aussi parce que, malgré la rusticité "machiste" dont la nature l'a affligé, parfois il peut rendre des services, par exemple comme chauffeur (auquel on aura toutefois poliment enjoint de ne pas parler pendant la conduite, si si), ou pour passer une partie de la nuit à mettre en forme un document confus pondu par les élites féminines entre leur repas (bien arrosé) et leur auguste sommeil, ou encore pour servir de directeur général ou financier, ou de co-président (ou sinon pour des tâches "ingrates" de jardinier, d'agent d'entretien, de sécurité...), toujours à condition de ne prendre aucune décision, et de ne pas avoir l'audace de critiquer (*ce qui serait évidemment une preuve irréfragable du "machisme" susdit, ou d'autres fadaïses du même tonneau*).

A la rigueur, l'homme peut corriger les erreurs dans les textes, mais à condition de ne pas le dire aux rédactrices, qui évidemment y verraient des "offenses" (éventuellement "machistes" ou "opprimantes"), sans réaliser que le but est de s'entraider et de s'améliorer mutuellement, pour une cause, et que leur petite personne n'a guère d'importance.

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

Et naturellement, si on ose écrire ne serait-ce que 5% de ce qui précède, on est immédiatement et très opportunément catalogué "sexiste" (*entendre "anti-femmes"*), à cause précisément des mécanismes sexistes à l'œuvre, lesquels ne nous intéressent pas du tout car nous on essaie juste d'aider la cause des autistes, sans besoin de rajouter des problèmes ou des oppressions ou injustices indignes (et débiles), inutiles et qui compliquent tout (*comme si les choses n'étaient pas déjà suffisamment "impossibles"...*).

Tout ça est incontestablement pathétique, pitoyable et misérable.

En effet, nous sommes dans des luttes qui, précisément, ont pour but de réduire les injustices et oppressions de personnes "différentes et/ou vulnérables", donc nous sommes tous sensibilisés à de telles injustices.

Donc comment, par quelle sorte de cynique malhonnêteté égoïste peut-on oser reproduire entre nous (et parfois en pire) les mécanismes contre lesquels nous luttons ?

Ça dépasse l'entendement, et surtout la décence.

Exclure un homme (ce qui est encore pire quand on est dans le bénévolat altruiste) pour le simple motif qu'il est un homme, ça ne vaut pas mieux qu'exclure une femme juste parce qu'elle est une femme, ou une personne ayant la peau plus foncée juste à cause de cela, etc. etc.

Une fois de plus, c'est particulièrement écoeurant et maltraitant :

- parce que ce système de domination et d'exclusion est perpétué par les organes officiels du pays, dont on attendrait un peu plus de hauteur et de sérieux, surtout lorsque précisément ils sont censés lutter contre l'exclusion ;

- et parce que, concrètement, eh bien si on est un homme, quand on a des propositions (ou, "pire", des demandes) importantes et utiles, ce sera ignoré (si possible de manière cinglante – voire soulageante ?) à moins bien sûr que les élites cooptées ne trouvent un moyen de nous utiliser, et à condition de pouvoir nous jeter ensuite comme un mouchoir usagé.

Pathétique (voire puéril), préjudiciable pour les "usagers" destinataires de nos efforts, et bien sûr maltraitant.

C'est la France.

Tout cela est tellement fatigant et débile que par moments il devient trop difficile de rédiger. Et puis, expliquer en sachant que de toute façon ça ne servira à rien car ça ne sera pas vraiment pris en compte, ça aussi c'est maltraitant, pardon de le dire.

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

6.1.18. Les erreurs et injustices administratives de toutes sortes, souvent "kafkaïennes" (par confusion, incompréhension, manque d'attention, peurs irrationnelles...)

Si on pouvait illustrer, on écrirait mille pages d'exemples avant de même seulement se demander par quoi commencer, tellement il y en a.

Pas besoin d'être autiste pour connaître ce fléau, mais quand on est autiste c'est particulièrement dur à vivre, surtout quand c'est aggravé par l'attitude - elle aussi erronée - consistant pour le fonctionnaire à partir du principe que c'est nous qui sommes dans l'erreur, alors que c'est lui – et "naturellement" sans jamais vouloir débattre, ce qui montre que pour eux ce qui compte ce n'est pas la justesse mais leur "confort", ce qui est encore une chose "pas pro", injuste et qui "maltraite le cerveau".

Parfois, quand on leur dit (même poliment) qu'on a reçu une réponse erronée, ils nous répondent "c'est votre point de vue" (comme si seul le leur était valable), et quand on dit qu'on peut se justifier avec des preuves, là ils coupent systématiquement le dialogue ! Même pas le courage de débattre...

Tout ça est "enrageant" et très maltraitant, et encore plus quand ça vient d'organes censés "veiller au respect des droits" (!) comme le Défenseur des Droits.

Les fonctionnaires comprennent rarement ce qu'on leur dit ou écrit, et à la place, ils "imaginent" automatiquement des "choses standard" qu'ils connaissent. Autrement dit, "nos questions ne sont pas adaptées à leurs réponses".

En effet, comme la plupart des personnes non-autistes (notamment les vendeurs, les assistances téléphoniques, les infirmiers...) ils fonctionnent de manière "machinale" et relativement automatique.

Tout se passe comme si leur cerveau "scannait" avec le moins d'énergie possible ce qu'on leur présente, jusqu'au moment (qui apparemment doit à tout prix arriver en moins de 5 secondes) où ils "identifie" suffisamment d'éléments (1 ou 2 ou 3 au maximum) pour que ça déclenche dans leur cerveau la "réponse toute prête" correspondante...

Cette réponse, étant "standard", ne peut évidemment guère être utile à la personne autiste, dont la situation est presque toujours "unique et différente" (tout en restant légitime). Mais le fonctionnaire "*ne peut rien faire de plus, Monsieur*" (même pas essayer d'interroger son supérieur ou autre chose, pour débloquer la situation), et en résumé, c'est nous qui sommes en tort, et on insinue parfois que nous sommes de mauvaise volonté.

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

Ces situations, dans lesquelles nous savons bien que l'autre n'a pas compris, et où nous voyons qu'il croit avoir compris et qu'il nous accuse plus ou moins explicitement de ne pas comprendre, tout en refusant de débattre (ou en étant limité par son "robotisme", son ignorance, ses préjugés, sa pusillanimité etc.) sont évidemment TRES exaspérantes et perturbantes, et bien sûr c'est de la maltraitance pure, puisqu'on est ainsi "mal traité".

Qu'est-ce qui est plus horripilant que nos raisonnements ou nos dires soient jugés erronés par une personne qui n'a visiblement rien compris ? Réponse : le fait que cette personne BLOQUE, empêche l'accès à une chose dont nous avons besoin et à laquelle nous avons droit.

Ou, pire, nous oblige à des choses pénibles ou néfastes ou liberticides etc., et bien sûr injustes puisque fondées sur l'erreur.

Car si encore ces "mauvais jugements maltraitants" n'avaient pas de conséquences sur nos vies, ils seraient éventuellement "juste drôles", comme quand Courteline dit que *"Passer pour un idiot aux yeux d'un imbécile est une volupté de fin gourmet"*.

Voici un simple exemple - parmi tant d'autres - de "traitement administratif robotique erroné imposé à vie".

Quand on fait une "saisine" du "Défenseur des Droits" pour expliquer qu'on veut obtenir des "justifications" d'une hospitalisation abusive, en leur disant que le **dossier complet** qu'on a ne contient aucune justification (*et que les certificats médicaux qu'il contient ne sont pas "circonstanciés" comme ils devraient l'être*), et qu'au bout de plusieurs mois ils "accouchent" d'une réponse pathétique proposant d'aider... à obtenir le dossier médical... !!

Comment ne pas être exaspéré et en colère, face à un "traitement automatique erroné" d'un tel niveau de crétinerie ("hautement alpin") ?

Surtout lorsqu'ensuite c'est aggravé par le maintien obstiné "à vie" de l'erreur (tellement typique de l'Administration française), puis par les reproches ou accusations de "harcèlement" si on insiste même poliment, puis par les vociférations ("Vous m'emmerdez profondément, allez emmerder quelqu'un d'autre !!"), puis enfin – comme toujours dans ce système putride – la rétorsion et l'exclusion ("oublis", "dysfonctionnements", refus jamais justifiés, mutisme etc. etc., on connaît la musique).

C'est évidemment un exemple quelconque parmi un million d'autres, la France n'a d'ailleurs pas le privilège exclusif de ces "bourdes", qui ne sont pas réservées aux autistes, mais quand on est autiste on est "abonné aux malentendus" puisque le système socio-administratif n'a pas "les étiquettes" qui nous correspondent (*donc il nous "colle une étiquette" qui - d'après lui - "ressemble" (rappelons que le fonctionnement non-autistique s'accommode très bien des approximations), mais qui est totalement inadaptée, notamment celle de la "dangerosité"*), **d'où la nécessité d'une politique spécifique d'[accessibilité](#) pour les personnes autistes handicapées**. C'est pourtant pas si dur à comprendre, non ? Avec un petit effort d'attention...

6.1.19. Le risque quasi certain pour nous de "ne pas entrer dans les cases prévues" et, pire, d'être "mis de force dans des cases inadaptées"

Pour les "gens normaux", il n'y a pas tellement de problèmes, car leur situation a "déjà été prévue", il existe toutes sortes de profils ou de choses "standard" qui sont prévues pour l'Administration, et donc "les gens" se débrouillent pour entrer dans les "cases normales", souvent sans grand effort.

Mais pour nous les autistes, il est très rare qu'il y ait des "cases prévues".

Parfois, par chance, on trouve la case "Autres" (aussi bien au sens propre qu'au sens figuré), et donc on la coche avec soulagement.

C'est loin d'être aussi bien que les autres cases, mais au moins ça évite le pire des traitements : celui qui consiste à nous "cataloguer", de force, dans une case "qui ressemble", mais qui en fait n'a rien à voir, ne nous correspond pas du tout.

Ainsi, vu qu'en France la case "Autres" n'est pas toujours présente (et n'est pas satisfaisante), et vu que la case "Autistes" n'existe quasiment jamais, nous sommes toujours "collés de force" dans des cases beaucoup trop petites et inadaptées.

C'est évidemment très maltraitant, car bien sûr on souffre dans ces choses qui ne nous correspondent pas.

En plus, parfois on nous reproche même de ne pas avoir le comportement attendu dans ladite "case".

Ou parfois, encore pire, dans ces cas-là on peut être accusé de simuler on ne sait quoi.

Et comme toujours, tout ce qu'on peut raconter comme explications est soit pas compris (mais en croyant comprendre, c'est-à-dire en comprenant "autre chose"), soit pas cru...

Ca peut être torturant...

Être jugé et exclu ou lésé par des abrutis (souvent hargneux, en plus)...

Ces sévices peuvent se produire dans le domaine administratif (refus ou pire, par des préfectures, par les forces de l'ordre, ou par les autorités en rapport avec l'enseignement public), ou, bien pire, dans le domaine "médico-administratif" (notamment la psychiatrie publique française, cette fléau très malfaisant pour les autistes).

Pierre Boulle, l'auteur du livre "La Planète des Singes", a eu quelques démêlés avec la psychiatrie française, et cela se sent bien dans le livre et dans le premier film (1967-1968).

Ca se sent encore beaucoup plus quand on a soi-même été victime des "médesinges" français et de leur arrogante et pathétique stupidité, doublée d'absence de toute compassion ou "humanité".

6.1.20. Les "amalgames sécuritaires opportuns"

La pire des "cases inadaptées", c'est la case "dangereux", qui est très facilement utilisée par le système chaque fois qu'il en a besoin pour exclure.

Les exemples sont légion : école, psychiatrie, ou quoi que ce soit d'autre : le sacro-saint "principe de précaution" a bon dos.

C'est le même mécanisme qu'avec les prétendues "arme de destruction massives" en Irak etc., le "truc" est fort connu, mais pourtant utilisé sans vergogne et chaque jour en France.

Il a même un nom : la "mise en danger pour soi ou pour autrui".

Grâce aux amalgames, à la mauvaise foi, et aux faibles capacités de "distinctions fines" du public, le système fait absolument ce qu'il veut en jouant avec ce mécanisme.

C'est plus qu'écœurant, et c'est bien sûr ultra-maltraitant (exclusion basée sur l'amalgame conjugué avec la mauvaise foi et des intentions "tierces").

6.1.21. Le caractère péremptoire et "gravé dans le marbre" des erreurs administratives

Tout se passe comme si l'erreur administrative était vraiment "impossible", comme dans le film "Brazil" ou d'autres systèmes totalitaires.

Il est très rare que le fonctionnaire ou ses chefs reconnaissent une erreur.

De toute façon, ils se soutiennent tous entre eux.

Même si on se plaint en remontant jusqu'au plus haut (ministre), de toute façon la version initiale erronée reste la seule valable, pour "les siècles des siècles".

En gros, l'usager a forcément tort, et le fonctionnaire (appuyé par l'Administration tout entière) a toujours raison.

C'est typiquement français, c'est ubuesque, pitoyable, débile, injuste, préjudiciable : *maltraitant*.

6.1.22. L'incurie (parfois "nonchalante") et la quasi-absence d'efforts pour y remédier

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1"), à cause du manque de temps et de la perturbation mentale en pensant à toutes ces maltraitances ou en les revivant.

6.1.23. Le refus d'écouter véritablement les personnes les mieux placées pour décrire leurs besoins et difficultés

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1"), à cause du manque de temps et de la perturbation mentale en pensant à toutes ces maltraitances ou en les revivant.

6.1.24. Les travestissements dans le discours officiel (manipulations du langage pour cacher la vérité et pour faire croire, pour faire semblant – "novlangue" etc.)

- Notre rapport au Comité CDPH, qui accessoirement démontre les "vices" (manipulations, détournements, etc.) dans les "réponses de la France" : https://allianceautiste.org/docs/AA_OrgIntl/ONU-CDPH/Rapport_2021/20210805_Alliance-Autiste_Rapport-application-CDPH-France.pdf
- Une parodie permettant de mieux comprendre la vacuité insultante et maltraitante des discours officiels : <https://aboministration.fr/2022/05/18/discours-ministre-services-publics-simplification-administrative-normalitarisation-exclusion/>

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1"), à cause du manque de temps et de la perturbation mentale en pensant à toutes ces maltraitances ou en les revivant.

6.1.25. Le refus de reconnaître ses erreurs, donc le maintien aveugle et obstiné des "dysfonctionnements" et injustices, par lâcheté, égoïsme, orgueil, manque d'éthique et de professionnalisme, ou même par simple stupidité quand ils ne comprennent même pas, mais aussi à cause de la "posture" (absurde et irresponsable voire puérile) d'une Administration qui "fait comme si" l'erreur était impossible en son sein (*comme dans le film "Brazil"*)

Pour donner des exemples, on ne sait par quoi commencer, et ce serait un travail "encyclopédique" même pour donner les exemples "les plus utiles".

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

Mais on peut citer au hasard la terminologie fautive "Convention *internationale* des personnes handicapées, C/DPH". Le nom exact et seul valable de cette Convention, tel qu'il est y figure, est "Convention écrit et "naturellement" le refus obstiné de corriger (et donc de respecter la CDPH, ne serait-ce que dans son intitulé).

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1"), à cause du manque de temps et de la perturbation mentale en pensant à toutes ces maltraitances ou en les revivant.

6.1.26. Les manipulations et les arguments fallacieux (ou défectueux) pour disqualifier, éloigner, exclure

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1"), à cause du manque de temps et de la perturbation mentale en pensant à toutes ces maltraitances ou en les revivant.

6.1.27. Le maintien de graves troubles "dans la communication administrative", tout en nous reprochant les troubles de la communication relatifs à l'autisme

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1"), à cause du manque de temps et de la perturbation mentale en pensant à toutes ces maltraitances ou en les revivant.

6.1.28. L'asservissement aveugle et déshumanisé à tout ce système (manifestement vicié, absurde et injuste) pour le maintenir "quoi qu'il en coûte", ce qui ressemble beaucoup à un système de de secte

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1"), à cause du manque de temps et de la perturbation mentale en pensant à toutes ces maltraitances ou en les revivant.

6.1.29. Les reproches des membres de ce système quant à nos plaintes, qu'ils trouvent "pénibles"

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1"), à cause du manque de temps et de la perturbation mentale en pensant à toutes ces maltraitances ou en les revivant.

6.1.30. Exemple de refus d'adaptation de la part du "Défenseur des Droits"

Quand cette "autorité indépendante" "statue" sur nos "saisines", c'est souvent négatif et c'est souvent à cause d'erreur.

Ceci est bien logique (et "normal") puisque de toute façon ils n'ont aucune politique d'[accessibilité](#) pour les personnes autistes handicapées, autrement dit, non seulement ils sont assez inaccessibles (rejets etc.), mais en plus, ils n'ont pas les connaissances pour véritablement comprendre ce qu'explique une personne autiste, qui peut tout à fait avoir raison. Les choses sont faites superficiellement et robotiquement, sans jamais offrir une chance à la personne de s'expliquer. Dans leur charte d'éthique, ils disent qu'ils respectent le "principe du contradictoire", mais dans la réalité ce n'est pas vrai (typique "tromperie franco-administrative"). Et c'est facile à prouver.

Quand on les appelle poliment, même pas une fois par an, pour tenter d'expliquer, on reçoit des propos "tout prêts" et cinglants, qui ne laissent nulle place au dialogue : l'affaire est déjà réglée, si la juriste a rendu son verdict, c'est définitif. D'ailleurs, souvent les raisons invoquées (qui sont obligatoires) sont extrêmement vagues, et parfois même inexistantes ("*Votre saisine a été clôturée Monsieur, je ne peux pas vous en dire plus.*").

Si au troisième appel à un directeur en 6 ans, on lui demande timidement et poliment une possibilité de dialogue pour résoudre les malentendus, il nous explique que oui il y a un malentendu parce que c'est nous qui ne comprenons pas.

Et si on essaie calmement d'expliquer que ce n'est pas ça, là le "petit chef" se fâche, et, à court d'arguments, nous envoie nous faire voir ailleurs avec rage ("*Vous m'emmerdez, vous m'emmerdez profondément, allez emmerder quelqu'un d'autre !!*" et clac...) (Preuve à l'appui)

Pire encore : si pendant deux ans une association leur demande très poliment un dialogue pour une politique d'[accessibilité](#) au moins chez eux, il n'y a jamais de réponse...

<https://allianceautiste.org/?s=ddd>

Pire que "pire encore" : si on en arrive à l'idée d'une grève de la faim pour recevoir une réponse promise deux ans plus tôt, ce projet désespéré est immédiatement qualifié de "menace" (bonjour le degré d'humanité qui règne là-haut), et on nous rétorque une chose totalement confondante, à savoir que la réponse en question a déjà été fournie, ce qui n'est pas vrai du tout (sinon, il leur suffirait d'en fournir une copie, qu'ils ne risquent pas d'avoir, car "c'est tout du grand n'importe quoi erroné et cinglant").

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

<https://allianceautiste.org/2022/10/ddd-greve-de-la-faim-no1-pour-obtenir-une-position-quant-au-mutisme-et-ou-pour-affiner-la-mesure-du-mepris-inhumain-par-cette-institution/>

Quand même avec un projet de grève de la faim pour obtenir quelques maigres informations, on obtient une réponse qui n'a pas de sens (puis, évidemment, ensuite plus aucune réponse), si ce n'est pas du refus d'adaptations et d'efforts, terriblement maltraitants, c'est quoi ? Et quand ça vient d'une "autorité indépendante constitutionnelle" qui se pose en garante de la CDPH et qui "veille au respect des droits", il faut faire de très gros efforts pour ne pas hurler à la tromperie éhontée, pour ne pas dire la "fumisterie" ("spécialité nationale" déjà dénoncée depuis longtemps, par de bien plus talentueux que nous).

Si tout ça ce n'est pas du refus d'adaptations, ultra-maltraitant, c'est quoi ??

6.1.31. Les difficultés d'accès au diagnostic d'autisme

[VB] "Des années d'attente dans les centres spécialisés pour avoir une place [pour un diagnostic], et donc aussi la faille du besoin des familles dans laquelle se glissent des personnes malintentionnées pour fournir des diags sans respect des recos HAS et sur l'argent personnel des familles qui déboursent plusieurs centaines d'euros"

[LD] "Délais extrêmement longs pour accéder, en tant qu'adulte, à un diagnostic d'autisme en secteur public (services hospitaliers, centres expert de la Fondation Fondamental) (2 ans de délai, voire davantage). Pour raccourcir le délai, recours au secteur libéral avec des prestations ne bénéficiant alors d'aucune participation de la CPAM ni de la mutuelle - pour ceux qui ont la chance d'en avoir une..."

[LD] "Peu nombreux sont les psychiatres, seuls habilités à poser un diagnostic, dont les connaissances sont à jour concernant l'autisme. L'immense majorité est de culture psychanalytique, le phénomène est encore plus répandu dans les services de psychiatrie sectoriels, donc incompetents sur le sujet."

Il y a beaucoup trop de difficultés (et particulier des délais indécents) pour obtenir un diagnostic d'autisme pour un enfant ou pour soi-même, ce qui est épuisant et irritant, et inéquitable par rapport à la "population générale".

Les personnes "différentes" sont donc traitées injustement et défavorablement par le système, ce qui est maltraitant.

L'accès au diagnostic est donc difficile et long, par manque de moyens et/ou par incurie publique, ce qui exclut les personnes ou les familles des compensations ou légitimes avantages que celui-ci peut procurer (*ne serait-ce que le simple soulagement d'enfin savoir*).

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

Ces empêchements et obstacles injustes sont pesants et nuisibles pour la qualité de vie des personnes, ils sont donc maltraitants.

6.1.32. L'abandon après le diagnostic

[ND] Une fois le diagnostic posé, le parcours du combattant continue : la personne qui l'a obtenu -s'il s'agit d'un adulte- en fournissant déjà d'énormes efforts, est totalement livrée à elle-même concernant son accompagnement, son soutien et son suivi... (S'il s'agit d'un enfant, la famille est livrée à elle-même, également.)

Le plus souvent, dans le bilan réalisé pour le diagnostic, des difficultés annexes/comorbidités sont révélées. C'est au «patient» ou à sa famille qu'il incombe, sans aucune aide, ni orientation, de chercher et trouver des professionnels en mesure d'aider, accompagner, soutenir... ("en mesure" = compétents, c'est à dire CORRECTEMENT formés)

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1"), à cause du manque de temps et de la perturbation mentale en pensant à toutes ces maltraitances ou en les revivant.

6.1.33. La quasi-absence d'adaptations du "système" à nos besoins en termes de moyens de communication

[LD] Les contacts [avec] ces établissements et structures ne se font que par téléphone, alors que la majorité des autistes ont des difficultés avec l'utilisation du téléphone, non pas qu'ils ne sachent pas l'utiliser, mais du fait de leur mode de fonctionnement différent...

Les autistes ont généralement besoin d'une "distance" et donc ils préfèrent la communication par écrit, ce qui offre d'autres avantages : par exemple, on a tout le temps pour s'exprimer et pour lire les (rares) réponses, et aussi cela permet d'éviter de se faire manipuler, ce qui est souvent le cas à l'oral et "en temps réel", principalement par naïveté et par gentillesse. En plus, si par malheur on est dans l'obligation de recourir à un service d'assistance ou de "support" ou de renseignements par téléphone, là c'est l'horreur car en résumé on "discute" avec des sortes d' "humains robotisés", qui semblent dénués de pensée, et qui – si par miracle ils comprennent ce qu'on leur dit – ne savent que nous lire des informations que parfois on connaît déjà.

Il paraît que l'être humain n'utilise que 10% de son cerveau, mais là... pas sûr que ce dernier soit allumé, et "l'entité" à laquelle on a affaire semble être plutôt une extension humaine du logiciel mal fait qu'elle consulte maladroitement.

C'est vraiment super exaspérant de devoir appeler ces "choses", surtout qu'on sait déjà d'avance que ça va mal se passer, et qu'il va être très difficile pour nous de rester calme.

Pire encore :

Si - grâce à une longue pratique des "Troubles du Non-Autisme" et des Troubles Administratifs – on parvient avec beaucoup de patience et d'efforts et de "self-control" à arriver à "avancer un peu" dans la conversation, ce qui revient souvent à (sans le vouloir) amener le répondant à atteindre ses limites (pas bien hautes), là il arrive que ce soit lui qui s'énerve, et qui nous envoie nous faire voir ailleurs (non sans préalablement, pour se justifier, nous avoir accusé de choses absurdes et infondées, juste avant de mettre fin brutalement à la conversation).

Encore pire que pire :

Il arrive que dans ces cas-là, alors qu'on n'a vraiment RIEN fait de mal, la personne bloque notre numéro de téléphone !

Encore pire que "encore pire que pire" :

Et si par la suite (des semaines plus tard) on demande à ce qu'il soit débloqué, là on nous répond - de manière péremptoire et lapidaire - que "non, c'est pas possible". C'est définitif ! Même pas moyen de se défendre, de discuter, de s'expliquer : on est super mal traités !

(Nous avons toutes les preuves pour cet exemple ("Défenseur des Droits").)

→ Tout cela pour dire que dans de telles conditions, il est bien logique que nous préférions l'écrit, et donc l'existence du courrier électronique est une bénédiction pour nous, ou plutôt le serait s'il n'y avait pas les habituelles "limitations sociales" (socio-générées, et tellement handicapantes).

C'est-à-dire que, en France, souvent il est IMPOSSIBLE d'arriver à quoi que ce soit par courriel (et c'est encore pire par courrier postal), parce que les "interlocuteurs" (quand on a la chance de les dénicher !) sont incapables de comprendre ce qu'on leur écrit (généralement par manque d'attention, ou par simple incurie). Si nos phrases ou nos propos ne sont pas "standard", ils sont perdus, les pauvres *(et la "robotisation" galopante de la société et des esprits aggrave de plus en plus ce problème)*.

Mais il y a encore pire : parfois les services (publics ou autres) obligent à utiliser le téléphone, et ne répondent pas par courriel (ou quand ils le font, c'est très mauvais).

Quand on leur dit qu'on est handicapé, quand on leur demande s'il y a une "politique d'[accessibilité](#) pour les personnes autistes ou ayant un handicap psychosocial", ils ne savent que nous indiquer soit un service de langue des signes (ce qui est absurde dans notre cas), soit – pire – un système spécial pour sourds et malentendants, qui requiert de notre côté un appareil spécial ! *("Pourquoi faire simple, quand on peut faire compliqué")*.

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

Et parfois, l'usage du téléphone n'est pas encore assez bon pour eux : il faut SE DEPLACER !
(*"Mais enfin, comment voulez-vous qu'on vous aide si on ne vous voit pas, Monsieur ??"*)

La France est un pays incroyablement "attardé" en la matière.

Et on ne parle pas de la réticence tenace pour utiliser des outils comme WhatsApp ou Telegram. Ca va mieux maintenant, mais avec 10 ans de retard sur la plupart des autres pays, où les gens (même les plus "simples") utilisent WhatsApp de manière parfaitement "naturelle" (sans qu'on n'ait besoin de les convaincre), et où d'ailleurs le téléphone est une chose tout à fait archaïque, très peu utilisée et même superflue et toujours "contournable".

Certes, il y a eu des progrès récemment en France, "grâce" à la pandémie, qui a permis aux gens de réaliser qu'on pouvait communiquer et se comprendre même à distance, mais le problème de l'obligation "de fait" d'utiliser le téléphone ou de venir sur place est toujours bien présente, en particulier dans tout ce qui est "Maisons France Service", points dits "d'accès à la justice" et ce genre de choses, où là en général on nous annonce que le déplacement est obligatoire, ce qui est maltraitant pour les autistes.

Certes, le vocal est plus efficace que l'écrit, il permet de réduire les malentendus, et c'est encore mieux avec la visio-conférence (de plus en plus acceptée grâce à la pandémie alors qu'avant nos demandes en ce sens étaient presque jugées abusives), mais le problème c'est qu'il y a refus d'adaptation aux difficultés ou particularités de beaucoup d'autistes, alors qu'il serait tout de même possible de se comprendre par écrit, si les fonctionnaires fournissaient un minimum d'efforts d'attention quand le propos est "inhabituel", au lieu de se comporter "mécaniquement" et de manière "décérébrée" (en concluant donc toujours "autre chose").

Non, ce n'est pas à nous de faire 100% des efforts d'adaptation (ce qui est de toute façon impossible) : les "normaux" doivent en faire un peu aussi. Même un tout petit peu (comme une rampe d'accès pour 10 cm pour les PMR), souvent c'est suffisant pour éviter le blocage. Mais ce n'est pas fait. Parce qu'il n'y a PAS de politique d'[accessibilité](#) pour les autistes.

Et il n'y en a pas, parce qu'on ne nous comprend pas.

On ne nous comprend pas, parce qu'on ne nous lit pas vraiment.

(Qui lira le présent texte, entièrement et attentivement ? Peut-être une ou deux personnes par an. Et peut-être pas "celles qui pourraient le faire fructifier" (s'il en existe).)

Et même quand on fait l'effort de "passer en vocal", eh bien là on n'arrive quasiment jamais à obtenir des entretiens.

Et quand par miracle on y parvient, ce qu'on dit est peu compris, et même si c'est vraiment compris, c'est très rarement suivi d'effets.

Quand c'est suivi d'effets, c'est sur un détail très secondaire, comme la rectification de "CIDPH" en "CDPH" par le CIH, et encore, même eux ne parviennent pas à "propager" cette correction, à cause notamment du refus de reconnaître les erreurs, qui est "essentiel" dans "la mentalité française".

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

On notera tout de même trois points positifs dans tout cet océan de mauvaise foi et de mauvaise volonté :

-(a)- **Service-Public.fr** utilise l'écrit sans problème, répond presque toujours (ce qui, vu l'ambiance, relève de la prouesse), ne semble pas se vexer (même remarque), et semble tenter véritablement de comprendre nos écrits (*idem*).

C'est laborieux mais c'est pas faute de bonne volonté et de patience de leur part.

-(b) La "**DISAND**" (Délégation Interministérielle à la Stratégie Autisme et TND) nous oppose depuis un an [un quasi-mutisme fondé sur des prétextes obscurs](#), cependant, [en mai 2022 elle a accepté de reconnaître par courriel qu'elle comprenait la distinction qu'il faut faire entre "l'autisme" et "les troubles", et surtout elle a accepté de corriger ses pages en ce sens](#).

C'est excellent, mais hélas – malgré nos demandes persistantes et polies - quasiment aucune autre entité en relation avec l'autisme n'accepte de suivre ce louable exemple (en particulier les CRAs, le GNCRA, la "Maison de l'Autisme"), apparemment toujours à cause du refus hautain (et coupable) de reconnaître ses erreurs etc.

-(c)- **Autisme Info Service** (service semi-public) :

-- semble avoir en partie corrigé le problème de l'amalgame "autisme/troubles" dans ses pages ;

-- communique plutôt bien par courriel (et c'est grâce aux efforts de certains activistes autistes, car au début ce service ne comptait fonctionner que par téléphone).

6.1.34. De manière générale, l'exclusion systémique des autistes (laquelle est plus "sévère" avec les plus "sévères")

[JPC] Pour les personnes autistes dites "sévères" ("niveau 3"), la maltraitance c'est déjà la mise à l'écart systématique : pas d'école, pas de travail (sauf dans certains ESAT qui exploitent les "usagers"), le manque de soins (ou alors trop tard ou totalement inapproprié)... Aucune liberté, aucun libre-arbitre, tu es là où on te pose...

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1"), à cause du manque de temps et de la perturbation mentale en pensant à toutes ces maltraitances ou en les revivant.

6.1.35. Les rejets physiques par les fonctionnaires (guichets, forces de l'ordre...)

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1"), à cause du manque de temps et de la perturbation mentale en pensant à toutes ces maltraitances ou en les revivant.

6.1.36. Les rejets ou refus épistolaires par les fonctionnaires (par courriels, lettres)

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1"), à cause du manque de temps et de la perturbation mentale en pensant à toutes ces maltraitances ou en les revivant.

6.1.37. Les rejets téléphoniques par les fonctionnaires

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1"), à cause du manque de temps et de la perturbation mentale en pensant à toutes ces maltraitances ou en les revivant.

6.1.38. Il n'y a AUCUNE aide publique pour compenser notre handicap en matière de communication et de relations sociales (c'est-à-dire des sortes d'interprètes, comme ça existe avec la langue des signes), RIEN du tout !

Pour ceux et celles qui rétorquent que "Si, ça existe", eh bien dites-nous où !!
Le nom et l'adresse email ! Ca fait des années qu'on le demande !

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1"), à cause du manque de temps et de la perturbation mentale en pensant à toutes ces maltraitances ou en les revivant.

6.1.39. En particulier, l'absence d'accès adapté et accessible à l'assistance socio-administrative publique

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1"), à cause du manque de temps et de la perturbation mentale en pensant à toutes ces maltraitances ou en les revivant.

6.1.40. L'absence d'aide humaine, et les errements, l'indigence et l'incurie des MDPH

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

Juste un exemple "au hasard" :

[LD] "Depuis le 01/01/2023, les MDPH sont supposées s'être mises à jour et avoir formé leurs personnels concernant la mise en place de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap) élargie.

Un document en ce sens leur a été délivré par la CNSA : le dossier technique "Prestation de compensation du handicap : mise en œuvre du décret n° 2022-570 du 19 avril 2022, articles 2 et 3", guide à destination des équipes pluridisciplinaires des MDPH, publié par la CNSA en décembre 2022,

https://www.cnsa.fr/documentation/dt_evolution_pch_2022-vf2.pdf

Vraisemblablement, il n'est pas arrivé jusqu'à la MDPH dont je dépends...

J'y ai déposé une demande pour cette prestation... Récemment, j'ai reçu de sa part des documents complémentaires à faire renseigner par mon psychiatre...

Il s'avère que ces documents concernent les personnes handicapées moteur et sont, donc, totalement inadaptés aux autistes.

La MDPH dispose de mes certificats médicaux depuis plusieurs années et elle a parfaitement connaissance du fait que je suis autiste, raison pour laquelle je suis allocataire de l'AAH qu'elle m'a accordée puis renouvelée déjà une fois...

Conséquence : à la lecture de ces documents, je me suis sentie niée dans mes difficultés...

Certaines MDPH ont fait un effort :

<https://forum.asperansa.org/viewtopic.php?p=566405&hilit=PCH#p566405>

(extrait du forum Asperansa traitant de la PCH élargie et de ce qui a été mis en place par la MDPH35, dont le formulaire ci-dessous) :

https://www.mdph35.fr/sites/mdph/files/questionnaire_relatif_a_votre_autonomie.pdf "

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1"), à cause du manque de temps et de la perturbation mentale en pensant à toutes ces maltraitances ou en les revivant.

6.1.41. L'absence totale d'aide pour les associations d'autistes (et "naturellement", l'absence totale de réponse aux demandes d'aide)

C'est très maltraitant car il y a des aides pour TOUT, même pour les animaux, le paysage, les bâtiments ou œuvres d'art, les migrants, l'Ukraine, l'Afrique, les océans, l'Espace, demain Mars, etc., TOUT, mais pour nous, il n'y a RIEN ! Même pas une réponse, une miette de pain, rien du tout.

Sans parler des incroyables gaspillages d'argent public, les centaines de milliards dépensés inutilement, dont une infime fraction suffirait à résoudre tous les problèmes des handicapés !

<https://www.google.com/search?q=gaspillages+publics>

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

6.1.42. L'absence d'accès adapté et accessible à l'assistance juridique publique

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1"), à cause du manque de temps et de la perturbation mentale en pensant à toutes ces maltraitances ou en les revivant.

6.1.43. L'absence d'accès adapté et accessible à l'Aide Juridictionnelle, les rejets en résultant, et l'absence d'accès à la Justice en général

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1"), à cause du manque de temps et de la perturbation mentale en pensant à toutes ces maltraitances ou en les revivant.

6.1.44. Les orientations vers "ailleurs, toujours ailleurs, c'est-à-dire nulle part"

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1"), à cause du manque de temps et de la perturbation mentale en pensant à toutes ces maltraitances ou en les revivant.

6.1.45. Le "Mutisme Administratif" et sa conséquence : l'impossibilité d'accéder à des informations ou services ou actions, corrections, à la justice etc., c'est-à-dire l'EXCLUSION de tout cela (<https://allianceautiste.org/?s=admutisme>)

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1"), à cause du manque de temps et de la perturbation mentale en pensant à toutes ces maltraitances ou en les revivant.

6.1.46. Les décisions médico-administratives de privation de liberté (presque toujours infondées et abusives) pour de prétendus "soins"

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1"), à cause du manque de temps et de la perturbation mentale en pensant à toutes ces maltraitances ou en les revivant.

6.1.47. Les refus de titre de séjour pour un(e) ami(e)-soutien-de-vie nécessaire à un(e) autiste, à cause d'incompréhensions / confusions suivies des habituels froissements d'egos de fonctionnaires tout-puissants

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1"), à cause du manque de temps et de la perturbation mentale en pensant à toutes ces maltraitances ou en les revivant.

6.1.48. L'exclusion, par les pouvoirs publics censés les faire participer, des associations d'autistes (ou des activistes autistes) sur la base de leur handicap (difficultés de communication et de relations sociales) et parce qu'elles dénoncent les violations, le tout aggravé par la favorisation des personnes "autistes" les moins handicapées

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1"), à cause du manque de temps et de la perturbation mentale en pensant à toutes ces maltraitances ou en les revivant.

6.1.49. L'auto-exclusion des autistes les plus "authentiques" des instances officielles de consultation et de participation, parce qu'ils ne peuvent pas en supporter les vices, ce qui n'est pas le cas des autistes moins "authentiques", qui s'en accommodent voire y contribuent, et qui donc y prospèrent (et qui s'en servent pour faire carrière)

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1"), à cause du manque de temps et de la perturbation mentale en pensant à toutes ces maltraitances ou en les revivant.

6.1.50. Les punitions ou rétorsions de diverses formes, plus ou moins discrètes ou perverses, quand on a l'audace ou la naïveté de se plaindre et de demander la réduction des troubles administratifs, ou la simple justice (au moins pour soi-même)

Pas possible de rédiger cette partie pour l'instant ("Version 1"), à cause du manque de temps et de la perturbation mentale en pensant à toutes ces maltraitances ou en les revivant.

6.1.51. L'exclusion par le "Défenseur des Droits" (saisines systématiquement "clôturées" sans explications, ou indéfiniment en attente, ou introuvables),

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

aggravées par des reproches téléphoniques d'être "particulièrement pénible", et surtout par l'injonction "***Vous m'emmerdez, vous m'emmerdez profondément, allez emmerder quelqu'un d'autre, bonne journée !***" par un de leurs directeurs

Preuves à l'appui, et alors que l'utilisateur était calme et poli.

Si ça ce n'est pas de l'exclusion, particulièrement maltraitante puisque ça vient du "dernier espoir" qu'on peut avoir (ou vers lequel "le système" nous oriente en dernier ressort)...

6.2. La maltraitance ADMINISTRATIVE : solutions

En matière de handicap,
déjà la première chose à faire, c'est

la correction de l'article premier de la loi 2005-102

puisque c'est ce problème
qui est à la base de tous les autres.

Et il faut supprimer toutes les possibilités de conflits d'intérêts,
ce qui est très difficile dans ce pays de "la triche discrète et élégante".

Ensuite, concernant les "problèmes de fond", c'est-à-dire les "vices particulièrement français" c'est un sujet trop difficile et maltraitant pour l'instant (pour la "Version 1" de ce document).

Franz Kafka écrivait des contes pour endormir les enfants...

En gros, la question c'est "Comment apprendre à un mammouth à jouer du piano ?"...

(Ce n'est peut-être pas totalement impossible, puisque certains éléphants peignent des tableaux.)

En attendant, la solution d'urgence pour ne pas mourir (ou, bien pire, se retrouver médico-séquestré) : l'aéroport, destination très très loin !

7. Annexes

7.1. Courriels

De : **Alliance Autiste** <contact@allianceautiste.org>
Date: sam. 4 févr. 2023 à 20:51
Subject: Etats Généraux maltraitance
To: <alice.casagrande@social.gouv.fr>

Bonjour Madame
Nous sommes assez bien placés pour parler de certaines maltraitances.
Pouvons-nous participer ?
Merci.
Respectueusement,

--

Alliance Autiste

contact@allianceautiste.org

AllianceAutiste.org

ONG d'autistes pour la liberté et la défense des autistes, l'accessibilité et la Prise En Compte Correcte de l'Autisme Partout, la lutte contre les maltraitances socio-administratives, et l'application de la CDPH en France
enregistrée en France sous le numéro W691085867

De : **CASAGRANDE, Alice (CAB/SOLIDARITES)** <alice.casagrande@social.gouv.fr>
Date: dim. 5 févr. 2023 à 15:14
Subject: RE: Etats Généraux maltraitance
To: Alliance Autiste <contact@allianceautiste.org>

Bonjour,
Merci pour votre message. Nous sommes en train de construire les modalités de la participation de chacune et chacun – nous revenons vers vous dès qu'elles seront un peu structurées, pour pouvoir recueillir votre contribution le plus utilement possible.
Bien à vous,

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

Alice CASAGRANDE

Conseillère lutte contre les maltraitances
Cabinet du Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées
14 avenue Duquesne, 75007 PARIS
Port : 06 60 76 80 45

De : **Alliance Autiste** <contact@allianceautiste.org>

Date: lun. 6 févr. 2023 à 00:24

Subject: Re: Etats Généraux maltraitance

To: CASAGRANDE, Alice (CAB/SOLIDARITES) <alice.casagrande@social.gouv.fr>

Chère Madame

Merci beaucoup pour votre réponse, plutôt inattendue en dépit de l'absence de message d'erreur suite à notre courriel (ce qui tendait donc à indiquer que votre adresse de courriel "construite" par nos soins était peut-être correcte).

Même avec la certitude d'une adresse correcte, nous sommes hélas assez habitués au "Mutisme Administratif", ce qui d'ailleurs est à nos yeux une forme de maltraitance, mais peut-être que si je développe trop ce thème ici vous allez hésiter à nous convier :-)

Car c'est compliqué.

En présence d'autisme, il y a "difficultés de communication et de relations sociales", même en utilisant la langue française de manière correcte.

En particulier :

- Les gens ne comprennent pas vraiment ce qu'on leur dit, car ils n'accordent pas d'attention suffisante et leur cerveau "échantillonne" quelques "indices" dans nos propos (surtout par écrit), pour ensuite automatiquement les faire tomber dans des cases toutes prêtes, connues, "normales" - et donc il y a fatalement malentendu ;
- Ensuite, pour peu qu'ils aient une autorité (même faible), ou une crainte, ou un inconfort, ils vont avoir de grandes difficultés pour (avoir le courage d') admettre qu'ils ont mal compris ;
- Et ensuite, comme nous devons essayer de corriger, eh bien ça coince, et on entre alors dans l'engrenage des frictions / ressentiments / blocages / mutisme / "ghostage", bref, de l'exclusion par ceux-là même qui sont censés nous aider (ou au moins nous écouter "pour de vrai", et si possible avec l'intention sincère d'applications concrètes utiles).

En d'autres termes, les egos (susceptibilités) et les préjugés ("pensées automatiques") interfèrent souvent beaucoup trop et empêchent de bien comprendre nos propos, nos demandes, nos intentions, nos explications...

Quand ces obstacles n'existent pas (par exemple, dans d'autres pays, ou en France avec de très rares personnes comme Christiane Jean-Bart), alors on peut enfin faire dans le constructif, c'est à dire

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

donner des points de vue et des explications très précises, qui "font la différence" et qui permettent (en général) de mettre fin à des confusions (très) néfastes.

Pardon si ces mots sont assez "abstrait", mais lors d'un premier contact on ne peut pas entrer dans les détails, d'autant plus que l'une des choses qui nous sont reprochées, c'est la longueur des explications...

(Je trouve pourtant que c'est mieux car plus riche et moins "risqué" en termes d'inévitables confusions...).

A ce stade, peut-être que pour la conception des modalités de participation dont vous parlez, vous pourriez "inclure", d'une certaine manière, le cas des personnes ou collectifs qui a priori semblent "trop difficiles" ou "inadaptées" voire "infréquentables" (on nous dit aussi "pénibles", mais c'est pour la bonne cause, et on ne peut pas exiger de personnes autistes qu'elles aient un comportement parfaitement non-autistique pour les considérer...).

Nous pensons qu'il ne faut pas refuser les gens sans au moins "essayer".
Et votre réponse est un signe encourageant.

Nous restons à votre disposition pour clarifier nos propos ou tant d'autres choses en relation avec l'autisme (et avec les "troubles" et handicaps y-afférents).

Par ailleurs, il y a un autre "souci", c'est que la définition de la maltraitance que nous avons lue dans la loi du 02/02/2022 ne semble englober que les cas où il y a "confiance", "accompagnement" etc. Ce qui est déjà essentiel, certes, mais quid lorsque des maltraitances existent pourtant bien, mais hors d'un tel cadre ?

Par exemple, par la police ou la gendarmerie (même si c'est très rarement intentionnel), ou - pire - par la "bureaucratie" de l'Administration publique de la France ?...

Certains autistes (ou autres personnes "différentes") vivent indéniablement des "maltraitances" (parfois proche de la "torture psychique"), parfois pendant des décennies, de la part de certaines autorités publiques, et cela sans les "liens" prévus par cette loi.

En général, ceci est dû à l'absence de Prise En Compte Correcte de l'Autisme.

Ou peut-être que ça ne s'appelle pas de la maltraitance, mais autre chose ? (Nous disons aussi "supplices administratifs".)

Ou peut-être que c'est bien de la maltraitance, mais que ce n'est "tout simplement" pas prévu par cette loi ?

Et qu'il y a d'autres lois ou d'autres moyens pour essayer de se défendre ?

Et même sans parler de la défense des individuels, peut-être que l'Etat français pourrait vouloir un jour essayer de se demander s'il veut bien aborder ce genre de problèmes, histoire de réduire des souffrances 100% inutiles ?...

En espérant que notre courriel n'ait pas l'effet inverse de la participation espérée, et en vous priant de pardonner toute "inadaptation",
veuillez agréer, Madame la Conseillère, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour l'Alliance Autiste

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

Eric LUCAS

De : **Alliance Autiste** <contact@allianceautiste.org>

Date: sam. 11 févr. 2023 à 20:32

Subject: Re: Etats Généraux maltraitance

To: CASAGRANDE, Alice (CAB/SOLIDARITES) <alice.casagrande@social.gouv.fr>

P.S. Bonjour Madame et merci encore, nous espérons que vous pourrez lire notre courriel précédent. Une précision : nous n'avons pas pour objectif de n'aborder que les maltraitements les moins visibles ou les moins compréhensibles, en oubliant les plus flagrantes (notamment au niveau des établissements divers).

A ce sujet, un mémoire (<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03766514>) qui mentionne assez souvent notre association précise, en page 16 :

" En 2015, suite à un rapport de l'ONG Alliance Autiste, l'ONU demandait à la France de s'expliquer sur les maltraitements subies par les enfants autistes [COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT, 68e SESSION, 2015]. "

Nous avons eu aussi des discussions avec la CGLPL, récemment.

Il y a évidemment la situation abominable de Timothée Dincher, qui hélas n'est qu'un exemple.

" Affaire Timothée : HCDH, « Des experts de l'ONU demandent à la France la cessation de l'institutionnalisation d'un enfant autiste dans un hôpital psychiatrique », voir en bibliographie. "

Il y a beaucoup de choses... Nos avis ne sont pas toujours "agréables" mais peu importe, ce qui compte c'est de réduire toutes ces horreurs, sans se laisser entraver par de basses querelles entre les personnes qui veulent faire quelque chose.

Merci.

Respectueusement,

De : **Alliance Autiste** <contact@allianceautiste.org>

Date: jeu. 13 avr. 2023 à 20:37

Subject: Re: Etats Généraux maltraitance

To: CASAGRANDE, Alice (CAB/SOLIDARITES) <alice.casagrande@social.gouv.fr>

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

Bonjour Madame
Avez-vous pu lire nos courriels, et pourriez-vous nous informer, SVP ?
Merci.

De : **Alliance Autiste** <contact@allianceautiste.org>
Date: mar. 18 avr. 2023 à 00:54
Subject: Re: Etats Généraux maltraitance
To: CASAGRANDE, Alice (CAB/SOLIDARITES) <alice.casagrande@social.gouv.fr>

Bonjour Madame

Soit dit sans vouloir offenser, la maltraitance "institutionnelle" ne vient pas que des "instituts" (ESMS), mais également des "institutions".

Vous pouvez lire l'article d'Olivia Cattan, qui accuse rien de moins que le chef de l'Etat de maltraitances :

<https://lautismevaincra.org/2023/04/la-presidente-de-sos-autisme-j-accuse-le-gouvernement-de-maltraitance-vis-a-vis-des-personnes-autistes/>

Nous aimerions évidemment un dialogue paisible et constructif, mais il ne faut pas non plus s'étonner que parfois des gens ou des responsables associatifs fassent des "crises de nerfs" quand ils sont constamment exclus, ignorés, "baladés" etc.

On nous pousse à bout, par incurie, mépris, pusillanimité etc., et ensuite on nous accuse d'être infréquentables... Ce n'est pas juste. Et c'est de la maltraitance pure.

C'est le même mécanisme qui est appliqué aux enfants autistes : pas étonnant qu'ils fassent des crises, quand "les autres savent toujours mieux", les ignorent ou leur imposent des choses dont ils n'ont pas besoin et qui leur sont préjudiciables (et pénibles !).

Si vous saviez à quel point nous pouvons être utiles pour apporter un éclairage complémentaire sur la maltraitance, les maltraitances, en matière d'autisme...

En attendant, on ne peut que supplier d'être écoutés, comme ça pendant des années.

Merci.

Respectueuses salutations fatiguées. Et maltraitées.

L'Alliance Autiste

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

De : **Alliance Autiste** <contact@allianceautiste.org>

Date: jeu. 8 juin 2023 à 14:00

Subject: Tentatives pour obtenir une réponse - Etats Généraux maltraitance

To: CASAGRANDE, Alice (CAB/SOLIDARITES) <alice.casagrande@social.gouv.fr>

**Pour Madame Alice Casagrande, Conseillère lutte contre les maltraitances
Cabinet du Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes Handicapées**

Le 08/06/2023

Madame la Conseillère

Nous sommes toujours dans l'attente de votre aimable retour (*cf. "Nous sommes en train de construire les modalités de la participation de chacune et chacun – nous revenons vers vous dès qu'elles seront un peu structurées, pour pouvoir recueillir votre contribution le plus utilement possible.", février 2023*) en dépit de nos quatre courriels restés sans réponse (deux en février, deux en avril).

Peut-être ne les avez-vous pas vu, ou peut-être que la charge de travail vous empêche de répondre ?

Ou peut-être que malgré nos efforts de "diplomatie", le fait de préciser (*avant les 4 mois de "non-réponse"*) que le Mutisme Administratif fait souffrir, et que - pour nous - il constitue de la maltraitance, aura contrarié au point de produire paradoxalement l'effet incriminé ?

Nous vous prions de bien vouloir pardonner quoi que ce soit qui le nécessiterait, et nous rappelons notre souhait d'apporter notre contribution (forcément utile), ou au moins de ne pas être exclus. Ou au minimum de recevoir tout de même une réponse, si possible. (*Ou d'apprendre pourquoi ce n'est pas possible.*)

Merci.

Veuillez croire, Madame la Conseillère, à l'assurance de notre respectueuse considération.

L'Alliance Autiste

De : **CASAGRANDE, Alice (CAB/SOLIDARITES)** <alice.casagrande@social.gouv.fr>

Date: ven. 9 juin 2023 à 02:09

Subject: Re: Tentatives pour obtenir une réponse - Etats Généraux maltraitance

To: Alliance Autiste <contact@allianceautiste.org>

Bonjour,

Je vous adresse mes excuses pour cette réponse tardive.

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

La contribution de votre part est tout à fait possible à présent, nous les recueillons en ligne par le lien suivant:

<http://solidarites.gouv.fr/etats-generaux-des-maltraitances-formulaire-de-restitution-des-consultations>

Bien cordialement,

Alice Casagrande

De : **Alliance Autiste** <contact@allianceautiste.org>

Date: ven. 9 juin 2023 à 02:45

Subject: Re: Tentatives pour obtenir une réponse - Etats Généraux maltraitance

To: CASAGRANDE, Alice (CAB/SOLIDARITES) <alice.casagrande@social.gouv.fr>

Bonjour Madame, je vous en prie, merci, nous sommes désolés aussi pour les éventuelles difficultés ou crispations dans la communication, merci pour votre compréhension, nous allons donc voir comment participer grâce à votre aimable réponse.

Respectueusement,

De : **Alliance Autiste** <contact@allianceautiste.org>

Date: ven. 30 juin 2023 à 03:19

Subject: Re: Tentatives pour obtenir une réponse - Etats Généraux maltraitance

To: CASAGRANDE, Alice (CAB/SOLIDARITES) <alice.casagrande@social.gouv.fr>

Madame

Il nous est impossible de participer sérieusement à ces travaux avec seulement 48h de délai, pour un formulaire lui-même restrictif.

Nous sommes une association de personnes victimes de la maltraitance en France.

La communication est difficile et compliquée et lente.

Nous n'avons AUCUNE AIDE (et c'est un euphémisme).

C'est pourquoi nous vous avons contactée dès février.

--> Comment est-il possible de participer à ces "Etats Généraux", SVP ?

--> Et dans quelle mesure est-ce qu'ils incluent la parole des personnes maltraitées (et/ou de leurs associations) elles-mêmes ?

(Le formulaire, qui ne visait que "les maltraitances" alors qu'on parle de "la maltraitance", semblait s'adresser principalement - ou uniquement - à des "structures" où se produisent les maltraitances.)

Merci.

Respectueuses salutations.

L'Alliance Autiste

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

De : **Alliance Autiste** <contact@allianceautiste.org>

Date: ven. 30 juin 2023 à 03:41

Subject: Re: Tentatives pour obtenir une réponse - Etats Généraux maltraitance

To: CASAGRANDE, Alice (CAB/SOLIDARITES) <alice.casagrande@social.gouv.fr>

Cc: <egm.cabsolidarites@social.gouv.fr>

P.S.

A. Nous avons répondu à votre formulaire avant la date fatidique, juste pour y signaler les difficultés de participation, mais nous n'avons pas reçu de confirmation.

--> Comment est-il possible de recevoir une confirmation, incluant ce que nous avons écrit, SVP ?

B. Extrait de votre formulaire :

"Dans le cadre de la séquence de concertation des [États généraux des maltraitances](#) ouverte depuis le lundi 3 avril par le ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, les institutions, associations et collectifs impliqués dans la lutte contre le phénomène sont invités à organiser des débats autoportés pour préparer la stratégie nationale de lutte contre les maltraitances envers les majeurs en situation de vulnérabilité. "

--> Est-ce que cela confirme que cette étude interroge tout le monde **sauf les victimes** de la maltraitance ou des maltraitances ?? Il doit y avoir une erreur ou un malentendu...

--> "envers les *majeurs*" ? Mais... **et les enfants** ??

Nous prenons ces questions très au sérieux et nous vous prions de nous pardonner de devoir dire que nous ne comprenons pas bien l'approche générale de ces Etats Généraux.

Et résumé, on a un peu l'impression que les principaux concernés sont aussi les principaux oubliés.

Comment s'abstenir de rappeler, en particulier ici, à quel point tout cela est maltraitant et "torturant" ?

Quand cela dure depuis des décennies, tout le temps, et qu'on a l'impression de "parler à des murs".

C'est encore plus désespérant lorsque le "système" français semble vouloir faire un effort pour réduire la maltraitance dont il est responsable.

Ces remarques ne doivent pas vous offenser (ce qui alimenterait encore et encore le circuit de la "vexation / mutisme / exclusion maltraitante").

Merci pour votre éventuelle compréhension.

Dans l'espoir de clarifications ou de vos commentaires.

Respectueuses salutations fatiguées par tout ce système qui nous "marche sur la tête" en permanence.

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

L'Alliance Autiste

De : **Alliance Autiste** <contact@allianceautiste.org>

Date: ven. 30 juin 2023 à 10:46

Subject: Re: Tentatives pour obtenir une réponse - Etats Généraux maltraitance

To: CASAGRANDE, Alice (CAB/SOLIDARITES) <alice.casagrande@social.gouv.fr>

Cc: <egm.cabsolidarites@social.gouv.fr>

P.S.
Désolés pour tous ces problèmes, mais en fin de compte, que sont ces "Etats Généraux" ?
On s'attendrait à des sortes de réunions.

On a vu seulement un formulaire de restitution de réunions internes d'organismes qui "accueillent" des personnes maltraitées (pour ne pas dire "qui maltraitent").

On ne sait pas s'il s'est passé autre chose, par exemple s'il y a eu de véritables réunions, enfin, des "Etats Généraux".

ChatGPT parle "d'assemblées consultatives" ou de "forums", ce qui est ce qu'on imaginait.
Or nous n'avons vu que ce formulaire (notifié au dernier moment), puis maintenant il est question d'une "cérémonie de restitution des Etats Généraux"... mais qui sont quoi ?
Ce ne sont tout de même pas seulement des consultations des établissements qui maltraitent (ou des associations) avec seulement ce formulaire, il y a bien dû y avoir des discussions, des réunions, non ?

Désolés si ces propos et remarques et questions sont peut-être "peu adaptés" (questions de "tonalité") mais nous ne voyons vraiment pas comment exprimer ces souffrances plus poliment et calmement.
Si c'est "trop inadapté" (y compris lors de la consultation des personnes maltraitées - en supposant que ce soit prévu), il est nécessaire de définir une politique d'accessibilité des pouvoirs publics (et les modalités de sa mise en oeuvre, puis sa mise en oeuvre "pour de vrai"), et de fournir l'assistance palliative dont nous avons besoin, deux choses que nous ne cessons de demander EN VAIN aux autorités concernées, ce qui est bien évidemment maltraitant.

Dès le début (en février), nous vous avons proposé de vous apporter des informations utiles sur la maltraitance que subissent, sous diverses formes, TOUTES les personnes handicapées autistes.
Nous ne comprenons pas que cette proposition ait été ignorée (le formulaire est issu d'une conception non prévue pour prendre en compte correctement nos apports).

Peut-être y a-t-il des erreurs, oublis et/ou malentendus ?

Dans l'espoir...

Salutations respectueuses et fatiguées par tout cela, qui dure et qui dure encore, tous les jours.

L'Alliance Autiste

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

De : **CASAGRANDE, Alice (CAB/SOLIDARITES)** <alice.casagrande@social.gouv.fr>
Date: lun. 3 juil. 2023 à 11:18
Subject: Suite à nos questions concernant les états généraux des maltraitances
To: Alliance Autiste <contact@allianceautiste.org>
Cc: CHOULI, Louisa (CAB/SOLIDARITES) <louisa.chouli@social.gouv.fr>, audrey.richard-ferroudji <audrey.richard-ferroudji@garant-cndp.fr>, Daniele LANGLOYS (daniele.langloys@orange.fr) <daniele.langloys@orange.fr>

Bonjour,

Je vous remercie de vos messages et comme je vous l'avais indiqué au téléphone, je vais essayer de vous apporter toutes les réponses attendues. Je vous invite, en complément de mes réponses, à ne pas hésiter à vous rapprocher de Audrey Richard Ferroudji de la commission nationale du débat public, qui peut vous informer également concernant le processus des états généraux, ainsi que Danièle Langloys que vous connaissez, qui est membre du comité de pilotage.

1- Vous indiquez qu'il vous est impossible de contribuer dans les délais impartis étant donné que vous avez reçu l'information sur le processus et le détail de la concertation très peu de temps avant la clôture de la consultation. Nous avons en effet répondu tardivement à votre message et je vous prie de nous en excuser. Nous vous invitons à répondre maintenant, si possible avant le 13 juillet, en nous adressant les éléments que vous souhaitez à l'adresse courriel des états généraux.

2- Vous nous demandez comment la parole des personnes concernées et des associations est prise en compte.

a. Par leur participation au comité de pilotage (notamment pour le champ du handicap Danièle Langloys, du CNCPPH)

b. Par l'invitation qui leur est faite de contribuer en répondant à une ou plusieurs questions posées dans la concertation, ce qu'elles ont été un certain nombre à faire. En effet comme vous le verrez dans le dossier de la concertation et dans le support de présentation de la démarche, nous trouvons comme vous extrêmement important que les personnes concernées soient au cœur de notre démarche. C'est pour cette raison que nous avons notamment mis en ligne le questionnement des états généraux en version facile à lire et à comprendre.

c. Par la sollicitation du CNCPPH permettant aux personnes concernées de répondre collectivement, en complémentarité de toutes les contributions associatives individuelles.

3- Vous vous interrogez sur le fait de savoir si nous associons bien les personnes victimes de maltraitance à ces états généraux : il ne nous est pas possible de les cibler explicitement, car à notre

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

connaissance il n'existe pas de collectif ou association qui se définit par cette position. Nous avons considéré que les associations de personnes, de parents, et le CNCPPH, pourraient néanmoins nous permettre de recueillir leur expérience et leurs propositions.

4- Vous regrettez que cette concertation ne concerne que les majeurs. Nous comprenons ce regret. Nous avons souhaité faire progresser la politique publique concernant les adultes, car celle qui concerne les enfants est déjà concrétisée depuis 2007 par un certain nombre de travaux, d'instances, et de dispositifs. Nous avons néanmoins reçu des contributions concernant les enfants, que nous avons partagé avec nos collègues du secrétariat d'état à l'enfance et dont nous tiendrons compte dans notre synthèse.

5- Vous vous êtes demandé en quoi exactement consistaient les états généraux. Le document « diapo webinaire » vous éclairera j'espère. Sachez que les états généraux comportaient à la fois des saisines institutionnelles, des groupes de travail, des débats et contributions de toutes les parties prenantes qui le souhaitaient, et de très nombreuses auditions.

J'espère que ces réponses et documents vous apportent la matière que vous espériez, nous restons bien sûr à votre disposition pour compléter ces réponses si certaines dimensions doivent être davantage précisées.

Bien à vous,

Alice CASAGRANDE

Conseillère lutte contre les maltraitances

Cabinet du Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées

14 avenue Duquesne, 75007 PARIS

Port : 06 60 76 80 45

De : **Alliance Autiste** <contact@allianceautiste.org>

Date: mer. 5 juil. 2023 à 22:21

Subject: Re: Suite à nos questions concernant les états généraux des maltraitances

To: CASAGRANDE, Alice (CAB/SOLIDARITES) <alice.casagrande@social.gouv.fr>

Cc: CHOULI, Louisa (CAB/SOLIDARITES) <louisa.chouli@social.gouv.fr>, audrey.richard-ferroudji

<audrey.richard-ferroudji@garant-cndp.fr>, Daniele LANGLOYS (daniele.langloys@orange.fr)

<daniele.langloys@orange.fr>

Chère Madame

Merci beaucoup pour tout cela.

Nous sommes en train de préparer un petit document sur la maltraitance des autistes en France, pour vers le 15 juillet, en espérant que cela puisse être utile.

Respectueusement,

L'Alliance Autiste

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

De : **Alliance Autiste** <contact@allianceautiste.org>
Date: lun. 17 juil. 2023 à 11:48
Subject: Re: Suite à nos questions concernant les états généraux des maltraitances
To: CASAGRANDE, Alice (CAB/SOLIDARITES) <alice.casagrande@social.gouv.fr>
Cc: CHOULI, Louisa (CAB/SOLIDARITES) <louisa.chouli@social.gouv.fr>, audrey.richard-ferroudji <audrey.richard-ferroudji@garant-cndp.fr>, Daniele LANGLOYS (daniele.langloys@orange.fr) <daniele.langloys@orange.fr>

Chère Madame, merci encore pour tout cela, nous sommes en train de travailler sur un document "La maltraitance des autistes en France : aperçu et solutions" mais avec nous tout est toujours très lent... **Est-ce que peut-être vous pourriez nous indiquer une "date limite"** pour terminer et vous envoyer cela, SVP ?
Merci.
Respectueusement,
l'Alliance Autiste

De : **CASAGRANDE, Alice (CAB/SOLIDARITES)** <alice.casagrande@social.gouv.fr>
Date: lun. 17 juil. 2023 à 12:13
Subject: RE: Suite à nos questions concernant les états généraux des maltraitances
To: Alliance Autiste <contact@allianceautiste.org>
Cc: CHOULI, Louisa (CAB/SOLIDARITES) <louisa.chouli@social.gouv.fr>, audrey.richard-ferroudji <audrey.richard-ferroudji@garant-cndp.fr>, Daniele LANGLOYS (daniele.langloys@orange.fr) <daniele.langloys@orange.fr>

Cher Monsieur, je vous propose de nous fixer la fin de la semaine comme limite.
Bien cordialement,

Alice CASAGRANDE
Conseillère lutte contre les maltraitances
Cabinet du Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées
14 avenue Duquesne, 75007 PARIS
Port : 06 60 76 80 45

De : **Alliance Autiste** <contact@allianceautiste.org>
Date: mar. 18 juil. 2023 à 00:21

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

Subject: Re: Suite à nos questions concernant les états généraux des maltraitances
To: CASAGRANDE, Alice (CAB/SOLIDARITES) <alice.casagrande@social.gouv.fr>
Cc: CHOULI, Louisa (CAB/SOLIDARITES) <louisa.chouli@social.gouv.fr>, audrey.richard-ferroujji <audrey.richard-ferroujji@garant-cndp.fr>

Chère Madame, merci, entendu, donc dimanche 23/07.

Le doc sera "comme il sera", et de toute façon ce sera mieux que rien, et certainement utile si quelqu'un peut le lire.

En fait, en tentant de donner un aperçu de la maltraitance des autistes en France, on réalise que ce n'est pas seulement "beaucoup", mais plutôt "partout et tout le temps" (quasiment).

Donc en voulant faire ce doc (même simple) on est un peu écrasé, ou on a un peu l'impression d'ouvrir une boîte de Pandore...

Mais chacun fait ce qu'il peut.

Autre question : comment faire pour participer à la co-construction de la "Stratégie de lutte contre la maltraitance" à venir ?

Déjà que nous sommes (très injustement) exclus de la Stratégie autisme (même quand on est ultra-diplomate, dans le passé, ce qui ne change rien du tout)...

Et qu'on n'a pas pu "monter dans le train" de ces Etats-Généraux...

(Note : vous n'avez pas trouvé d'assos spécialisées dans la maltraitance, et on peut comprendre que vous ne pouvez pas tout voir, mais le but de notre asso est :

"ONG d'autistes pour la liberté et la défense des autistes, l'accessibilité et la Prise En Compte Correcte de l'Autisme Partout, la lutte contre la maltraitance et l'exclusion socio-administratives, et l'application de la CDPH en France").

Respectueusement,
L'Alliance Autiste

De : **Alliance Autiste** <contact@allianceautiste.org>

Date: dim. 23 juil. 2023 à 14:27

Subject: Re: Suite à nos questions concernant les états généraux des maltraitances

To: CASAGRANDE, Alice (CAB/SOLIDARITES) <alice.casagrande@social.gouv.fr>

23/07/2023

Madame la Conseillère

Chère Madame, malgré tous nos efforts, il va être impossible de vous rendre le document aujourd'hui dimanche 23/07, à cause notamment du phénomène de "boîte de Pandore" dès qu'on parle de "la maltraitance" sur autistes, ce qui revient à demander à un Népalais de décrire "la montagne" (*le test a été fait, et "c'est difficile", presque "sidérant" comme question...*).

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

Mais je propose de vous envoyer demain lundi une "Version 1", aussi "décente" que possible, qui devrait déjà donner un "aperçu" pas trop mauvais.

Et ensuite, au courant de l'été (déjà bien avancé) nous essayerons de "combler les trous" dans ce document, pour faire une "Version 2", en mettant bien "V2" devant tous les nouveaux chapitres, pour ne pas avoir à lire deux fois les mêmes choses (au cas où vous voudriez lire cette "Version 2").

Cette version plus complète serait peut-être utile ensuite pour la (co-?)construction de la "Stratégie", à laquelle nous aurions peut-être la chance d'être conviés, ce qui d'ailleurs correspondrait pleinement (c'est-à-dire sans conflit d'intérêts) à l'article 4.3 de la CDPH, ce qui n'est pas le cas du CNCPPH ni même de (***) en dépit des éléments certainement très utiles et "puissants" qu'(***) vous apporte probablement.

Chacun peut être utile, et nous n'avons vraiment pas la prétention de faire mieux que vos actuels contributeurs dans les domaines "classiques" (établissements...), mais peut-être que l'approche "holistique" ou globale que nous tentons d'avoir pourrait être utile, sait-on jamais.

Elle risque toutefois de ne pas plaire car elle critique fortement "l'Administration française" et la "maltraitance systémique", soyez-en prévenue, et il convient de toujours se souvenir que cela n'a rien de "personnel" (en tous cas, pas contre vous).

Nous pensons en effet que - même si chacun fait ce qu'il peut - il est assez vain de vouloir "s'attaquer" à "les maltraitances" (en tant qu'actions ou inactions) si on les considère comme étant les conséquences de "la maltraitance" (en tant que "phénomène"), c'est à dire qu'il s'agirait de tarir les sources en amont plutôt que de tenter d'ériger des barrages en aval sur des flots bien difficiles à maîtriser.

Dans l'espoir que cela vous convienne, veuillez croire Madame la Conseillère, à l'assurance de notre respectueuse considération.

Pour l'Alliance Autiste
Eric LUCAS

7.2. Notre "réponse" à votre formulaire

Votre présentation :

"Dans le cadre de la séquence de concertation des États généraux des maltraitances ouverte depuis le lundi 3 avril par le ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, les institutions, associations et collectifs impliqués dans la lutte contre le phénomène sont invités à organiser des débats

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

autoportés pour préparer la stratégie nationale de lutte contre les maltraitances envers les majeurs en situation de vulnérabilité.

Chaque acteur peut présenter un bilan des échanges organisés dans ce cadre avant le 10 juin 2023 en complétant le formulaire ci-dessous. "

<http://solidarites.gouv.fr/etats-generaux-des-maltraitances-formulaire-de-restitution-des-consultations>

Une première réaction :

"Je ne vois pas comment répondre à cette consultation en moins de 24h, et en plus je trouve que les questions sont "limitatives".

Je veux dire que cette consultation est sur LES maltraitanceS, ce qui est mieux que rien, mais l'approche de l'AA consiste à chercher à identifier les sources, les causes, et à agir à ce niveau (déjà en montrant les mécanismes etc.)

C'est pourquoi nous parlons de LA maltraitance, en tant que phénomène (en nous limitant cependant à la France).

En d'autres termes, causes plutôt que symptômes.

Mais c'est un débat.

On peut faire les deux, bien sûr.

—> Si vous avez des idées pour répondre au formulaire, ou si vous voulez y répondre vous-mêmes en tant qu'association, il reste jusqu'à... aujourd'hui !"

Notre "réponse" (*faite surtout pour qu'on ne nous reproche pas de ne pas avoir essayé de participer*) :

Vos Coordonnées

Nom de la structure ou du collectif qui porte le débat

Alliance Autiste

Civilité du contributeur

Prénom*

Eric

Nom*

LUCAS

Courriel*

contact@allianceautiste.org

Thème n°1 : Alertes et signalements des cas de maltraitance

"Certaines personnes qui subissent la maltraitance ne la signalent pas. Selon vous, pourquoi ne le font-elles pas ? Si vous avez des hypothèses pour répondre à cette question, quelles seraient les solutions à y apporter ?"

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

Il est impossible d'analyser ce sujet et de voir comment y répondre en si peu de temps (24h).

Veillez nous excuser de devoir dire que nous avons demandé à participer dès février 2023, en envoyant des rappels polis plusieurs fois en février et avril.

Nous n'avons reçu une réponse que le 08 juin (à la suite d'un nouveau rappel), pour un questionnaire expirant le 10 juin.

Et il y a beaucoup d'autres choses à dire, qui ne sont pas prévues par ce questionnaire.

Nous espérons (ou nous espérons ?) une vraie consultation et une vraie participation (comme demandé par l'article 4.3 de la CDPH), car nous sommes des victimes et des spécialistes de la maltraitance (sur un bon nombre d'aspects).

Ainsi, nous aurions pu (ou nous pourrions encore ?) apporter des éléments utiles à la réduction de "LA" maltraitance (en tant que phénomène, en se limitant à la France bien sûr), afin de prévenir "LES" maltraitements (situations composant le phénomène ou en résultant) auxquelles se réfère ce questionnaire.

Nous allons vous contacter par courriel, en espérant votre intérêt et un dialogue bidirectionnel, constructif et utile.

Merci.

Ensuite, même réponse (copiée-collée) pour toutes les questions.

7.3. Quelques détails sur les "Etats Généraux des Maltraitements"

INTRODUCTION

Les États généraux des maltraitements sont une démarche de recherche de vérité et de solution.

Cette démarche est dédiée aux adultes les plus vulnérables, c'est-à-dire à celles et ceux qui se trouvent en situation de handicap, de précarité, ou avancés en âge. Les États généraux donnent la parole à ces personnes concernées, mais également aux personnes qui accompagnent cette vulnérabilité dans leur vie quotidienne. Nous partageons avec vous le sentiment de l'urgence, celle de lutter contre tous les types de maltraitance. 63 % de nos concitoyens attendent de la part de l'Etat une action forte.

Tout au long de ces cinq mois d'États généraux, dans une dynamique pluraliste et

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

interministérielle, nous organiserons et faciliterons la mobilisation générale et l'articulation de toutes les paroles : dialogue entre instances représentatives des personnes concernées et institutions, travaux de groupe sur le repérage précoce des situations de maltraitance à domicile et l'orientation des personnes victimes, sur la mobilisation des forces de l'ordre et de la justice... Soucieux que la stratégie nationale de lutte contre les maltraitances définie à la suite de ces EGM réponde au mieux aux attentes des personnes accompagnées et accompagnantes, mais plus largement de toute la société française, nous avons également décidé l'organisation de débats autoportés avec l'appui méthodologique de la Commission nationale du débat public (CNDP).

Ces débats autoportés permettent de sortir d'une dynamique « verticale » de construction des politiques publiques. En effet, l'objectif ici n'est pas de recueillir l'avis de tout un chacun sur des dispositifs et plans déjà préconçus. Il s'agit d'écouter les personnes concernées sur les mesures qui méritent d'être prioritairement mises en œuvre pour lutter contre la maltraitance envers les adultes en situation de vulnérabilité, à travers les thématiques de l'accompagnement de la parole, de la qualité de l'écoute et du traitement des signalements, de la formation, de la démocratie sociale et médico-sociale ...

C'est pour l'ensemble de ces raisons qu'il est important que votre participation à ce débat public soit la plus large possible, afin que les choix portés à l'issue de ces États généraux reflètent bien les préférences collectives des citoyens qui y ont contribué. Ce n'est pas des autres dont il s'agit, mais de chacun d'entre nous ; et c'est en rappelant ces mots que nous vous appelons à dessiner ensemble une société qui regarde et réponde aux difficultés des plus fragiles des siens.

Monsieur Jean-Christophe COMBE
Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées

Madame Geneviève DARRIEUSSECQ
Ministre déléguée chargée des Personnes handicapées

Qui peut contribuer aux États généraux et comment ?

- QUI ? Toute association, collectif, organisation, qui accompagne des personnes, forme des étudiants, renseigne des familles, défend des droits ... juridiquement constitué ou non. La démarche des États généraux ne recueille pas de propositions ni témoignages individuels mais des propositions collectives.
- QUOI ? Des contributions répondant au cadre de la concertation. Ces contributions sont attendues en réponse aux questions posées à tous, qui sont en cours d'élaboration avec le COPIL. Les questions de la concertation seront disponibles le 1er Avril prochain, de même qu'une FAQ qui sera élaborée à partir de toutes les questions récurrentes.
- COMMENT ? En adressant votre contribution sur tout ou partie des questions posées à egm.cabsolidarites@social.gouv.fr avant le 1er Juin 2023.

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

Contributions aux états généraux : le cadre des contributions (1)

La concertation concerne les risques de maltraitements entendus au sens de l'article L119-1 du code de l'action sociale et des familles.

"La maltraitance au sens du présent code vise toute personne en situation de vulnérabilité lorsqu'un geste, une parole, une action ou un défaut d'action compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux ou à sa santé et que cette atteinte intervient dans une relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement. Les situations de maltraitance peuvent être ponctuelles ou durables, intentionnelles ou non. Leur origine peut être individuelle, collective ou institutionnelle. Les violences et les négligences peuvent revêtir des formes multiples et associées au sein de ces situations."

Contributions aux états généraux : le cadre des contributions (2)

La concertation concerne les adultes en situation de vulnérabilité.

La loi consacre la « situation de la vulnérabilité » plutôt que la notion de « personne vulnérable » du code pénal suite à la démarche de consensus sur le vocabulaire partagé de maltraitance.

Toutes les situations sont concernées :

- qu'elles surviennent en établissements ou à domicile,
- qu'elles comportent une dimension pénale ou qu'elles n'en relèvent pas,
- que les auteurs soient des proches de la famille, des professionnels ou des bénévoles du moment qu'il existe une relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement.

Contributions aux états généraux : le cadre des contributions (3)

La concertation concerne le champ social, médico-social ou familial.

Les contributions ne portent pas sur :

- Les violences envers les professionnels,
- Les violences et harcèlements au travail,
- Le champ des établissements de santé.

Les contributions sur ces questions peuvent être adressées :

- Pour les violences envers les professionnels, aux personnes qualifiées en charge de la mission sur le sujet pour la ministre Agnès Firmin le Bodo,
- Pour le champ des établissements de santé, à la HAS ou à la conférence nationale de santé.